
Mémoire de Maîtrise universitaire ès Lettres en
Histoire moderne
Faculté des Lettres
Université de Lausanne

**Le séjour lausannois du comte de la Lippe
(1737-1747)**



Par Séverine Huguenin

Sous la direction des Professeurs Danièle Tosato-Rigo et Béla Kapossy

Session de janvier 2010

Illustration page précédente :

[Jost BRUN, et fils ?], « Panneau aux armes de Simon Auguste de la Lippe », huile sur bois, 56.7 x 44.2 cm, [1739 ?], © Musée historique de Lausanne.

Remerciements

Nous aimerions remercier tout particulièrement les directeurs de ce mémoire, Madame la Professeure Danièle Tosato-Rigo et Monsieur le Professeur Béla Kapossy, pour leur disponibilité, leur soutien et leurs précieux conseils qui nous ont accompagné tout au long de ce travail.

Nous aimerions exprimer ici notre reconnaissance à Monsieur le Professeur Norbert Furrer, sans qui ce travail n'aurait pas été possible. C'est, en effet, grâce à son « escapade detmoldienne » que nous avons eu accès aux principales sources faisant l'objet de cette étude. Nous le remercions encore pour sa disponibilité et son aide précieuse, notamment dans le déchiffrement et la transcription de plusieurs documents.

Nous tenons également à remercier les différentes institutions qui nous ont ouvert leur porte dans le cadre de nos recherches : le Musée historique de Lausanne, le Musée monétaire cantonal de Lausanne et l'Abbaye de l'Arc de Lausanne qui nous a gracieusement autorisé à consulter ses archives.

Un grand merci enfin à nos relectrices, Ophélie, Noémie et Diane-Laure pour leurs conseils avisés, à Frédéric pour sa patience et sa compréhension, ainsi qu'à la famille et aux amis pour leur soutien quotidien.

Table des matières

I.	Introduction	5
II.	Le séjour lausannois de Simon Auguste de la Lippe (1737-1747)	11
	Un gouverneur pour le souverain : Charles De la Pottrie	23
	Autour de l’instruction lausannoise du comte de la Lippe	34
III.	La « Société du Comte de la Lippe » (1742-1747) : entre éducation et sociabilité	41
	Le réseau social lausannois de Simon Auguste de la Lippe	44
	L’organisation et la fondation de la « Société du Comte de la Lippe »	54
IV.	De Lausanne à la régence	70
V.	Conclusion	81
	Liste des abréviations	84
	Bibliographie	85
	Annexes	97
	Sources	98
	Documents iconographiques	122
	Inventaire	127

I. Introduction

Le comte Simon Auguste de la Lippe¹ est né à Detmold le 12 juin 1727². Ses deux frères aînés étant morts en bas âge, il se retrouve en 1734, suite au décès de son père Simon Heinrich Adolphe de la Lippe³, héritier du comté de Lippe-Detmold. Le comté qu'il sera amené à administrer, était un des plus petits Etats territoriaux⁴ du Saint Empire romain germanique qui, au XVIIIe siècle, comportait environ 300 Etats⁵. Entre 1734 et 1747, soit avant sa majorité, ce comté calviniste⁶ sera pris en main par sa mère, la princesse Johannette Wilhelmine de la Lippe⁷.

¹ Les informations dont nous disposons actuellement sur Simon Auguste de la Lippe et son règne, sont issues d'une littérature secondaire datant principalement du début du XXe siècle, tel les articles de Hans Riewning et d'Ernest Lugin ou encore -bien qu'ils soient plus récents- ceux de Gerhard Barkemeier et Detlev Hellfaier publiés à Detmold dans les années 1980. La plupart d'entre eux s'accordent sur les données biographiques et historiques que nous utiliserons pour ces quelques lignes. Voir bibliographie pp. 94-95.

² Gerhard BARKEMEIER, « Zum 200. Todestag des Grafen Simon August zur Lippe am 1. Mai 1981 », in *Heimatland Lippe: Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n° 75, 1982, p. 140. Voir son portrait en annexe, p. 124.

³ Simon Heinrich Adolphe (Detmold 25.01.1694-Detmold 12.10.1734) règne sur le comté de Lippe-Detmold entre 1725 et 1734. Il épouse Johannette Wilhemine, princesse de Nassau-Idstein (Idstein 14.09.1700-Bracke 2.6.1756) en 1719 (Michel HUBERTY, Alain GIRAUD, *L'Allemagne dynastique, Anhalt-Lippe-Wurtemberg*, T. 2, Le Perreux, éd. Alain Giraud, 1979, p. 241).

⁴ Son territoire était d'environ 2000 km² en 1786. On estime sa population, la même année, à 60'000 habitants tandis que la ville de Detmold, lieu de résidence de la Maison Lippe-Detmold depuis 1613, aurait abrité 2'000 habitants, soit trois fois moins que Lausanne, en 1764, qui compte environ 7'200 habitants (« Lausanne (commune) » in Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), version du 02.04.09, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F2408.php>). En outre, ce comté était majoritairement agricole et la Maison Lippe-Detmold en était le principal propriétaire terrien. Voir Neithard BLUST, « Politik und Gesellschaft in Lippe zwischen 1750 und 1820 », in Johannes ARNDT, Peter NITSCHKE (éd.), *Kontinuität und Umbruch in Lippe. Sozialpolitische Verhältnisse zwischen Aufklärung und Restauration: 1750-1820*, Detmold, éd. Lippische Studien, Forschungsreihe des Landesverbandes Lippe, 1994, p. 1; Detlev HELLFAIER, « Simon August ein aufgeklärter Landesherr in Lippe », in *Heimatland Lippe : Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n° 2, 1989, p. 48; Gerhard KÖBLER, *Historisches Lexikon der Deutschen Länder, Die deutschen Territorien vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, München, éd. C.H. Beck, 2007, p. 106.

⁵ Klaus MALETTKE, « L'éducation des princes allemands : le cas de la Hesse », in *Francia, Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, éd. par l'Institut historique allemand, Paris, n° 26/2, Stuttgart, 1999, p. 48. En outre, le comté de Lippe-Detmold se situait en Westphalie, actuellement au nord-est de Cologne. Voir la carte en annexe, p. 123.

⁶ Sur le plan confessionnel, les Etats formant l'Empire adhéraient, selon les cas, à la religion catholique, luthérienne, ou encore calviniste comme cela était le cas du comté de Lippe-Detmold qui l'adopta dès 1605 (MALETTKE, *ibid.*, p. 50; KÖBLER, *op. cit.*, pp. 304-305).

⁷ Cf. supra note 3. Sa gestion du comté, ainsi que celle de ses prédécesseurs, semble avoir été problématique : mauvaise gestion des finances et vie de cour fastueuse auront pour conséquence un fort affaiblissement de la situation financière du petit Etat ainsi que sa fragmentation partielle. En effet, les « cantons » de Vianen et Ameiden, acquis par la Maison Lippe-Detmold lors d'un cas de succession à la fin XVIIe siècle, sont vendus en 1728 aux États généraux hollandais et le « canton » de Sternberg a été hypothéqué en faveur du Hanovre en 1733 (BLUST, *art. cit.*, pp. 2-3). Concernant la situation financière du comté de Lippe et les accords sur les « cantons » de Sternberg, Vianen, et

L'accession à la régence du comte Simon Auguste de la Lippe marquera le début d'une ère positive dans l'histoire du comté de Lippe-Detmold tant sur le plan économique que social. Tout au long de sa régence, ce souverain -avec le soutien de ses conseillers privés⁸- va en effet s'appliquer au redressement de la Maison Lippe-Detmold alors sujette à des difficultés financières importantes⁹. Il mettra alors en œuvre une réforme du système d'imposition¹⁰ et de l'administration, la gestion des archives de Detmold¹¹, ou encore le développement de l'exploitation des ressources naturelles du comté¹². Sur le plan social et éducatif, le comte de la Lippe fut personnellement impliqué dans plusieurs projets dont : la mise en place, en 1752, d'une assurance incendie -qui existe toujours aujourd'hui- la « lippische landes Brandversicherung »¹³ et celle d'une réforme de l'enseignement¹⁴. Il participa également à la fondation d'un séminaire, qui s'ouvrira en 1782, et à diverses œuvres charitables¹⁵. Signalons également que le comté de Lippe-Detmold bénéficiera d'un accroissement territorial suite au règne de Simon Auguste de la Lippe, notamment par la récupération de terres hypothéquées sous la régence de ses prédécesseurs¹⁶.

Ameiden, voir HELLFAIER, *art. cit.*, p. 48 et BARKEMEIER, *art. cit.*, pp. 140-141. Pour les questions relatives aux conflits territoriaux entre les diverses branches Lippe, voir HUBERTY, *op. cit.*, pp. 263-4.

⁸ Nous reviendrons en détail sur le conseiller privé Hillensberg ultérieurement (Cf. infra p. 77 et suivantes)

⁹ Cf. supra note 7.

¹⁰ BLUST, *art. cit.*, p. 6 et suivantes.

¹¹ Dès 1762 et avec l'aide de l'archiviste Ludwig Knoch (BARKEMEIER, *art. cit.*, p. 141).

¹² Acquisition des mines salines d'Ulfen, en 1766, et développement du thermalisme à Meinburg (HELLFAIER, *art. cit.*, p. 51).

¹³ BARKEMEIER, *art. cit.*, p. 140.

¹⁴ Berbeli SCHIEFER, « Das lippische Schulwesen unter der Regierung Graf Simon Augusts (1734-1782) », in *Lippische Mitteilungen aus Geschichte und Landeskunde*, n° 34, 1965, p. 133.

¹⁵ Il s'engage notamment dans l'instruction des enfants les plus pauvres, pour lesquels il fait un versement annuel, en provenance de ses fonds privés, au Consistoire chargé de leur instruction. Cet engagement se poursuit au-delà de sa mort par mandat testamentaire (SCHIEFER, *ibid.*, p. 134).

¹⁶ Sur le plan territorial, le « canton » de Sternberg, qui avait été hypothéqué en faveur du Hanovre en 1733, est racheté par la Maison de Lippe-Detmold en 1788. En outre, l'accord de Stadthagen en 1748, mit fin à un conflit territorial entre la maison de Lippe-Schaumburg et celle de Simon Auguste de la Lippe, ce qui permit au nouveau comte régnant de récupérer les « cantons » de Brake et Bartrup, tandis que ceux de Blomberg et Schieder restent dans la lignée de Schaumburg-Lippe (BLUST, *art. cit.*, p. 2). Enfin, sur les démarches de Simon Auguste de la Lippe pour le rachat de Sternberg, voir la lettre adressée au prince de Nassau, annonçant l'acceptation du prêt demandé par le comte de la Lippe auprès du *Landgrave* de Hesse Cassel (StA F 150) et infra note 326.

Le portrait ainsi brossé de Simon Auguste de la Lippe, qui s'éteint le 1er mai 1782 à Detmold¹⁷, est positif. Plusieurs historiens tissent un lien de causalité entre son bon gouvernement, notamment sur le plan économique, et l'éducation qu'il a reçu en Suisse¹⁸. Les années formatrices de ce « souverain éclairé »¹⁹ se déroulèrent, en effet, sur les bords du Léman, et plus précisément à Lausanne. Dès 1737, le comte de la Lippe alors âgé d'une dizaine d'années, séjourna -accompagné de son gouverneur Charles de la Pottrie- en Pays de Vaud afin d'y recevoir une éducation digne de son état de futur souverain. C'est à cette occasion et dans cette perspective que fut fondée la *Société du Comte de la Lippe*, cénacle réunissant hebdomadairement, entre 1742 et 1747, plusieurs intellectuels et magistrats lausannois autour du jeune Detmoldien. Les activités de cette société nous sont exposées au sein de procès-verbaux, les « Extraits des Conférences de Monsieur le Comte de la Lippe », conservés aujourd'hui à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne²⁰. Ces *Extraits* sont une source de première importance qui nous renseigne sur les sujets abordés et discutés lors des assemblées, mais aussi sur le cadre structurel des réunions et les objectifs que se sont fixés les fondateurs de la *Société du Comte de la Lippe*. Les *Extraits* restent en revanche muets sur les origines exactes de sa fondation, son contexte ainsi que sur les auteurs de ce projet.

C'est précisément à ces zones d'ombres que va s'attacher notre étude. Nous nous appuierons ainsi pour ce faire sur les *Extraits*, mais aussi sur des sources en provenance de Detmold²¹, ville d'origine du comte de la Lippe, ce qui nous permettra d'aborder le séjour lausannois et l'éducation de l'héritier detmoldien. Cela nous amènera également à nous interroger, de manière plus générale, sur l'éducation au XVIIIe siècle, et ce dans l'étude du cas particulier de Simon Auguste de la Lippe.

¹⁷ SCHIEFER, *art. cit.*, p. 142. Il laissera au comté de Lippe-Detmold un héritier, Léopold Ier, qui lui succèdera en 1782. Ce fils Léopold (Detmold 2.12.1767-Detmold 4.4.1802) était né de son second mariage (1765) avec Marie-Léopoldine, princesse d'Anhalt-Dessau. Lors de son premier mariage avec la princesse Luise von Nassau-Weilburg en 1750, il n'eut qu'une fille décédée en bas âge. Un second fils, Casimir-Auguste (Detmold 9.10.1777-Falkenberg, près de Berlin 27.05.1809), né du troisième mariage (1769) avec la sœur de la précédente, la princesse Casimire D'Anhalt-Dessau, atteindra également l'âge adulte. Enfin, Louis Adolphe de la Lippe, frère cadet de Simon Auguste, sera régent du comté suite au décès de ce dernier et en attendant la majorité de Léopold Ier, à savoir entre 1782 et 1789. Voir BARKEMEIER, *art. cit.*, pp. 141-142 et HUBERTY, *op. cit.*, p. 241, pp. 263-4 et p. 287.

¹⁸ Voir notamment HELLFAIER et BARKEMEIER, cf. infra notes 24 et 25.

¹⁹ Selon HELLFAIER, *art. cit.*, p. 44.

²⁰ Extraits des Conférences de la Société de M. le Comte de la Lippe (BCU cote 1386/1-2), SCL, Ass. I, T. 1, p. 1.

²¹ Précisément issues des Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Staatsarchiv und Personenarchiv, Detmold.

Le règne de Simon Auguste de la Lippe et à sa « Société du Samedi »²² ont d'ores et déjà suscités plusieurs publications, tant en Suisse qu'en Allemagne. Ces études tendent à converger vers deux axes de recherche. D'une part, les historiens -en majorité allemands- se sont intéressés au comte et à son règne, nous proposant, en conséquence, un parcours avant tout biographique et historique²³, tels Gerhard Barkemeier²⁴ et Detlev Hellfaier²⁵. D'autre part, certains auteurs proposent quelques contributions explicitement dédiées à la *Société du Comte de la Lippe* et donc généralement basées sur une étude des *Extraits* conservés à Lausanne ou à Detmold²⁶. L'article de Mme Renard, « L'éducation d'un prince » paru dans la *Semaine littéraire* en 1900, nous propose ainsi une lecture commentée de quelques assemblées présentes dans notre source lausannoise additionnée d'un bref panorama biographique sur les membres de la *Société*²⁷. Il en est de même pour la contribution d'Ernest Lugin, parue une dizaine d'années plus tard et originellement dédiée à la médaille commémorative de la *Société du comte de la Lippe* frappée en 1748²⁸.

²² C'est ainsi qu'il nomme la *Société du Comte de la Lippe* dans une lettre à Gabriele Seigneux de Correvon, intellectuel lausannois renommé, sur lequel nous reviendrons par la suite (StA F 044-045).

²³ Quelques contributions axées sur une thématique donnée -l'enseignement ou la gestion politique et économique du comté, sous la régence de Simon Auguste de la Lippe- nous apportent également des informations biographiques sur le comte de la Lippe, mais elles traitent peu de son séjour lausannois et de sa *Société*. Voir SCHIEFER, *art. cit.*, pp. 131- 132; BLUST, *art. cit.*, p. 2.

²⁴ Sa contribution commémorative « Zum 200. Todestag des Grafen Simon August zur Lippe am 1. Mai 1981 », souligne, en outre, l'impact positif de l'éducation reçue par l'héritier en Suisse sur la gestion économique du comté : « In der Schweiz bekam Simon August eine gute Erziehung, wo er lernte, dass es nicht Aufgabe des Regenten war, das Geld zu vergeuden, sondern bei geordneten Staatsfinanzen für die Wohlfahrt seines Volkes da zu sein. » (BARKEMEIER, *art. cit.*, p. 140).

²⁵ Detlev Hellfaier s'il s'accorde avec son prédécesseur -Gerhard Barkemeier- sur la qualité et l'influence de l'éducation reçue à Lausanne, s'en détache en y incluant une présentation et une analyse du contenu du second manuscrit de la *Société du Comte de la Lippe* conservé à Detmold. Il met, alors, en évidence l'importance que ce «salon» lausannois et son initiateur, selon lui, le gouverneur du comte de la Lippe, Charles de la Pottrie, ont eu sur le gouvernement du futur régent du comté de Lippe-Detmold (HELLFAIER, *art. cit.*, pp. 46-48 et 53). Le gouverneur Charles de la Pottrie est, en effet, un personnage clé du séjour lausannois du comte de la Lippe, comme nous aurons l'occasion de le démontrer régulièrement au cours de notre étude. Ainsi, si l'interprétation de Hellfaier est fort probable, il ne nous indique malheureusement pas la source de cette attribution.

²⁶ Il existe, en effet, deux exemplaires très proches des actes ou *Extraits* de la *Société du Comte de la Lippe* : le premier conservé à Lausanne et le second à la *Lippische Landesbibliothek* à Detmold. Nous reviendrons en détail sur ces documents, cf. infra notes 165 et 167.

²⁷ L. Georges, RENARD, « L'éducation d'un prince », in *La semaine littéraire*, n° 336-337, 1900, pp. 265-267 et pp. 277-279. Une traduction allemande de cet article, du Dr. M. V. Wulf, est présente dans les documents que nous avons reçus des archives de Detmold (StA 069-078).

²⁸ Ernest LUGRIN, « La médaille de Simon-Auguste de Lippe et la Société littéraire fondée par ce prince à Lausanne en 1742 », *Revue suisse de numismatique*, n°17, 1911, pp. 255-268. Pour plus de détails sur cette médaille, cf. infra note 288. Notons encore, du côté de la littérature secondaire suisse, les quelques mentions éparées de la *Société du Comte de la Lippe* présentes dans des ouvrages dédiés à l'histoire lausannoise ou à certains personnages qui firent la renommée de cette ville au XVIII^e siècle : Berthold VAN MUYDEN, *Pages d'histoire lausannoise, Bourgeois et habitants*, Lausanne, éd. Georges Bridel et Cie, 1911, pp. 284-285 ; Henri PERROCHON, « Un foyer helvétique de

Signalons encore deux articles, parus à Detmold dans les premières années du XXe siècle, qui ont l'avantage d'apporter à leur approche des *Extraits* une contextualisation biographique un peu plus fournie : « Die lippische litterarische Gesellschaft zu Lausanne »²⁹ et celui de Hans Riewning, «Über die Erziehung des Grafen Simon August zur Lippe»³⁰.

Ce bref état de la recherche nous mène à plusieurs constats. D'une part, les articles qui traitent explicitement de l'éducation de Simon Auguste et de la *Société* paraissent tirer leur substance de la lecture des manuscrits, lausannois ou detmoldien, en proposant une analyse de ceux-ci (présentation et commentaire des sujets abordés au sein des assemblées), mais ils ne s'interrogent pas sur le statut de la *Société* dans le contexte précis qu'est le séjour éducatif de Simon Auguste de la Lippe en Pays de Vaud. Par ailleurs, si le séjour lausannois du comte est régulièrement évoqué, il ne fait pas l'objet d'une étude en-soi, et nous n'avons pas d'informations sur son déroulement pratique et les activités lausannoises du jeune homme, hormis la *Société*. Enfin la fondation même de la *Société* est problématique. Riewning et Hellfaier l'attribuent au gouverneur et au précepteur du comte de la Lippe - respectivement Charles de la Pottrie et Daniel Pavillard- mais ne s'interrogent pas sur les autres participants lausannois, tandis que les articles de Lugin et Renard nous brossent le portrait des membres de la *Société* mais ne mentionnent pas ces deux hommes³¹.

préciosité au XVIIIe siècle », in *Revue de littérature comparée*, Paris, Année 16, n° 3, 1936, pp. 537-549 ; Henri PERROCHON, « Comte, sportif et lettré », [s.l.], [s.éd.], [s.d.], pp. 1-2. Ce dernier retrace brièvement l'organisation de la *Société du Comte de la Lippe* et l'insère dans le contexte intellectuel et associatif lausannois.

²⁹ A la différence de Renard, il ne propose pas de données biographiques sur les Lausannois qui ont entouré le jeune comte, cependant il met brièvement en lumière l'analogie entre certains préceptes issus de la *Société* lausannoise -«[...] die Arbeit eine Pflicht ist [...], Sparsamkeit ist obwohl für den Einzelnen wie für die Staaten eine sehr nützliche Tugend, [...]»- et le bon gouvernement de Simon Auguste : « [...] so beweist seine 34 jährige Regierung, dass er diese Leitsätze nicht nur nachgesprochen, sondern dass er nach ihnen gelebt und gehandelt hat » (W. [Professor Dr. Weerth], «Die literarische Gesellschaft zu Lausanne», in *Blätter für lippische Heimathkunde*, n° 9, 1900, p. 67).

³⁰ Ce bref article du Dr. Riewning se base également sur la version detmoldienne du protocole de la *Société du Comte de la Lippe*. Notons encore qu'il propose, tout comme le fera Detlev Hellfaier par la suite, de voir le gouverneur du comte, Charles de la Pottrie, comme le fondateur de la *Société* assisté, cette fois-ci, du précepteur lausannois Daniel Pavillard. Voir Hans RIEWNING, «Über die Erziehung des Grafen Simon August zur Lippe», in *Mitteilungen aus des lippischen Geschichte und Landeskunde*, n°3, 1905, pp. 220-221.

³¹ Cela nous semble être en partie une conséquence de la documentation usitée par ces historiens. En effet, les auteurs allemands ayant à disposition des sources detmoldiennes -telle la correspondance du comte de la Lippe chez Hellfaier- axent naturellement leur contribution en fonction de cette documentation. A l'inverse, les études suisses bénéficient de sources notamment lausannoises,

En somme, plusieurs faits et circonstances, autour du séjour lausannois de Simon Auguste de la Lippe et de l'origine de la *Société du Comte de la Lippe*, méritent des éclaircissements. Notre étude tentera en conséquence d'apporter quelques nouveaux éléments sur ce séjour d'une dizaine d'années en Pays de Vaud (1737-1747). Les motifs et l'organisation pratique de cette formation à l'étranger seront au cœur du point suivant cette introduction. Il s'agira alors de nous interroger sur l'éducation reçue par le comte de la Lippe et surtout sur ses principaux acteurs : le gouverneur Charles de la Pottrie et le précepteur lausannois Daniel Pavillard. Nous le ferons en dépassant le cadre chronologique de la *Société du Comte de la Lippe* (1742-1747), aussi bien en abordant les premières années du séjour de Simon Auguste à Lausanne (1737-1742), qu'au-delà avec le voyage entrepris par le comte de la Lippe dès 1749, soit après son retour en Westphalie. Ce dernier et les premières années de sa régence (1747-1752) retiendront notre attention dans la quatrième partie de notre étude. Nous tenons, en effet, à évoquer ce long voyage du comte de la Lippe car, d'une part, Lausanne fait partie intégrante du projet de départ, et, d'autre part, il paraît s'inscrire dans la continuité de l'éducation reçue à Lausanne.

Nous nous pencherons en outre -dans notre troisième point- sur celle qui fut à l'origine de notre recherche, *La Société du Comte de la Lippe* et ses assemblées, non pas en proposant une analyse de l'ensemble du contenu de ses procès-verbaux -ce qui dépasserait largement le cadre de ce travail de mémoire- mais en tentant de comprendre le contexte qui préside à sa fondation, celui-ci étant, nous semble-t-il, dépendant de la sociabilité lausannoise du comte, du milieu intellectuel auquel appartiennent les membres de la *Société* et, bien entendu, du dessein poursuivi en envoyant Simon Auguste de la Lippe à Lausanne, son éducation. Nous espérons ainsi pouvoir apporter une nouvelle perspective à la lecture des comptes-rendus des assemblées de cette «Société de personnes choisies»³², source exceptionnelle qui, aujourd'hui, mérite à nouveau notre attention.

probablement non consultées par leurs confrères d'outre-Rhin, ce qui explique que les contributions de Renard ou Lugin aient fortement développé les informations biographiques relatives aux Lausannois appartenant à ce cénacle.

³² SCL, Ass. I, T. 1, p. 1.

II. *Le séjour lausannois de Simon Auguste de la Lippe (1737-1747)*

Le séjour lausannois du comte de la Lippe soulève plusieurs interrogations : Pourquoi envoyer le comte se former à l'étranger ? Pourquoi le choix de la ville d'accueil se porte-t-il sur Lausanne ? Comment s'organise le séjour ? Qui choisit-on comme gouverneur pour accompagner ce jeune homme en Pays de Vaud et quelles sont ses fonctions ? Pour y répondre, nous utiliserons plusieurs sources en provenance des *Landesarchiv Nordrhein-Westphalen Staats-und Personenarchiv* de Detmold. Cette documentation qui, il faut le préciser est relativement lacunaire surtout pour les années 1739-1747³³, comporte plusieurs types de documents. La majorité du corpus est composée de la correspondance entre Simon Auguste de la Lippe et différents membres de sa famille, certains agents administratifs de son comté et enfin divers contacts liés à Simon Auguste au fil de ses rencontres et voyages, notamment en Pays de Vaud. Ce dernier groupe nous intéressera tout particulièrement puisqu'il comprend des correspondants réguliers dont le colonel Charles de la Pottrie, le gouverneur chargé de l'éducation du comte, et le ministre du Saint Evangile Daniel Pavillard, son précepteur lors du séjour sur les bords du Léman. Cette correspondance est réunie au sein de deux livres de copies contenant les lettres émises par le comte, de février 1749 à août 1754³⁴ et de septembre 1754 à novembre 1781³⁵, ainsi que dans un dossier intitulé «Correspondance Privée Pottrie/Pavillard»³⁶ qui comporte, lui, les lettres originales émises par le gouverneur et le précepteur du comte une fois celui-ci de retour en Westphalie.

Sur la période qui nous intéresse ici, nous avons à disposition trois types de sources. D'une part, les quelques lettres en provenance de Lausanne à l'intention de Wilhelmine de la Lippe, concernant les affaires courantes et l'éducation du comte, et

³³ Voir l'inventaire en annexe.

³⁴ Par commodité nous utiliserons, lors de références faites aux sources des archives de Detmold, les abréviations adoptées dans notre inventaire chronologique. Nous prions le lecteur de se référer à celui-ci pour connaître la cote détaillée des documents et leur emplacement dans les dossiers numérisés que nous avons étudiés. Nous faisons référence dans le cas présent au dossier StA E.

³⁵ Voir dossier StA F.

³⁶ Les documents originaux reçus par Simon Auguste de la Lippe de la part de Daniel Pavillard et Charles de la Pottrie sont dans les dossiers StA C et D. Les comptes du gouverneur et les documents officiels sont dans le dossier StA B.

parfois leurs réponses³⁷ ; d'autre part, plusieurs documents officiels généralement émis par la Maison de Lippe-Detmold concernant l'éducation de Simon Auguste de la Lippe, tels que le contrat d'engagement de Charles de la Pottrie³⁸, l'assermentation des domestiques qui les accompagnent lors du séjour à Lausanne ou encore le contrat d'hébergement du comte et de sa suite chez le lieutenant baillival de Crousaz³⁹. Nous disposons enfin de plusieurs comptes⁴⁰ émis par le gouverneur dont le « Compte général de la dépense des mois d'octobre-novembre-décembre A° 1737 »⁴¹ qui nous donne le détail de l'itinéraire et de la dépense faite à l'occasion du voyage menant le comte en Pays de Vaud, le « Compte de la dépense et de la recette pour M le Comte régnant de la Lippe depuis le 12 juin 1749 jusqu'au 30 octobre 1750 »⁴² qui fait de même pour le second grand voyage de Simon Auguste de la Lippe qui sera l'objet de notre dernier point. Enfin, inclus dans trois lettres du gouverneur à destination de Detmold, se trouvent les comptes détaillés de la dépense faite pour son élève de janvier à septembre 1738⁴³. Ces diverses sources seront notre point d'appui pour comprendre le dessein de ce séjour éducatif et le contexte de la fondation de la *Société du Comte de la Lippe*.

L'éducation du comte de la Lippe paraît suivre un schéma couramment usité au sein des maisons régnantes de moyenne envergure appartenant à l'Empire⁴⁴, à savoir une éducation domestique dispensée par un gouverneur et un précepteur. Certains indices paraissent indiquer que le père de Simon Auguste de la Lippe avait pris des dispositions afin qu'il reçoive une éducation de ce type à Detmold, notamment via l'engagement de précepteurs dès 1733⁴⁵. Il est donc probable que le comte ait reçu

³⁷ Voir StA A, inventaire, pp. 2-4.

³⁸ Voir StA B dont les « Instructio de la Pottrie vom 9. Oktober 1737 » (StA B 032-038). Nous tenons à préciser que pour la majorité des documents en allemand issus de Detmold nous utiliserons, pour des raisons de lisibilité, des transcriptions faites par le Professeur Norbert Furrer de l'Université de Lausanne, que nous remercions par ailleurs vivement pour son aide et sa disponibilité. L'original des *Instructio à de la Pottrie*, suivi de sa transcription, se trouve en annexe, pp. 98-107.

³⁹ StA A 008-0008r.

⁴⁰ StA B 001-015. Ces quelques pages contiennent divers comptes, non détaillés, émis par de la Pottrie ou par le banquier Jean François Panchaud de Berne qui couvrent la période lausannoise de Simon Auguste de la Lippe.

⁴¹ StA A 003-005r.

⁴² StA C 014-025.

⁴³ StA A 009-012, 013-016r et 017-020r.

⁴⁴ Comme le démontre l'étude de Kaus Malettke portant sur l'éducation des enfants des maisons de Hesse (MALETTKE, *art. cit.*, p. 57).

⁴⁵ Nous possédons, en effet, deux documents allant dans ce sens : le premier ressemble au brouillon - car ne portant pas de sceau officiel - d'un contrat d'engagement et date de 1733, soit une année avant le décès du père. Puis vraisemblablement autour de 1736, la mère du comte engage deux

une instruction dès 1733, soit dès l'âge de six ans. Quoiqu'il en soit la formation de l'héritier, dans les années suivantes, adoptera cette même structure éducative privée, mais, cette fois-ci, à l'étranger et par l'intermédiaire du gouverneur Charles Duval de la Pottrie.

Le contrat d'engagement du gouverneur, les *Instructio à de la Pottrie*⁴⁶, sur lequel nous allons nous appuyer tout au long de ce développement, est conservé à Detmold et date d'octobre 1737. Il lie la régente du comté, la princesse Wilhelmine de la Lippe au colonel Charles de la Pottrie. Il s'ouvre avec la nomination de celui-ci et aborde successivement les points suivants: le choix du lieu et les modalités du voyage (I), l'hébergement (II), la santé du comte (III), l'éducation et l'instruction du comte (IV) et enfin le financement du séjour (V). Ce contrat, nous fournit quelques indices pour comprendre ce qui motiva Detmold à former l'héritier loin des siens. Nous pouvons ainsi lire au point IV de ce dernier:

« Gleichwie Wir aber eines Theilß wol erkennen, von was vor Importantz die zeitige sorgfältige Erziehung eines Jungen Herren, welcher dermahleins Land und Leüte zu regiren gebohren, seÿ, und andernTheilß sothane Erziehung daheim viel Anstoß leidet, indem durch mannigfaltigen Zutritt der Hoff-Bedienten und anderer Leütche, [...] durch ohnzeitige Schmeicheleÿ und Ohren blasen, auch vorgespiegelte Hoheit, [...] ungeziemende und eigensinnige Sentiments, [...], zu inspiriren suchen, und dan solches in der Frembde nicht zu besorgen.»⁴⁷

L'attention accordée à l'éducation que doit recevoir Simon Auguste de la Lippe est donc directement liée à sa future régence. C'est également dans cette optique que le comte est éloigné de sa cour. En son sein, ce sont surtout les flatteries et les propos intéressés des courtisans qui inquiètent, puisque pouvant avoir une influence négative

« informateurs » ou précepteurs dont un certain M. Eben que nous retrouvons par la suite dans nos sources (M. Eben, voir StA A 050-052 et infra note 119). Voir les deux premiers documents de notre inventaire (StA B 017-023 et 024-030).

⁴⁶« Instructio de la Pottrie vom 9. Oktober 1737» (StA B 032-038). Ce contrat est relativement proche, de par son contenu, de celui que nous avons pour 1733 (StA B 017-023). D'ailleurs, il est, semble-t-il, question dans la première partie des *Instructio à de la Pottrie* des dispositions et décisions prises par le père du comte : « So haben Wir dennoch auf Gutfinden, und nach vorgegangener Überlegung, mit denen höchstgebohrnen, Unsern freundlich vielgeliebten beyden Herren Schwieger-Oheimen Lbd. Lbd., alß von Unsers Hochsee[ligen] Herren Gemahls Lbd., Uns zugeordneten Herren Mitvormündern desfalß Unsere Willens-Meinung, überhaupt zu seiner Verhaltens-Nachricht, folgender gestalt declariren wollen. » (StA B 039-044). Nous laisserons cependant volontairement de côté ces deux premiers contrats puisque nous n'avons pas d'autres sources nous permettant de confirmer leur mise en pratique, contrairement à celui de 1737.

⁴⁷ StA B 032-038.

sur lui et, par conséquent, sur son règne. Il est explicitement mentionné que de tels dangers sont écartés à l'étranger. Cet argument est non négligeable car nous constatons, dans la correspondance entre la mère du comte et le gouverneur⁴⁸, que l'un des soucis de ce dernier sera de préserver son élève de l'influence de sa cour notamment en refusant un retour prématuré du comte à Detmold en 1740 :

« Je suis persuadé que le seul but de votre altesse Serenissime [Wilhelmine de la Lippe] tend au bonheur et au bien Etre de son aimable fils, la resolution quelle a prise de l'envoyer dans les paÿs Etrangers, puisqu'elle voyoit clairement quil ne pouvoit avoir une bonne Education a dettmold en est une forte preuve. [...] elle [Wilhelmine de la Lippe] doit aussi s'attendre un jour a lui [Simon Auguste] voir pratiquer ces Sentiments pouvu seulement qu'il ne soit pas obligé de retourner trop tôt chez lui. En ce cas il est tres facile a comprendre que mon cher Eleve n'ayant pas encore le Caractere formé, la flaterie et les Complaisances qu'on auroit pour lui a dettmold effaceroit bien tot de son cœur toutes les bonnes dispositions de plus que chaqu'un voudroit le mettre de son parti et pour y parvenir on ne lui refuseroit rien de tout ce qui peut le flater et lui plaire.»⁴⁹

Le même argument, avancé trois ans plus tard sous la plume du gouverneur, confirme ainsi l'enjeu, pour l'héritier, d'une formation à l'étranger. De la Pottrie, plaidant ensuite en faveur de la poursuite du séjour à Lausanne, insiste alors sur les bénéfices dont jouit son élève en Pays de Vaud :

« [...] il s'attire ici [à Lausanne] tous les vœux et les Benedictions de tous le monde, il est parmi une société de gens ou il ne voit et nentend rien que de bon, chaqu'un le conseil et lui parle vrai.»⁵⁰

Le choix du lieu d'accueil, Lausanne, se révèle judicieux si l'on considère ce témoignage du gouverneur. Reste à comprendre le choix de cette ville du Pays de Vaud. En effet, si nous nous penchons sur le contrat du gouverneur, précisément sur le premier point régissant les modalités du voyage et le choix du lieu de résidence, nous constatons que Lausanne n'était pas le lieu initialement prévu. Nous pouvons y lire :

⁴⁸ Pour cette correspondance, voir inventaire, pp. 2-4.

⁴⁹ StA A 023-025r, datée du 8 mars 1740.

⁵⁰ StA A 023-025r.

« I. Haben wir zwar, die wegen der guten Lebens Arth und *Frequentz* der sich alda aufhaltenden Standes Persohnen, und anderen geschickten Leüthen, besonders *renommirte* Stadt *Geneve*, erwehlet, [...] Weilen dennoch, wegen der daselbst, unter der Bürgerschaftt entstandenen Unruhe, fast alle frembde Standes-persohnen und Leüte von *Condition*, sich von dannen *retiriret* ; So haben Wir an deren Statt, vors erste gutgefunden S[eine]r Lbd. naher *Lausanne*, welche Stadt gleichfalß wegen der daseblst befindlichen geschickten Leüte, und sonsten sehr berühmt, zu schicken, wohin dan der Herr *Gouverneur*, mit Unsers H. Sohns Lbd., [...] und biß auf Unsere anderwertig Verordnung daselbst zu verbleiben, [...]»⁵¹

Le choix du lieu s'était donc porté, dans un premier temps, sur la ville de Genève à cause de ses bonnes fréquentations, de son niveau de vie et des personnes adroites qui y séjournent⁵². Il semble, par ailleurs, que cette ville fut choisie par des membres d'une autre lignée de la famille Lippe, celle de Lippe-Schaumburg, afin d'y éduquer

⁵¹ StA B 032-038.

⁵² Il est intéressant de préciser que des dispositions avaient été prises à Genève pour l'établissement du comte par l'intermédiaire d'un certain M. Donop : « besonders renommirte Stadt Geneve, erwehlet, und daselbst bereits durch den Obristen von Donop nöthige Logimenter bestellen laßen » (StA B 032-038). Ce personnage mériterait d'être l'objet de recherches ultérieures. Notons en effet qu'il apparaît dans les sources allemandes, en tant que correspondants résidant à Hesse-Cassel du comte en 1750. (Lettre du comte au Général Donop, StA E 051-052).

De plus, dans une lettre de Simon Magnus Cracau présent à Lausanne quelques mois avant le retour du comte à Detmold, le « Général Donop » a rendez-vous en mai 1747 à Lausanne avec le gouverneur et son élève. (StA A 096-097, lettre datée du 09.05.1747).

Enfin, quelques années avant l'arrivée de Simon Auguste en Pays de Vaud, nous trouvons la trace d'un « lieutenant Auguste-Maurice de Donop » à Genève. (Voir Jacqueline DE LA HARPE, *Jean-Pierre de Crousaz et le conflit des idées au siècle des Lumières*, Genève, éd. Droz, 1955, pp. 85-87 et p. 94.) Donop est alors co-précepteur du jeune Frédéric de Hesse-Cassel, lui-même élève du gouverneur lausannois Jean-Pierre de Crousaz. Celui-ci était chargé de rentrer en Suisse, après de nombreuses années passées à la cour de Hesse-Cassel, et d'organiser le séjour de son élève à Genève, séjour effectif dès 1732. Et toujours selon Jacqueline de la Harpe, le jeune homme et M. Donop séjournent encore à Genève en 1735. S'agit-il du même homme ? Une recherche biographique plus poussée sur cet homme pourrait être intéressante car il entretient des relations avec nos detmoldiens et avec Jean-Pierre de Crousaz. Nous avons remarqué, tout au long de nos recherches, que le philosophe lausannois de Crousaz est régulièrement en contact avec le comte de la Lippe, sans que nous puissions clairement définir son rôle. Donop serait-il l'élément charnière de cette relation ? Notons encore que nous avons quelques lettres de la correspondance entre Simon Auguste de la Lippe et Jean-Pierre de Crousaz datant des années 1740 (BCU Fond Crousaz, XIII/G/21, XIII/F/34 et VIII/221). Une deuxième hypothèse émane d'une lettre conservée dans les documents de Crousaz (BCU, Fonds Crousaz, VIII/213). Celle-ci date de 1732 et son auteur est un père demandant à Jean Pierre de Crousaz de trouver un gouverneur pour ses fils. Cet homme, dont l'identification est problématique, pourrait être le père de notre comte. La lettre est signée « Simon Heinrich Adolphe Lippe Schaumburg », soit les prénoms de Simon Heinrich Adolphe qui correspondent à ceux du père de Simon Auguste et le nom de famille « Schaumburg-Lippe » qui lui désigne la branche parallèle à la sienne dont aucun membre ne se prénomme ainsi ! (Voir Michel HUBERTY, Alain GIRAUD, *op. cit.*, p. 241). Dans tous les cas, il nous semble qu'il s'agit ici de pistes à creuser pour éclairer les circonstances qui lient le philosophe lausannois à notre comte de la Lippe, que cela soit par l'intermédiaire de Donop ou pas.

leurs descendants au début des années 1740⁵³. Cependant, en raison des troubles importants que subit cette dernière autour de 1737⁵⁴, et qui, comme le fait remarquer notre source, engendrent le départ ou l'absence d'étrangers de haut rang et de gens de condition, Detmold opta plutôt pour la ville de Lausanne. Celle-ci accueillait, comme l'expose l'extrait précédent, une société tout aussi fréquentable et constituait donc, dans un premier temps, une alternative convenable à la cité de Calvin. Cette destination ne semblait toutefois pas comprise comme définitive dans les termes du contrat, le gouverneur et son élève ayant ordre d'y séjourner jusqu'à nouvel ordre. D'ailleurs, Charles de la Pottrie, dans la seconde lettre qu'il adresse à la régente en 1738, paraît faire allusion à cette clause :

« Comme j'ai déjà eü l'honneur de le dire a votre altesse Serenissime Lausanne peut être utile a mon cher comte que une ou deux année tout au plus, mais avec le genie quil a et l'aplication dont il est capable pourquoi le retenir dans un lieu ou il ne pourroit faire aucun progres.»⁵⁵

Dans les faits, et malgré le jugement opéré ici par le gouverneur, nous savons que le séjour se prolongera jusqu'au retour du comte en Westphalie en 1747, et comme nous l'avons aperçu auparavant, il ne sera bientôt plus question de quitter cette ville, bien au contraire⁵⁶.

⁵³ Nous avons deux indices nous permettant de conclure que la ville fut fréquentée dans ces années par des cousins de Simon Auguste. Selon le livre du recteur de l'Académie de Genève, Georg August Wilhelm et Wilhelm Friedrich Ernst de Lippe-Alverdisen-Schaumburg étaient inscrits à l'Académie en 1742. (Voir Suzanne STELLING-MICHAUD, *Livre du Recteur, Académie de Genève*, Genève, éd. Droz, 1975, vol. IV, pp. 343-344). Cependant une identification précise reste problématique si l'on se réfère à l'ouvrage de Huberty et Giraud (Voir HUBERTY, *op. cit.*, p. 226, cote XVII'26-'28) et que l'on considère une lettre de de la Pottrie datée du 30 mai 1741 mentionnant la présence à Genève des comtes de Buckburg, soit, dans ce cas, la branche cousine de Lippe-Schaumburg-Buckburg (Voir StA A 030-031r).

⁵⁴ La ville de Genève tout au long du XVIIIe fut le théâtre de nombreux troubles politiques internes. La situation à laquelle fait référence notre contrat concerne la seconde grande période de troubles genevois du XVIIIe, entre 1734-1738. Les conseils de la ville avaient décidé de la mise en place de nouveaux impôts permettant le financement du projet de rénovation et de modification des fortifications de la ville. Ce projet et les taxes engendrées soulevèrent de vives critiques, et eurent pour conséquences de graves heurts entre le patriciat et la bourgeoisie de la ville. Voir à ce sujet Alfred DUFOUR, *Histoire de Genève*, Paris, éd. PUF, 1997, pp. 82-85.

⁵⁵ StA A 013-016r, lettre datée du 12 août 1738.

⁵⁶ Après avoir confié à la mère du comte quels étaient les progrès de son élève, notamment liés aux fréquentations qu'il a à Lausanne, le gouverneur tentera, en effet, à plusieurs reprises de faire envoyer le frère de Simon Auguste de la Lippe en Pays de Vaud. Il semble même que des démarches ont été entreprises par le gouverneur : « Si votre altesse Serenissime étoit dans la Pensée d'envoyer le Comte Louis je connois une tres bonne maison vis avis de la nôtre, ou il seroit fort bien, c'est un gentil homme qui pour la depense quil feroit chez eux lui serviroit de gouverneur et enverité je crois que pour une depense tres modique votre altesse Serenissime en seroit quitte Si elle le juge a propos j'en

Il nous faut également revenir sur l'argument qui préside au « second choix » qu'est la cité lausannoise, soit aux « geschickten Leüte » que le comte pourrait y côtoyer. Il n'est pas évident de déterminer si les dirigeants du comté de Detmold faisaient allusions aux bourgeois lausannois ou à des étrangers de qualité, notamment d'origine allemande. Quoiqu'il en soit, nous savons que Lausanne accueillit plusieurs jeunes gens appartenant à la haute aristocratie de l'Empire dans les années 1740. Les archives de l'Académie de Lausanne⁵⁷ font en effet mention de l'inscription, pour l'année 1744 : de Charles Frédéric *Margrave* de Baden Durlach, de Guillaume Louis de Baden Durlach, du *Rheingrave* Jean Frédéric de Dhaun, comte de Solm et du baron Charles de Rosenthal, fils du prince régnant de Nassau-Weilburg⁵⁸, soit plusieurs compatriotes du comte de la Lippe séjournant en Suisse à la même époque. La décision d'envoyer ces héritiers sur les bords du Léman pourrait s'expliquer par la tradition, à la fois familiale, celle des Maisons Lippe-Detmold et Lippe-Schaumburg, et « impériale » dans le cas de plusieurs maisons de l'Empire. Le séjour du comte de la Lippe serait ainsi l'exemple concret d'une pratique particulière, ou traditionnelle, qui consistait à venir parfaire son éducation à Lausanne au XVIIIe siècle.

Un second élément de réponse à la question du choix de Lausanne, se trouve au point IV du contrat portant sur l'éducation et l'instruction de notre comte. Il stipule que l'instruction religieuse de l'héritier doit se faire selon la doctrine de la religion

parlerai à mon ami et je pourroit dans la suite faire un détail de la dépense nécessaire. » (StA A 017-020r, lettre datée du 5 octobre 1738).

⁵⁷ Voir Louis JUNOD, *Album studiosorum Academiae lausannensis : 1537-1837 : dressé d'après les registres officiels et d'autres documents*, Lausanne, éd. F. Rouge, 1937, p. 121. Concernant Guillaume Louis de Baden Durlach, nous avons un portrait de ce jeune homme conservé dans la salle de consultation des manuscrits de la BCU. Il est daté de 1745 et porte la mention suivante : « Landgrave de B. ». La plaquette indique qu'il était étudiant à l'Académie de Lausanne. Le portrait a probablement été commandité par l'Académie auprès du jeune homme en 1745 comme l'indique le « Catalogue de la Bibliothèque cantonale » faisant le point sur divers dons faits à la bibliothèque par des étrangers de passage à Lausanne (Charles MONNARD, *Catalogue de la Bibliothèque cantonale*, Lausanne, impr. De Hignou l'aîné, 1829, 3^e sup., Vol. I, pp. XVII-XVIII).

⁵⁸ Le Baron Charles de Rosenthal (16. 1.1735-28.11.1788) semble avoir été le compagnon de séjour de Simon Auguste à Lausanne, selon ce que nous indique le fonds Ritter (ACV, Fond Ritter, P. Ritter 474, Pavillard). Le futur prince de Nassau, voyageait sous le nom de baron de Rosenthal, cette pratique de « l'anonymat » était courante et a pour but de limiter les frais dus au rang au cours de voyages (MALETTKE, *art. cit.*, p.60). Notons enfin que les sources en provenance de Detmold, si elles ne font aucune mention du baron dans les premières années du séjour, indiquent que le retour en Allemagne du comte de la Lippe est différé en raison de la maladie du baron de Rosenthal. (Voir lettre de Simon Magnus Cracau à Wilhelmine de la Lippe datant du 9 mai 1747, StA A 096-097.) Enfin, il semble que Charles de la Pottrie soit par la suite nommé gouverneur du baron de Rosenthal, c'est du moins ce que laisse supposer sa correspondance avec Simon Auguste dans les années 1751-1754 : « [...] vous Comte de la Lippe et vous Prince de Nassau, que j'ai Elevé des vôtre plus tendre jeunesse [...] » (StA C 067-069r).

évangélique réformée⁵⁹. Le comté de Lippe étant, en effet, un des Etats de l'Empire de confession réformée, comme nous l'avons vu dans notre introduction, le choix du lieu de séjour du futur souverain ne peut donc logiquement se concevoir sans la question confessionnelle.

La Suisse -à comprendre comme les régions de religion réformée telles que le Pays de Vaud, les territoires bernois ou encore Genève- était perçue par l'étranger, aux XVIe et XVIIe siècles, « non seulement comme au berceau, mais comme à l'un des plus fervents appuis de la confession évangélique réformée »⁶⁰. Même si cette position paraît s'affaiblir au XVIIIe siècle, Genève et Lausanne restent des lieux importants du protestantisme, notamment par l'activité de leur Académie. En outre le Pays de Vaud fut une terre de transit et d'accueil importante pour les réfugiés huguenots, notamment à la fin du XVIIe siècle et ce jusqu'au milieu du siècle suivant⁶¹. L'Académie de Lausanne, première haute école de théologie de langue française fondée une vingtaine d'années avant son homologue genevoise⁶², soit en 1537, paraît entretenir des liens privilégiés avec les Eglises du refuge allemand⁶³. Ils sont, entre autre, la conséquence de la politique bernoise, adoptée dans les dernières années du XVIIe siècle, à l'égard de réfugiés protestants accueillis transitoirement en terres bernoises, puis installés pour des raisons économiques outre-Rhin. Les autorités bernoises ont maintenu des relations avec ces réfugiés dont certains reviennent parfois en terres helvétiques faire leurs études pastorales. De là, paraît naître un réseau d'échange significatif entre Lausanne et les Eglises fondées au sein de colonies de réfugiés protestants de l'Empire⁶⁴. Celles-ci bénéficiaient, en effet, des services de nombreux pasteurs vaudois formés au sein de l'Académie

⁵⁹ « Vor allem aber hat der Herr Gouverneur zu sorgen, daß Sr. Lbd. in der Erkenntniß Gottes, nach der Lehre der Evangelisch-Reformirten Religion durch einen Geistlichen zulänglich unterrichtet [...] » (StA B 032-038).

⁶⁰ Henri VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud, Tome IV, Le déclin du régime bernois*, Lausanne, éd. La Concorde, 1933, p. 370.

⁶¹ Marie-Jeanne DUCOMMUN, Dominique QUADRONI, *Le refuge protestant dans le Pays de Vaud (Fin XVIIe-début XVIIIe s.), Aspect d'une migration*, Genève, éd. Droz, 1991, vol. I, pp. 41-44.

⁶² François FLOUCK, et al., *De l'Ours à la Cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, éd. Payot, 1998, p. 12 et p. 238.

⁶³ Notamment les *landgraviats* de Hesse-Damstadt, Hesse-Cassel et Hesse-Homburg, les *margraviats* de Bayreuth et d'Anspach, les comtés de Hanau, Isenbourg, Solms-Braunfels, le Duché Wurtemberg et la ville impériale libre de Francfort sur le Main ainsi que quelques villes d'Alsace (VUILLEUMIER, *op. cit.*, p. 376).

⁶⁴ Sur le développement et l'entretien de ce réseau, voir VUILLEUMIER, *ibid.*, p. 373-376.

lausannoise⁶⁵. Lausanne et Genève deviennent donc tout naturellement des lieux propices à la réception de notre comte et de ses coreligionnaires allemands. Les facteurs traditionnel (familial et « impérial») et confessionnel président ainsi au choix de la destination que suivront le comte de la Lippe et sa suite en l'an 1737.

Les conditions et l'itinéraire du voyage nous sont connus grâce à deux documents : les *Instructio à de la Pottrie* que nous avons déjà partiellement explorées et les comptes que ce dernier tient lors du voyage : le « Compte de la dépense et de la recette pour M le Comte régnant de la Lippe depuis le 12 juin 1749 jusqu'au 30 octobre 1750 »⁶⁶. Le premier document stipule que le départ était prévu à l'automne 1737, et que le comte et son gouverneur seraient accompagnés d'un laquai et d'un valet de chambre, tous deux au service du comte pendant le séjour :

« [...] wohin dan der Herr *Gouverneur*, mit Unsers H. Sohns Lbd., vermittest des dazu *destinirten* Reise-Wagens und nöhtigen Post-Pferden, [...], die Reise aber so einzurichten hat, wie es Sr. Lbd. Zartes Alter und dermahliges raufes [sic] Herbst-Wetter zulaßen will. [...] V. Haben Wir Unsers H. Sohns Lbd. einen Cammer-Diener und einen Laquai zugegeben, und wie Wir jenen jährlich 100 T[aler] Gage,

⁶⁵ Il nous semble qu'une recherche ultérieure s'interrogeant sur la corrélation entre le réseau tissé par l'Académie de Lausanne, et par conséquent LL.EE. de Berne, avec les refuges protestants de l'Empire et son éventuel impact sur le préceptorat lausannois, dispensé à l'étranger ou en terres bernoises, serait bienvenue. Faute de pouvoir la mener dans le cadre de ce mémoire, - cela nous mènerait au-delà des limites imposées par cet exercice - nous tenons tout de même à exposer un ou deux éléments allant dans ce sens. Parmi les refuges allemands fréquentés par nos pasteurs vaudois, cités par Vuilleumier, se trouvent les *landgraviats* de Hesse-Cassel, d'Hesse-Darmstadt et le *margraviat* d'Anspach. Au moins deux héritiers de ces Etats séjournent sur les bords du Léman : Frédéric II de Hesse-Cassel, dont le gouverneur fut le célèbre Jean-Pierre de Crousaz, séjourna à Genève dès 1732 (DE LA HARPE, *op. cit.*, p. 85 et suivantes) et le prince héritier de Hesse-Darmstadt fréquenta, dans les années 1710, la pension du même de Crousaz à Lausanne (*ibid.*, p. 131). Quant au *margrave* d'Anspach, il séjourne à Lausanne dans le dernier quart du XVIIIe siècle. (Voir William CHARRIÈRE DE SÉVERY, « Notes sur quelques maisons de la Rue de Bourg et leurs propriétaires au XVIII et XIXe siècle », Extrait de la *Revue historique vaudoise*, Lausanne, Payot, 1907, p. 12.) Enfin, nous avons pu le constater quelques paragraphes plus haut, il semble bien qu'ils ne soient pas les seuls jeunes gens de l'Empire à fréquenter nos villes dans un but éducatif ! A ces constatations s'ajoute un dernier élément révélateur : le pasteur lausannois Daniel Pavillard, engagé en tant que précepteur du comte de la Lippe lors du séjour de ce dernier en Pays de Vaud, tentera en juillet 1752 (StA D 01-02r) d'envoyer des réfugiés huguenots dans le comté de Lippe-Detmold. Il en fera la requête dans sa première lettre adressée à son ancien élève, Simon Auguste de la Lippe, alors devenu souverain de ce comté. Le comte refusera arguant des motifs économiques (StA E 181-183), cette demande cependant nous paraît significative de l'intérêt, pour le corps pastoral lausannois, de développer un réseau outre-Rhin. Ainsi, le lien confessionnel, s'il peut présider au choix du lieu de séjour de ces jeunes gens de l'Empire en formation, semble être aussi révélateur d'enjeux politiques et religieux pour les autorités religieuses du Pays de Vaud.

⁶⁶ StA C 014-025.

und daneben vor den Tisch, so lange sich derselbe mit in der Fremde befindet,[...] »⁶⁷

Le second, soit les comptes émis par de la Pottrie, viennent nous confirmer le départ. Ces derniers couvrent les trois derniers mois de l'année 1737 et nous proposent pour cette courte période un inventaire détaillé de l'itinéraire et des dépenses que le voyage occasionne. Sans entrer dans une analyse précise de l'ensemble de ce document⁶⁸, notons que le départ a lieu le 14 octobre 1737 car le gouverneur reçoit les fonds nécessaires au voyage le jour précédent et l'on paye les hommes qui ont « porté et chargé le Bagage »⁶⁹ le jour même. Le voyage est régulièrement interrompu par de brefs séjours. L'équipage s'arrête quelques jours, entre autres, à Wetzlar chez le comte de Wied à la mi-octobre et chez le duc de Neüstadt début novembre⁷⁰. Le voyage s'interrompt ensuite à Stuttgart, du 6 au 26 novembre, vraisemblablement en raison de problèmes de santé du jeune comte⁷¹ et/ou de soucis de locomotion⁷². Puis l'équipage transite par Strasbourg fin novembre, pour s'acheminer ensuite sans interruption jusqu'à Berne où « L'hôte du faucon d'or »⁷³ perçoit son dû pour les quelques jours que le comte et sa compagnie y ont passé. Enfin s'entame la dernière ligne droite en direction du Pays de Vaud -via Morat, Payerne et Moudon- pour arriver à Lausanne le 11 décembre 1737.

⁶⁷ StA A 032-038.

⁶⁸ Document reproduit en annexe, StA A 001-005. Nous utiliserons ces comptes à notre disposition, ici et par la suite, en fonction de ce qu'ils nous apportent sur le plan événementiel – informations sur les voyages, éducatives ou biographiques. Pour des raisons pratiques, lorsque nous donnerons une référence à ce document nous le ferons en fonction de la date correspondant à l'information. L'analyse de ces sources dans une optique d'histoire économique serait bien entendu intéressante aux vues de l'opportunité que constitueraient les sources detmoldiennes. Cependant cela nous mènerait, si nous voulons le faire correctement, à faire de ce point un second travail de mémoire. C'est pourquoi nous y renonçons ici.

⁶⁹ StA A 001-005, 14 octobre 1737.

⁷⁰ StA A 001-005, du 17 au 19 octobre et du 3 au 5 novembre 1737. Les frais occasionnés par la rémunération des domestiques du comte de Wied ou du duc de Neüstadt laissent supposer que le comte y séjourne. Enfin, il y a un lien de parenté entre Simon Auguste et le comte de Wied. Nous retrouvons régulièrement, dans sa correspondance, des lettres destinées aux membres de cette famille.

⁷¹ StA A 001-005, 21 novembre 1737 : « Payé le medecin de la Duchesse [...] pour la maladie de Mr le Comte ».

⁷² StA A 001-005, 26 novembre 1737 : « [...] pour reparation de la Berline ».

⁷³ StA A 001-005, 9 décembre 1737.

C'est donc près de deux mois après son départ de Detmold que Simon Auguste arrive à Lausanne. Son séjour s'étendra de début décembre 1737 à approximativement juin 1747⁷⁴. La gestion des finances⁷⁵ et, de manière générale l'organisation du voyage, paraît incomber à de la Pottrie. Il en va de même pour les domestiques qui, bien qu'au service du comte, sont placés sous l'autorité du gouverneur et dépendent financièrement de lui tout au long du séjour⁷⁶.

Ce document nous fournit également certaines informations sur l'accueil réservé au comte à Lausanne et sur leur premier lieu de résidence en Pays de Vaud. L'arrivée ne se fit probablement pas anonymement car il est question de la dépense faite le jour même pour « le vin d'honneur »⁷⁷. Et le 23 du même mois, les « Cochers de Mr le Bourgemaitre »⁷⁸ sont payés par le gouverneur. Nous pouvons donc raisonnablement

⁷⁴ La correspondance du comte indique que ce dernier, sur le trajet de retour pour Detmold, fait un arrêt à Wetzlar en juillet 1747. Voir StA A 016-016r.

⁷⁵ Parmi les dépenses récurrentes, signalons les salaires des domestiques, les coûts occasionnés par les chevaux et les frais d'hébergements. A ces frais s'ajoutent des dépenses plus occasionnelles, comme l'achat de produits de consommation (thé et sucre à Frankfurt) ou les dépenses liées aux divertissements (comédie à Strasbourg et cabaret à Bâle). Voir StA A 001-005.

⁷⁶ Nous disposons des assermentations du laquais (Aemilius Antzen) et du valet de chambre (Lambert Conrad Roggen) ainsi que du contrat d'engagement du valet Roggen. (StA B 049-050, 052-053 et 054). Il est clairement stipulé dans ces documents qu'il sont sous les ordres du gouverneur: « Ihr sollet geloben und schweren einen Eyd zu Gott, daß Ihr Ihro Hochfürst[lichen] Durch[laucht] Unserer gnädigst regierenden Fürstin und Frauen wollet treu, hold und gewärtig seyn, und alß besteller Cammerdiener dero ältesten Herren Sohns Graff *Simon Augustus* Hochgräff[lichen] Gnad[en] unter der *Direction* des Ihm zugeordneten *Gouverneurs* auf dero Persohn Gesundheit und Sachen fleißig Achtung geben, und Euch allenthalben so verhalten wollet, wie es einem gottesfürchtigen und sorgfältigen Cammerdiener eignet und gebühret, ohne Arglist und Gefehrde. » (StA B 054). Il en va de même dans les autres documents.

De plus, les *Instructio à de la Pottrie* indiquent que le gouverneur est relativement libre dans la gestion ou l'engagement des domestiques : « V. Haben Wir Unsers H. Sohns Lbd. einen Cammerdiener und einen *Laquai* zugegeben, und wie Wir jenen jährlich 100 T[aler] *Gage*, und daneben vor den Tisch, so lange sich derselbe mit in der Frembde befindet, gleichfalß jährlich 100 Thlr. versprochen, alß laßen Wir es wegen des *Laquaien*, bey der *Gage*, so andere hiesige *Laquaien*, jährlich genießen, und hat der Herr *Gouverneur* deßen Kostgeld, nach Beschaffenheit des Orths, wohin sie kommen, nicht weniger zu *reguliren*, alß ihme bevorbleibet, daselbst noch einen Lohn-*Laquaien* anzunehmen. » (StA B 033-038).

Un exemple concret nous est donné dans une lettre adressée par le gouverneur à la mère du comte dans laquelle il informe celle-ci de l'adaptation des salaires des employés : « [...] je paye les domestiques a present par mois leurs gages et argent de la semaine tout a la fois, j'ai été obligé d'augmenter quelques choses au laquai, touts les Etrangers paye autant. [...] » (StA A 009-012). Cependant, l'intervention de Detmold reste nécessaire lorsqu'il est question de la promotion du valet de chambre Roggen et de son remplacement par Antzen en 1741 (StA B 055-056 et 057-058). Dans les faits il s'agit ici plus d'une « lettre de recommandation » pour Roggen qui tient à s'installer professionnellement à Lausanne en tant que chirurgien que d'un changement effectif dans leurs emplois (voir fin du document StA 057-058).

⁷⁷ StA A 001-005, 11 décembre 1737.

⁷⁸ StA A 001-005, 23 décembre 1737. Le bourgmestre de Lausanne est, entre 1733-1766, Jean Samuel Seigneux, cousin de Gabriel Seigneux de Correvon lui-même membre de notre *Société du Comte de la Lippe*. Nous y reviendrons au point dédié à cette société.

supposer que, dès les premières semaines du séjour lausannois, notre comte et sa compagnie ont fréquenté le bourgmestre⁷⁹ de la ville, Jean Samuel Seigneux, soit le représentant des autorités de la ville et membre de l'élite lausannoise.

Dans un premier temps, le comte de la Lippe et sa suite logent à l'auberge du Lion d'Or⁸⁰, lieu alors réputé pour être bien fréquenté, et ce vraisemblablement jusqu'à la fin du mois de décembre 1737. Puis, probablement dès 1738, selon une copie du contrat d'hébergement conservé aux archives de Detmold⁸¹, ils prirent pension chez le lieutenant baillival de Crousaz. Le comte et son gouverneur logent « dans [sa] maison de derrière qui a vue sur le lac »⁸² que l'on suppose sise au n° 30⁸³ de la rue de Bourg, tandis que les domestiques et, provisoirement, son précepteur Daniel Pavillard logent à l'extérieur. Nous avons identifié l'hôte de notre comte comme étant très probablement Jean-Daniel de Crousaz⁸⁴, membre d'une famille de notables lausannois, nommé à la charge de lieutenant baillival le 26 juin 1725⁸⁵ et ce jusqu'à son décès en 1740. Il était propriétaire, hormis sa maison de la rue de Bourg, d'une campagne à Montriond où y fit construire, en 1714, la maison du Grand-Montriond⁸⁶. Bien que ce détail paraisse anodin, il vient fortement cautionner l'identification de cet hôte, puisqu'une lettre de Charles de la Pottrie destinée à la mère de Simon Auguste, datée du 12 août 1738⁸⁷, donne pour lieu d'émission « Montriond », confirmant ainsi la présence du gouverneur, et certainement du comte, dans la résidence secondaire du lieutenant baillival⁸⁸. Ce détail nous offre un aperçu de lieux

⁷⁹ A Lausanne, le bourgmestre était le premier magistrat de la ville, ce dès le XVI^e siècle. Il présidait le conseil de celle-ci et devait en diriger l'administration. Il était également le représentant de la ville à l'extérieur. Voir Anne-Marie DUBLER, « Bourgmestre », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 11.02.2005 (traduit de l'allemand), url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10246.php>.

⁸⁰ Nous en avons la confirmation par les deux paiements fait à l'hôte de l'auberge Lion d'Or les 22 et 30 décembre 1737. (Voir StA A 001-005). Cette auberge accueillit notamment l'empereur Joseph II lors de son séjour à Lausanne en 1777. Elle était réputée pour recevoir nombre de prestigieux étrangers de passage à Lausanne. Voir William CHARRIÈRE DE SÉVERY, *op. cit.*, p. 16.

⁸¹ Voir en annexe

⁸² StA A 008-008r, daté du 28 décembre 1737.

⁸³ William CHARRIÈRE DE SÉVERY, *op. cit.*, p. 12.

⁸⁴ Jean Daniel de Crousaz (1678/1682-1740) était le neveu de Jean-Pierre de Crousaz. Voir DE LA HARPE, *op. cit.* p. 92 ; Paola CRIVELLI, «Crousaz, Jean Daniel de », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17786.php>, version du 17.08.2005.

⁸⁵ Voir ACV ZC6, Bg 4 21.

⁸⁶ Voir en annexe, p. 123.

⁸⁷ StA A 013-016r.

⁸⁸ Il était, en effet, d'usage pour les bourgeois de l'élite lausannoise de ce retirer à la belle saison au sein de leur campagne, comme en témoigne le renvoi de plusieurs séances de la *Société du Comte de la Lippe* en juin 1743 : « on interromp la société jusqu'à l'automne car « une partie de Messieurs les

et de la société fréquentée par le comte de la Lippe en 1738, notons toutefois que nous ne savons pas avec certitude s'ils logèrent jusqu'en 1740 chez le lieutenant baillival de Crousaz et surtout quel fut leur lieu de résidence jusqu'en 1747. Il est possible, qu'ils aient séjourné à la « Cité-Derrière » chez le pasteur Pavillard⁸⁹.

Il est important de souligner que le premier hôte de notre comte est un personnage important, la fonction de lieutenant baillival étant l'une des plus élevée dans les territoires sujets bernois⁹⁰. Le fait de loger chez lui suppose donc que dès son arrivée le comte de la Lippe fréquente l'élite politique de la cité lausannoise, tout comme nous avons d'ailleurs déjà pu le démontrer avec le Bourgmestre Seigneux.

Un gouverneur pour le souverain : Charles De la Pottrie

Ce traitement de faveur est probablement dû à la personne de Charles de la Pottrie qui est un personnage clé de ce séjour lausannois, de par sa fonction de gouverneur et de par le rôle qu'il joue dans l'établissement du réseau social du comte de la Lippe. Charles Duval de la Pottrie⁹¹ est né en 1702 au sein d'une famille protestante

Membres de la Société aiant dessein d'aller passer la belle saison à leurs campagnes, et quelques uns se trouvant déjà absents, on a résolu d'interrompre la Société jusqu'à l'automne » (SCL, Ass. XXIX, T. 1, p. 331).

⁸⁹Cette information est tirée d'un extrait d'article, signé William Charrière de Sévery, conservé dans le fond Ritter : « Simon Auguste, comte de la Lippe-Detmold fut en pension chez le pasteur Daniel Pavillard, [...] qui habitait à la Cité-Derrière » (ACV Fond Ritter, P. Ritter 474 Pavillard). Elle est relayée par Marc KIENER, dans le *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne*. (Voir Marc KIENER, *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne (1537-1890)*, Lausanne, éd. Université de Lausanne, 2005, p. 453-454.) Cependant nous tenons à préciser que cet article de William de Sévery est parfois fautif, notamment dans l'attribution qu'il fait du poste de gouverneur à Daniel Pavillard, et ne fait pas mention des sources utilisées. Il nous semble donc que la prudence est de mise dans ce cas et, n'ayant pas retrouvé la source de cette information, ni de documents detmoldiens la confirmant ou l'infirant, c'est à titre d'hypothèse que nous la donnons.

⁹⁰Dans les territoires sujets bernois, tel le Pays de Vaud, le lieutenant baillival était chargé, notamment, de fonctions judiciaires ou administratives. Il était, en outre, subordonné au représentant des autorités bernoises du lieu, le bailli. Cette charge, enfin, était détenue à vie et généralement attribuée, à Lausanne, aux notables de la ville. Voir André HOLENSTEIN, « Lieutenant baillival », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 24.03.2009 (traduit de l'allemand), url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26436.php>.

⁹¹ Nous tenons à préciser que, pour une partie de nos recherches biographiques, concernant le gouverneur et, par la suite les membres de la *Société du Comte de la Lippe*, nous sommes redevable au travail de recherche de Mme Tamara Garlet mené dans le cadre d'un mandat de l'université de Lausanne. Par souci de transparence, nous adopterons le principe de référence suivant : lorsque les informations seront issues de notre propre recherche, nous les mentionnerons uniquement via leur références ou cotes (Ex : ACV Fond Ritter, etc.) et quant aux autres informations, nous nous

réfugiée au Danemark après la Révocation de l'Edit de Nantes. Son père y était colonel commandant des gardes du roi du Danemark. Charles de la Pottrie adopte également la carrière militaire puisqu'il est lui-même lieutenant colonel d'infanterie au service danois à la cour de Nassau-Weilburg, soit une cour voisine de celle de la Maison Lippe-Detmold.

Son statut de colonel ainsi que la proximité du lieu de service avec la cour de Detmold ont probablement présidé au choix de cet homme en tant que gouverneur du futur comte régnant de Lippe-Detmold. Il était d'usage, du moins dans l'éducation du futur souverain en France⁹², d'attribuer ce poste à des hommes ayant fait une carrière militaire. Pour ce qui est de l'Empire, nous avons l'exemple du « grand écuyer et premier gentilhomme de la chambre de Wittorf »⁹³ nommé « Grand Gouverneur » de Guillaume IX de Hesse-Cassel dans les années 1750. Nous pouvons, en outre, entrapercevoir par le biais de la correspondance entretenue par le secrétaire de l'Académie de Berlin Samuel Formey⁹⁴ avec plusieurs précepteurs et gouverneurs suisses en service dans l'Empire, que ces derniers étaient plutôt issus du milieu académique à l'exemple de l'un des plus connus d'entre eux, le philosophe lausannois Jean-Pierre de Crousaz, gouverneur du prince Frédéric de Hesse-Cassel dans les années 1730.

Il paraît donc difficile de définir un profil type de formation pouvant mener à la carrière de gouverneur ou précepteur. Comme le rappelle Daniel Roche dans son étude sur le préceptorat nobiliaire français, la diversité de lieux et de condition de l'exercice de cette fonction « suggère donc immédiatement l'existence d'une grande variété de carrières, de rôles, de modèles préceptoraux. »⁹⁵. Il en est très certainement de même pour les hommes en fonction dans les divers Etats de l'Empire. Dans les

référerons à son travail et mentionnerons les pages correspondantes. Dans le cas présent voir Tamara GARLET, *Recherches biographiques et bibliographiques*, UNIL, mai 2009, p. 83-84.

⁹²Catherine VOLPILHAC-AUGER, « L'institution du prince au XVIIIe siècle, de Montausier à Mirabeau », in Gérard LUCIANI, Catherine VOLPILHAC-AUGER (éd.), *L'Institution du prince au XVIIIe siècle, Actes du huitième colloque franco-italien des sociétés française et italienne d'étude du XVIIIe siècle tenu à Grenoble en octobre 1999*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2003, pp. 4-5.

⁹³ MALETTKE, *art. cit.*, p. 61.

⁹⁴ Voir André BANDELIER, « Échanges épistolaires et préceptorat des Lumières », in *Documents pour l'histoire du français Langue étrangère ou seconde*, n° 29, 2002, pp. 145-173.

⁹⁵ Daniel ROCHE, « Le précepteur dans la noblesse française. Instituteur privilégié ou domestique ? » in *Problèmes d'histoire de l'éducation, Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma-La Sapienza (janvier-mai 1985)*, Paris, éd. Ecole française de Rome, 1988, p. 14.

deux cas, nous pouvons remarquer que ce qui faisait l'attrait de cette profession - en milieu nobiliaire ou princier dans notre cas - tant en France qu'outre Rhin, étaient les possibles émanant de la fonction : quête de postes administratifs importants, recommandations académiques, reconnaissance dans le monde intellectuel et bien évidemment l'assurance d'un revenu régulier par le biais de l'obtention d'une rente viagère⁹⁶.

Ainsi, si parmi les précepteurs et gouverneurs suisses exerçant en Allemagne évoqués par Bandelier, le modèle académique paraît prédominer - il ne faut pas négliger le fait que les informations sont issues ici de la correspondance du secrétaire de l'Académie de Berlin, la représentativité du milieu académique est, nous semble-t-il, renforcée -, les exemples du gouverneur Wittorf et de Charles de la Pottrie démontrent qu'une situation adéquate dans la hiérarchie curiale et/ou militaire pouvait aussi mener à l'obtention de cette charge dans les Etats de l'Empire. Le lieutenant colonel de la Pottrie est ainsi nommé gouverneur du comte de la Lippe. Le choix fut fait, selon les termes du contrat, sur la base de la confiance acquise lors de sa courte présence à la cour, séjour pendant lequel son savoir faire et sa dextérité auraient convaincu :

« Obwohl Wir zu wohlged[achtem] Obrist-Lieutenant, in Ansehung seiner Uns angerühmten, und bey seiner kurtzen Anwesenheit hieselbst geäußerten *Dexterität* und Geschicklichkeit, das gnädigste Vertrauen gesetzt, [...]»⁹⁷.

⁹⁶ Voir BANDELIER, *art. cit.*, p. 157 et 163 ; ROCHE, *art. cit.*, p. 16-18. Il est intéressant de relever que dans les cas que nous avons rencontrés dans ce travail, aucun exemple n'échappe à cette règle. Certains illustrent même l'effectivité de cette potentialité promotionnelle. Notre gouverneur Charles de la Pottrie, suite à son engagement auprès du comte de la Lippe et du baron de Rosenthal, obtiendra une rente viagère de Detmold et, lorsque le baron succèdera à son père en tant que prince de Nassau-Weilbourg, un poste administratif élevé à la cour de Nassau en 1753. (« [...] dans son testament, il [feu le prince régnant de Nassau] vous a donné la place de Vicaire, et de Président de tous les départements de son pays ; poste ou vous trouvez actuellement [...] », voir la lettre du comte de la Lippe à de la Pottrie, StA E 235-238), tandis que le pasteur Pavillard bénéficiera d'une lettre de recommandation, auprès de LL.EE de Berne pour l'obtention d'un poste à « Paily et Ruayres », du recteur de l'Académie de Lausanne alors en la personne du Professeur D'Apples, et bien évidemment d'une rente viagère de la part de Detmold (ACV, Archives de l'Académie de Lausanne, Bdd 81, Livre de copie de lettres, p. 49). Enfin notons que Pavillard remplira plusieurs fonctions ecclésiastiques ou académiques intéressantes dans les années qui suivent son mandat auprès de l'héritier Lippe : dès 1748, il sera diacre à Lausanne et il donnera des cours d'histoire à l'Académie probablement dès 1750, et officiellement en 1758 lorsqu'il succèdera à Charles-Guillaume Loys de Bochat (KIENER *op. cit.*, pp. 453-454).

⁹⁷ StA B 032-038.

Il est intéressant de relever que, dans les comptes émis par de la Pottrie en 1738, ce dernier tient à se faire payer « une année de gage depuis la St Michel 1736 jusqu'à la St Michel 1737 »⁹⁸, soit une période antérieure d'une année au contrat d'engagement. S'agit-il d'une période de probation durant laquelle il aurait convaincu les autorités de lui confier l'éducation du comte⁹⁹? Quoiqu'il en soit, son engagement est effectif le 9 octobre 1737, date à laquelle les *Instrucio* sont émises, tout comme son contrat de salaire et son assermentation. Son contrat de salaire lui alloue une rente annuelle de 2000 Florins tout au long de son service auprès de Simon Auguste, mais aussi une rente viagère du même montant une fois l'éducation du comte terminée¹⁰⁰. L'assermentation, quant à elle, scelle devant Dieu l'engagement du gouverneur alors tenu de se comporter en sujet de Wilhelmine de la Lippe et de suivre loyalement les instructions reçues à Detmold¹⁰¹. C'est donc dans ces conditions que Charles de la Pottrie est nommé gouverneur du comte de la Lippe. Reste à définir les tâches qui lui sont attribuées dans les *Instrucio* et, de manière plus générale, ce que signifie, dans la première moitié du XVIIIe siècle être gouverneur d'un jeune homme.

L'éducation domestique dispensée dans la noblesse ou la bourgeoisie ne se faisait souvent que par l'intermédiaire d'un précepteur prenant alors en charge les deux rôles. Mais dans la noblesse de haut rang et dans les maisons princières, le niveau de vie et les moyens financiers, tout comme la position sociale, impliquait de distinguer les deux fonctions¹⁰². Si tous deux sont chargés de la formation d'un jeune homme dans le cadre d'une éducation privée, ils n'ont pas la même fonction et pas le même rang hiérarchique. L'éducation domestique était une option couramment retenue pour

⁹⁸ StA A 001-005r, dernière page. La saint Michel correspond au 29 septembre.

⁹⁹ Dans le cas du pasteur Allamand, une période d'essai est appliquée avant qu'il ne soit engagé comme gouverneur de l'héritier du comté de Wied-Neuwied en 1746. Voir Hanspeter GEISLER, « François-Louis Allamand à l'étranger (1742-1749) : Approche biographique d'un pasteur du Pays de Vaud », Mémoire de licence, sous la dir. Prof. Danièle Tosato-Rigo, UNIL, 2005, p. 59.

¹⁰⁰ StA B 031-032. Cf. supra note 96.

¹⁰¹ « Der H. Obrist Lieutenant de la Pottrie alß ernanter Gouverneur des Hochgebohrnen Graffen und Herrn, Herrn Simon Augusteus Graffen und und Edlen Herrn zur Lippe, soll geloben und schweren einen Eyd zu Gott, [...] daß Er der Durchleüchtigsten Fürstinnen und Frauen, Frauen Johannetten Wilhelminen verwitlibten Fürstin und Edlen Fraune zur Lippe Vormunderin und Regentin, gebohrnen Fürstin zu Naßau etc. etc. wolle treu, hold und gewärtig seÿn, [se comporter en loyal et féal sujet, selon le Prof. N. Furrer] [...] *in summa* alle[s] dasjenige thun und laßen, was die Ihm ertheilte *Instruction* mit sich bringet, und einem rechtschaffenen und Gottes fürchtigen *Gouverneur* eines jüngern Herrn woll anstehet, alles gestreülich und ohne Gefehrde. » (StA B 045-046).

¹⁰² Nous retiendrons que dans notre cas le contrat distingue clairement les deux fonctions en subordonnant l'engagement du précepteur au gouverneur de la Pottrie. Voir Daniel ROCHE, *art. cit.*, p. 35-36 ; Patrizia DELPIANO, « Précepteurs : instruction et éducation domestique dans l'Italie du XVIIIe siècle », in *Paedagogia Historica*, vol. 43, N°4, 2007, p. 529.

la formation des jeunes gens de haut rang au XVIII^e, entre autres au sein des cours allemands¹⁰³. Celle-ci leur était dispensée par le gouverneur et le (ou les) précepteur(s) lorsque l'enfant quittait l'univers féminin – celui des gouvernantes et des nourrices- généralement autour de 5-6 ans¹⁰⁴. Le gouverneur prenait alors en charge tout ce qui touchait à l'éducation, tandis que le précepteur, ou l'informateur¹⁰⁵, s'occupait de l'instruction de l'élève. Tel est le schéma suivi pour le comte de la Lippe. Par éducation il faut ici comprendre « éducation morale », par opposition à l'instruction « ou acquisition de connaissances intellectuelles »¹⁰⁶. Le gouverneur était donc chargé d'amener son élève à l'acquisition des valeurs morales propres à son rang mais aussi à son futur état, dans notre cas celui de régent du comté, y compris les devoirs et droits qui en découlent¹⁰⁷. Le précepteur, comme nous le verrons par la suite, est quant à lui chargé de l'enseignement des matières que l'on qualifierait aujourd'hui de scolaires, telles que les langues ou la géographie. Ces deux fonctions, gouverneur et précepteur, sont donc complémentaires, même si le gouverneur est hiérarchiquement le supérieur du précepteur¹⁰⁸.

Le comte de la Lippe est âgé d'une dizaine d'années lorsqu'il est confié à son gouverneur Charles de la Pottrie. Ce dernier chargé, par définition, de son éducation mais aussi, vu les circonstances particulières que nous avons évoquées plus haut, de l'organisation de celle-ci à Lausanne. La gestion de la vie matérielle qui entoure le séjour fait donc partie des tâches attribuées à de la Pottrie, qu'il s'agisse concrètement de trouver un logement, une pension, ou d'organiser les déplacements dans la ville d'accueil si ceux-ci sont nécessaires :

¹⁰³Rainer A. MÜLLER, *Der Fürstehof in der frühen Neuzeit, Enzyklopädie deutscher Geschichte*, n°33, München, éd. Oldenbourg, 1995, pp. 42-43.

¹⁰⁴ Philippe ARIÈS, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, éd du Seuil, 1973 (1960), p. 262. Tel semble être le cas de Simon Auguste de la Lippe (cf. supra note 45).

¹⁰⁵ Le terme « informateur », synonyme de précepteur, selon Bandelier, semble n'avoir été usité que dans les milieux allemands. Il serait selon l'auteur, « [...] importé par les précepteurs suisses romands à partir de l'allemand « information » signifiant « enseignement » (BANDELIER, *art. cit.* p. 166). Jacqueline de la Harpe établit, elle, une distinction en le précepteur et l'informateur qui lui serait plutôt un « répétiteur » (DE LA HARPE, *op. cit.*, p. 87).

¹⁰⁶Fritz-Peter HAGER, « Education, instruction et pédagogie », in Michel DELON (dir.), *Dictionnaire des Lumières*, Paris, PUF, 1997, p. 429.

¹⁰⁷ VOLPILHAC-AUGER, *art. cit.*, pp. 4-5.

¹⁰⁸ Mark MOTLEY, *Becoming a French Aristocrat, The Education of Court Nobility 1580-1715*, Princeton New Jersey, Princeton University Press, 1990, p. 82. Il en est de même pour le gouverneur Allamand chargé de superviser les précepteurs de son élève (GEISSLER, *op. cit.*, p. 67).

« II. Bey Ihrer Ankunfft zu *Lausanne* wird der Herr Obrist-*Lieutenant* die nöhtige und bequeme *Logimenter* zu besorgen wißen, [...] bey jemand in der Stadt, woselbst auch andere Junge Herren und wackere Leüthe, von guter und erbaulicher *Conduite*, in Pension zu begeben [...] bevorab wenn ein *Logiment* in der Nähe des Hauses, woselbst gespeiset wird, zu erhalten stünde, allenfalß hat er wegen eines Heüer-Wagens oder *porte chaise* das nöhtige zu *resolviren*»¹⁰⁹.

Il en est de même pour les dépenses liées aux besoins matériels du comte - tel que l'achat de vêtement ou de souliers¹¹⁰ ou plus prosaïquement l' « argent de poche [sic] »¹¹¹ mensuel du jeune homme -, la prise en charge des frais de logement et de restauration ou encore la rémunération des professeurs chargés de l'éducation et de l'instruction du comte et des domestiques, comme nous l'avons évoqué plus haut¹¹². De manière générale, nous pouvons dire que de la Pottrie est responsable de la gestion financière du séjour. Pour ce faire Detmold lui procure une somme initiale servant à couvrir les frais du voyage et les premiers salaires des employés, puis prévoit de faire parvenir les montants nécessaires au fur et à mesure :

«Endlich hat er zu Bestreitung der Reise und anderen anfänglichen Kosten hiebey zwey tausend Thlr. zu empfangen, und wollen Wir die fernere nöhtige Gelder durch den vorgeschlagenen *Banquier* [...]»¹¹³ zu Hamburg, vermittelt eines *Credit*-Briefes, von Zeit zu Zeit übermachen laßen. »¹¹⁴.

Dans les faits, cette mesure paraît avoir été difficilement appliquée. La correspondance datant des années 1738-1747¹¹⁵ entre le gouverneur et Detmold fait régulièrement allusion aux problèmes financiers rencontrés par le colonel. L'argent ne lui parvenant pas, de la Pottrie craint fortement - déjà en avril 1738 !- pour sa réputation :

¹⁰⁹ StA B 032-038.

¹¹⁰ Voir les dépenses faites lors du voyage à destination de Lausanne (StA A 001-005r, le 27, 29 et 30 octobre, le 1^{er} et 17 novembre et lors de leur arrivée le 11 décembre 1737).

¹¹¹ StA A 001-005r, le 30 octobre et le 30 novembre 1737.

¹¹² Cf. supra note 75.

¹¹³ Il n'est pas mentionné dans le contrat, mais il s'agit très probablement de M Ployardt. Voir StA A 013-016r.

¹¹⁴ StA B 032-038.

¹¹⁵ Voir l'inventaire en annexe, pages 2-4.

« Je suis aussi très persuadé que votre altesse [Wilhelmine de la Lippe] n'est pas la cause de retardement de l'argent, mais si elle savoit combien il est disgracieux quand on est dans les Paÿs Etrangers de commencer les connaissances par les debtes. C'est toujours au gouverneur a qui l'on s'en prend [...]»¹¹⁶.

A cela s'ajoute le fait que le banquier de Hambourg, M Ployardt, se refuse à faire des avances au gouverneur en 1738 tout en lui exposant clairement « qu'on lui conseille de ne faire aucune avance pour la Cour de dettmoldt »¹¹⁷. De la Pottrie paraît ici être victime de la mauvaise réputation financière de la Cour de Detmold. Nous avons vu que le comté était, sous le règne des prédécesseurs de Simon Auguste, sujet à de graves difficultés pécuniaires, conséquence vraisemblablement d'une gestion financière peu économe¹¹⁸. Cela semble donc affecter son séjour en Pays de Vaud car les problèmes de financement perdureront jusqu'en 1747, obligeant régulièrement le gouverneur à exiger le versement des fonds alloués par « les Etats du paÿs »¹¹⁹ à la formation de son élève et à tenir scrupuleusement ses comptes.

Hormis ces questions d'ordre matériel, le gouverneur est bien entendu responsable de la personne de son élève. La question de la santé de l'héritier du comté de Lippe est d'ailleurs abordée dans les *Instructio*. Comme l'a démontré Philippe Ariès, la perception de l'enfant, et donc l'intérêt qu'on lui porte, évolue à l'époque moderne. Parmi cette évolution, l'un des éléments important au XVIIIe siècle est « le souci de l'hygiène et de la santé physique ¹²⁰» que l'on a au sein des familles pour l'enfant. Un souci analogue paraît présent dans notre cas, car avant d'aborder les questions

¹¹⁶ StA A 009-0012, lettre du gouverneur datée du 12 août 1738.

¹¹⁷ StA A 009-0012.

¹¹⁸ Cf. supra note 7.

¹¹⁹ StA A 009-0012. Il semble également que le gouverneur se soit attiré, pour un temps, le discrédit de Wilhelmine de la Lippe qui envoie successivement à Lausanne en 1745 puis en 1747, deux hommes pour vérifier les comptes émis par le gouverneur. Le premier, un certain M. Eben, fut chargé de vérifier les prétentions financières du gouverneur et de ramener le comte en Allemagne (StA A 050-052 et StA A 068-069r). En janvier 1747, Simon Magnus Cracau, chancelier de la chambre de Detmold, est mandaté par la régence afin de se rendre à Lausanne pour contrôler les comptes de de la Pottrie. Il doit mettre en place la liquidation des dettes contractées lors du séjour auprès du banquier bernois Jean-François Panchaud et ce afin de permettre le retour du comte à Detmold alors empêché par la volonté du banquier (voir la correspondance entre Cracau et la régente, inventaire, p. 4 et, entre autres, StA B 063-065). Concernant le financement des études du comte, il était d'usage qu'il soit pris en charge par les Etats du pays octroyant le financement nécessaire. Nous retrouvons, en effet, dans la correspondance de Simon Auguste une démarche analogue lorsque le comte régnant, soucieux de procurer une éducation de qualité à ses frères, s'adresse aux Etats du pays pour en obtenir le financement (voir, entre autres, StA E 052-053, 075, 078).

¹²⁰ Philippe ARIÈS, *op. cit.*, p. 141.

relatives à l'éducation et l'instruction du comte, la princesse régnante fait au gouverneur la recommandation suivante :

« III. *Recommendiren* Wir die Vorsorge vor Sr. Lbd. Gesundheit, und weilen die Lufft zu *Lausanne*, wie auch Speise und Tranck, nicht von gleicher Beschaffenheit mit der hiesigen seyn; So hat *Monsieur de la Potterie* darauf zu *reflectiren* [...]. IV. So sind auch Sr. Lbd. zwar noch nicht in den Jahren und behörigten Leibes-Kräftten, daß Sie die sonsten, zu *qualificirung*, eines Jungen Herren nöhtige *Exercitia*, außer was etwa das Tantzten betrifft, sogleich anfangen können, und werden also die übrigen, alß Reiten, Fechten und dergleichen vors erste außgestellt bleiben müßen [...] »¹²¹.

Les instructions du contrat lui ordonnent ainsi de prendre soin d'initier le comte « aux exercices utiles à un jeune homme », c'est-à-dire la danse, l'escrime et l'équitation. Ces exercices du corps font partie intégrante de l'éducation nobiliaire et princière au XVIIIe, au même titre que les autres disciplines de l'instruction¹²². La danse est généralement la première de ces activités à être pratiquée, car plus aisée ou adaptée à la préparation aux autres activités physique sus mentionnées. Notre comte n'échappe pas à la règle, il suit des cours de danse dès janvier 1738¹²³ et probablement des cours d'équitation par la suite¹²⁴.

¹²¹ StA B 032-038.

¹²² Voir, entre autres, pour un exemple princier français: Joël CORNETTE, « Le savoir des enfants du roi sous la monarchie absolue », in Ran HALÉVY (dir.), *Le savoir du Prince du Moyen Age aux Lumières*, Paris, éd Fayard, 2002, pp. 137 ; Hervé DRÉVILLON, « Le roi-cavalier, les savoirs du corps dans l'éducation de Louis XIII », *ibid*, pp. 147-174. Concernant la noblesse françaises et allemande voir, entre autres, Mark MOTLEY, *op. cit.*, pp. 57-58; Rainer A. MÜLLER, *op. cit.*, p. 42 ; Klaus MALETTKE, *art. cit.*, p. 59.

¹²³ Il y a trois lettres du gouverneur, contenant les comptes détaillés de la dépense faite pour Simon Auguste à Lausanne de janvier à septembre 1738. Elles nous confirment que le comte suit un cours de danse tout au long de cette année. Nous ne savons pas si cela se poursuit au-delà, bien que nous puissions raisonnablement le supposer, une documentation similaire nous faisant défaut pour la suite de son séjour. Voir StA A 009-012, 013-016r et 017-020r.

¹²⁴ Une hypothèse nous semble permise concernant cette activité : nous disposons d'une lettre datant du 8 décembre 1752 adressée par Simon Auguste à « M de Mesery », dans laquelle notre comte signifie qu'il a été un de ses élèves (StA E 194). Cet homme est qualifié dans un document ultérieur (StA E 225-226) de « M de Mesery l'Ecuyer ». Il s'agit peut-être de « Henri de Crousaz, Seigneur de Mézery et écuyer », mentionné dans l'article de William Charrière de Sévery, où nous apprenons que le susdit seigneur de Mézery reprend la maison, sise au n°30 de la rue de Bourg, de l'hôte de nos allemands, le lieutenant baillival Jean Daniel de Crousaz, en 1740 (CHARRIÈRE DE SÉVERY, *art. cit.*, p. 12). Bien que l'objet de la lettre de 1752 soit le remboursement d'une dette contractée par le comte lors de son passage à Lausanne en 1749 et non le paiement de cours dispensés plus tôt, il nous paraît concevable d'établir le rapprochement et donc de supposer que le comte bénéficia de cours d'équitation lors de son séjour lausannois. Un dernier argument allant dans ce sens est la remarque faite par le gouverneur dans une lettre à Wilhelmine de la Lippe en mars 1742 : « Si avec le temps il se trouvoit un joli cheval pour mon cher Eleve je crois que cela lui feroit plaisir. » (StA A 034-035r).

Au-delà de ces pratiques qui font partie, tout comme l'apprentissage de la musique¹²⁵, de l'éducation « sociale » du comte, l'acquisition des valeurs morales propres à son rang et à son futur état de souverain -dont ses devoirs- occupe une place de choix dans les instructions reçues par le gouverneur.

Cet apprentissage moral passe par plusieurs recommandations de Detmold présentes dans les *Instructio*. La première est de prendre soin du choix des fréquentations du comte, principe ayant comme nous avons pu le voir en partie présidé au choix du lieu de séjour. Il s'applique également à la sélection des lieux de vie lausannois qui doivent occasionner des « conversations utiles et brillantes » « menées par des gens adroits » et « éloigner le comte de domestiques susceptibles de lui donner de mauvais exemples »¹²⁶. Puis la religion, instruction devant être délivrée par un ecclésiastique¹²⁷, doit le mener à l'acquisition de vertus telles que la modestie, l'honneur ou la bienveillance. Enfin la dernière recommandation sur l'éducation et l'instruction du comte définit les valeurs que le gouverneur doit transmettre à l'héritier, tels que le respect des lois, la nécessité de savoir se gouverner soi-même avant de pouvoir gouverner les autres, le respect des autorités temporelles et de ses sujets, le rapport au divin :

« *in summa* allenthalben unter göttlichen Beÿstand so *informiret* werden, daß Sr. Lbd. erkennen lernen, wie Sie zuzforderst sich selbst zu *regiren* wißen müßen, ehe Sie andere *regiren*, wie Sie denen Pflichten der Gesetze sich selbst zu unterwerffen haben, ehe und bevor Sie anderen hiernechst Gesetze vorschreiben, wie Sie sich gegen Gott, alß welchem Sie nicht weniger, alß der geringste Unterthan dermahleinst Rechenschafft zugeben verbunden; gegen Sr. Kay[serlichen] May[estät] alß das allerhöchste Haupt des Römischen Reichs, andere *Potentaten* und benachbarte Stände, gegen Uns, alß dero leibliche Frau Mutter und gegen die an

Cela suppose donc que le comte fut formé dans cet art tout au moins avant cette date. Enfin, c'est le même Henri de Crousaz qui, en 1739, cède sa place de « capitaine » de l'Abbaye de l'Arc au comte de la Lippe. Ainsi, tout au moins, ces deux personnages sont en contact dès 1739. Voir Otfried NEUBECKER, A. KOHLER, « Les armoiries de comte Simon-Auguste de la Lippe à Lausanne », in *Schweizer Archiv für Heraldik*, n°52, 1938, p. 65. Nous reviendrons sur l'Abbaye de l'Arc dans le point suivant.

¹²⁵ Il prend des cours de clavecin. StA A 009-012, 013-016r et 017-020r.

¹²⁶ StA B 032-038, pt. IV.

¹²⁷ « Vor allem aber hat der Herr *Gouverneur* zu sorgen, daß Sr. Lbd. in der Erkänntniß Gottes, nach der Lehre der *Evangelisch-Reformirten Religion* durch einen Geistlichen zulänglich unterrichtet, mithin zu der Furcht Gottes, alß der Weißheit Anfang, und der Menschen Glückseeligkeit, einziges *fundament*, beständigst angeführet, und zu allen christ[lichen] Tugenden, *Modestie*, Ehrbar- und Leütseelichkeit [sic] » (StA B 032-038). Dans les faits, c'est à son précepteur, le pasteur Pavillard que reviendra cette tâche (voir StA A 021r).

Vatters Stadt verordnete Herren Mitvormündere und endlich, gegen getreue Bediente und Unterthanen mit gehörigen [sic] *Respect* und gehorsam auch *respective* Bereitwillig- und Freündlichkeit zu betragen und zu verhalten haben, damit Sie hiernechst eine glückliche Regierung führen und sich des göttlichen Seegens theilhaftig machen mögen. »¹²⁸.

Dans les faits, ces diverses recommandations sont interdépendantes¹²⁹ et entrent dans la composition de ce système de connaissances que l'on nomme ici « valeurs morales » qu'il s'agisse de vertus comme l'honneur ou la modestie¹³⁰, le respect des préceptes divins, ou l'art de savoir se gouverner soi-même, soit la maîtrise de ses passions. L'art de la conversation « guidée » par des hommes adroits, l'exemple qu'ils offrent au comte ou encore l'instruction religieuse nous semblent être les outils de cette éducation morale visant à faire de Simon Auguste un bon souverain.

Nous avons quelques indices, dans la correspondance entretenue par le comte avec son gouverneur, du rôle que joua ce dernier dans la transmission de ses « valeurs morales » associées aux devoirs du souverain. De la Pottrie, dans une lettre datant 1753, n'hésite ainsi pas à rappeler à son ancien élève quelques-uns des principes inculqués lors de sa jeunesse, lorsqu'il juge sa conduite indigne d'un souverain :

« Permetés moi Monseigneur de vous parler vrai, souffrés pour la dernière fois, que votre ancien gouverneur vous ouvre son cœur, peut etre que sa voix le fera entendre au vôtre, et que les Reflexions que vous ferés, vous vous empecheront de vous perdre entierement. [...] Croiés vous mon cher comte que vous parviendrés a cette gloire de retablir le lustre de vôtre ancienne maison , en continuant la vie que vous avez mené a Kirsheim, a Weilbourg et a dettmold ; croiés vous pouvoir cacher votre conduite au Public (qui vous observe et a qui vous devés servir d'Exemple). Sortés

¹²⁸ StA B 032-038, pt. IV.

¹²⁹ Voir Dominique JULIA, « Gilbert Romme, gouverneur (1779-1790) », in *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, éd. Société des études robespierristes, 1996, pp. 222-223 et 236-237. Bien que le cas étudié par Julia soit postérieur au nôtre et que l'auteur se base sur l'article « Gouverneur d'un jeune homme » de l'*Encyclopédie*, datant de 1757, il nous semble que les conclusions qu'il en tire, notamment sur le lien entre éducation morale et religion, sont pertinentes et adaptées au cas de Simon Auguste de la Lippe. L'éducation morale que celui-ci reçoit s'inscrit ainsi dans les pratiques éducatives habituelles du siècle des Lumières.

¹³⁰ L'exemple de la modestie est significatif. Si elle est recommandée, dans le cas étudié par De Viguerie, aux jeunes gens par leur père c'est en tant que « vertu sociale » et non dans le sens chrétien d'humilité : « La modestie dont il s'agit n'est pas forcément une vertu, elle est l'absence d'un vice, la présomption. La modestie n'est que bienséance. Elle convient au jeune homme car elle s'accorde à son inexpérience. Elle exprime le refus de la démesure. » in Jean de VIGUERIE, *L'institution des enfants, l'éducation en France, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, éd Calmann-Lévy, 1978, p. 40.

de votre erreur mon cher comte ; les actions, les pensées même des grands seigneurs deviennent toujours publiques. On scait par tout que vous aimés a boire, et que vous vous piqués de boire plus que quatre. Votre fatale passion pour le jeu n'est ignorée de personne, et je rougis pour vous, [...] je vous ai vu autrefois sensible a mes Remontrance votre cœur qui etoit pour lors vertueux, vous faisoit gouter avec plaisir les principes de Religion, et d'honneur que je tachoais de vous inspirer. [...] »¹³¹.

La réponse faite par le comte démontre que la relation gouverneur/élève ne se limite pas aux années de formation du comte ; l'autorité morale de de la Pottrie et son influence se maintiennent au-delà :

« Soyez assure que les sentiments d'honneur, de probité et de Religion que vous avez si souvent taché de m'inculquer m'ont fait chasser toutes les Canailles infames qui pour lors m'environnoit, et je puis presentement dire a mon avantage que de pareilles personnes craignent actuellement de m'approcher. Je vous jure en vérité et en honneur que j'ai déjà quitté et renoncé à ce Vice par un sincere retour que j'ai fait sur mon Etat, et je vous promets de le tenir tant que je vivray. Voila mon cher Monsieur de la Pottrie cher protecteur de mes jeunes ans Digne et vray amy quelle est ma situation [...]. Ouy cher amy votre derniere [lettre] me fortifiera dans ma resolution, et dans ces sentiments et qui seules peuvent mener au sentier de la Vertu et qui sera desormais toujours le mien ; je vous le promets foy d'homme d'honneur, [...] »¹³².

Le rôle du gouverneur regroupe quantité de fonctions dépassant parfois le cadre strictement éducatif. Tantôt trésorier chargé de l'organisation pratique du séjour et de ses aspects financiers, tantôt éducateur responsable de transmettre des « valeurs morales » et de préparer le comte à se conduire en homme de bien et en bon souverain. Il est également le superviseur de la formation de son élève. C'est très certainement lui qui démarché les maîtres particuliers chargés de l'éducation physique et musicale de son élève.

¹³¹ StA C 062-063r.

¹³² StA E 228-230. Charles de la Pottrie aura également une influence politique dans les premières années du règne de Simon Auguste de la Lippe, notamment en semblant prendre une part active dans l'accession de son élève à la tête de la régence. Voir infra note 286.

De même, il est tenu par les termes du contrat¹³³ d'engager à Lausanne un précepteur pour l'instruction de Simon Auguste de la Lippe et de déléguer son instruction religieuse à un ecclésiastique.

Autour de l'instruction lausannoise du comte de la Lippe

C'est à Daniel Pavillard qu'incombe l'instruction religieuse de Simon Auguste de la Lippe. Ce pasteur¹³⁴, issu de la petite bourgeoisie lausannoise, est le second personnage important dans le séjour du comte. Il joue notamment un grand rôle dans la *Société du Comte de la Lippe*, dont il sera le secrétaire. Quelques années après s'être occupé de l'instruction du comte de la Lippe, il sera actif au sein de l'Académie de Lausanne en y occupant plusieurs postes, dont celui de recteur entre 1766-1769¹³⁵. Son activité s'étendra également à des œuvres charitables car il est, entre 1749-1771, membre directeur et bienfaiteur de l'Ecole de Charité¹³⁶. Au cours de sa vie, il entretiendra une correspondance, peu fournie mais régulière, avec le comte de la Lippe, lui rapportant à chaque fois les dernières nouvelles lausannoises. Cette correspondance ne cessera qu'en 1775 suite au décès de Pavillard¹³⁷.

La première lettre de ce pasteur, conservée à Detmold, est adressée à Wilhelmine de la Lippe. Elle nous confirme que le choix du précepteur est effectivement dû à de la Pottrie et que l'engagement est officiel dès fin décembre 1737 :

« Madame,

L'honneur que Monsieur De la Pottrie m'a fait de me choisir pour être auprès de Monseigneur le comte de la Lippe, me fait prendre la liberté d'assurer Votre Altesse

¹³³ StA B 032-038, pt. IV: « damit dieselbe nach Beschaffenheit der Jahre und Leibes-Constitution die zu erlernende Wissenschaften, Sprachen und Exercitia, gleichsahm Stuffs-weise anfangen und zu solchem Behuef geschickte Informatores gegen geziemende Belohnung zu engagiren, in maßen Wir solches, seinem Gutfinden, anheimstellen und von Zeit zu Zeiten davon, wie auch von Sr. Lbd. Betrag geziemende Nachricht erwarten, um allenfalß das nöhtige zu verfügen ».

¹³⁴ Il commence ses études en 1717 à Lausanne et est consacré pasteur en 1729. Voir ACV, Fonds Ritter, 474 et GARLET, *op. cit.*, pp. 79-80.

¹³⁵ GARLET, *ibid.* Son avancement au sein de l'académie est très probablement en lien avec son poste de précepteur auprès du comte de la Lippe, notamment de par la sociabilité qui en découle. Pour plus de détails voir supra note 96.

¹³⁶ GARLET, *ibid.*

¹³⁷ GARLET, *ibid.*

Serenissime de l'application constante que j'aurai à profiter de toutes les occasions pour Lui inspirer des connoissances utiles & des sentiments qui conviennent à une personne de son rang.[...] »¹³⁸.

Enfin toujours conformément aux directives reçues par de la Pottrie¹³⁹, le précepteur envoie en 1738 un compte-rendu détaillé de l'apprentissage de son élève à Detmold. Il fait partie des rares documents dont nous disposons pour approcher le contenu de l'éducation et de l'instruction du comte de la Lippe. En effet, force est de constater que les sources de Detmold sont lacunaires entre 1739 et 1747¹⁴⁰. Les renseignements que nous avons sur les activités lausannoises de Simon Auguste sont donc issus, d'une part des procès-verbaux de la *Société du Comte de la Lippe* -que nous aborderons au point suivant-, d'autre part des quelques informations que nous pouvons réunir à partir des archives cantonales vaudoises, de la littérature secondaire ou encore des archives d'Etat de la ville de Detmold dont le compte-rendu susmentionné et quelques lettres du gouverneur.

Ce compte-rendu¹⁴¹ de Pavillard, nous instruit sur une partie des activités quotidiennes propres à l'instruction du comte durant l'année 1738 :

« [...] Monsieur de la Pottrie m'ayant demandé un détail circonstancié de la manière dont j'ai dirigé les études de Monsieur le Comte, je vais les tracer en peu de mots. Je l'ai occupé pendant près de trois mois qu'à l'étude de la Langue Française ; j'ai cru qu'il falloit commencer par là, d'un côté afin qu'il aprit promptement cette langue, et qu'il ne contracta point de mauvais accent, ni de mauvais termes, ce qui arrive assez souvent aux étrangers qui ne l'apprennent que par l'usage ; [...] je Lui ai fait étudier les règles des Déclinaisons et des Conjugaisons françaises et les principales règles de la Syntaxe, persuadé que non seulement il apprendroit par là le François plus correctement, et en moins de tems, mais aussi que cela Lui serviroit pour le Latin.

De là nous sommes passés au Latin, dont je Lui ai fait apprendre les Rudimens qu'il ignoroit entièrement. [...] Je Lui fais encor apprendre par mémoire la Géographie d'Hubner et les Tables Chronologiques du Professeur D. Koeler alternativement.

¹³⁸ Lettre du 31 décembre 1737, StA A 006-007.

¹³⁹ StA B 033-038: « zu solchem Behuef geschickte *Informatores* gegen geziemende Belohnung zu engagiren, in maßen Wir solches, seinem Gutfinden, anheimstellen und von Zeit zu Zeiten davon, wie auch von Sr. Lbd. Betrag geziemende Nachricht erwarten, um allenfalß das nöhtige zu verfügen».

¹⁴⁰ Voir en annexe l'inventaire des documents conservés pour les années 1739-1747, pp. 1-2.

¹⁴¹ StA A 021-022, Annexe, pp. 108-110.

Voilà notre occupation de chaque matin, après qu'il a lu un Chapitre de L'écriture Sainte, dont il rapporte le précis. L'après-midi je Lui explique la Géographie ou l'Histoire qu'il a appris le matin. Enfin le Samedi est employé à repasser généralement tout ce qu'il a appris pendant la semaine. [...]

Je n'ai pas cru devoir encor l'appliquer directement à l'étude de la Religion, j'attens qu'il ait le jugement un peu plus formé, et à en juger par le passé je n'attendrai pas longtemps ; mais Monsieur de la Pottrie et moi, nous lui faisons faire des réflexions sur l'écriture Sainte qu'il lit, et nous profitons des occasions qui se présentent, (et il s'en présente beaucoup) pour lui faire discerner le vrai du faux, et la Vertu du vice. Nous le faisons réfléchir, autant qu'il en est capable, sur les sermons qu'il entend, et je Lui fais lire tous les Dimanches une section d'un Cathéchisme aisé, que je Lui explique, et dont je Lui demande le contenu par forme de conversation.»¹⁴².

Le programme pour l'année 1738 paraît donc suivre un cursus « classique » de l'éducation privée de la première moitié du XVIIIe siècle, du moins similaire à ce que les recherches actuelles sur l'éducation princière et nobiliaire¹⁴³ ont démontré. Ce cursus est résolument tourné pour les futurs souverains, comme notre comte, vers l'acquisition de connaissances devant le préparer à son futur exercice. On dénote ainsi bien évidemment l'apprentissage du français et du latin, le français étant la langue étrangère privilégiée - dans notre cas aussi pour des raisons pratiques liées au séjour lausannois- au sein des cours allemandes au XVIIIe siècle¹⁴⁴. Celui de la Géographie¹⁴⁵ et de l'Histoire, disciplines s'imposants dans l'éducation princière car offrant un savoir pratique et pour l'Histoire également un savoir moral et parfois politique de par son caractère exemplaire¹⁴⁶. Sans oublier l'instruction religieuse

¹⁴² StA A 021-022.

¹⁴³ Pour l'éducation princière voir les travaux récemment édités par Ran Halévy dans *Le savoir du Prince du Moyen Age aux Lumières* en 2002 ; Gérard LUCIANI et Catherine VOLPILHAC-AUGER, dans *L'Institution du prince au XVIIIe siècle* en 2003 ; ainsi que l'ouvrage de Jean MEYER, *L'éducation des princes en Europe du XVe au XIXe siècle*, paru en 2004. Concernant l'éducation nobiliaire voir, entre autres, l'ouvrage de Mark MOTLEY (*op.cit*) paru en 1990 et les travaux de Daniel Roche sur le préceptorat notamment son article « Le précepteur dans la noblesse française. Instituteur privilégié ou domestique ? » in *Problèmes d'histoire de l'éducation* en 1988 ainsi que le chapitre XIV, pp. 331-349, de son ouvrage *Les républicains des lettres : gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle* datant de 1988.

¹⁴⁴ MALETTKE, *art. cit.*, p. 58.

¹⁴⁵ La géographie au XVIIIe siècle était un outil de connaissance pratique pour le souverain amené à régner car l'accent y était mis sur des données concrètes, telles que les institutions, les régimes fiscaux, ou encore la démographie (voir Jean de VIGUERIE, *op. cit.* pp. 216-218 ; Joël CORNETTE, *art. cit.*, pp. 129-145).

¹⁴⁶ Concernant le rôle de l'Histoire dans l'éducation princière, voir Werner PARAVICINI, Chantal GRELL, Jürgen VOSS (dir.), *Les princes et l'Histoire du XIVe au XVIIIe siècle, Actes du colloque*

quotidienne dispensée au travers de la lecture de l'Écriture Sainte et d'un catéchisme, lectures couplées au sermon dominical.

A cela, il faut encore ajouter les divers cours dispensés par des professeurs extérieurs, comme le démontrent les comptes émis par de la Pottrie de janvier à septembre 1738¹⁴⁷ : cours d'écriture, d'arithmétique, de dessin et de géométrie¹⁴⁸. Il nous est seulement permis de supposer qu'un tel programme se soit perpétué au-delà de cette première année lausannoise car nous ne disposons malheureusement pas de sources similaires pour la suite du séjour. Concernant l'instruction du comte dans les années suivantes, les sources detmoldiennes couvrant la période lausannoise sont pratiquement muettes, tout au plus avons-nous une recommandation du gouverneur stipulant en 1746 qu'il est temps pour Simon Auguste de voyager et de fréquenter « quelques autres academie ou université »¹⁴⁹.

Il était, en effet, d'usage pour un jeune homme de haute condition en fin de formation, vers 16 ou 18 ans, de partir faire son « Grand Tour » dans quelques cours européennes ou de fréquenter une académie étrangère¹⁵⁰. Simon Auguste ne dérogera pas à la règle, comme nous pourrons le constater ultérieurement. Parfois ces jeunes gens fréquentent une Académie avant l'étape du « Grand Tour » pour y acquérir « un aperçu bien fondé des sciences les plus importantes et les plus utiles »¹⁵¹. C'est le cas de Guillaume IX de Hesse-Cassel qui suit des cours à l'Université de Göttingen à onze ans¹⁵² et également celui de Simon Auguste ainsi que de son compagnon, le futur prince de Nassau. Nos deux allemands ont donc vraisemblablement fréquenté

organisé par l'Université de Versailles-Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, Paris/Versailles, mars 1996, Bonn, éd. Bouvier, 1998 et Béatrice GUION, Du bon usage de l'Histoire. Histoire, morale et politique à l'âge classique, Paris, éd. Honoré Champion, 2008. Notons encore que la place de l'Histoire dans les assemblées la Société du Comte de la Lippe est relativement importante. Elle y délivre un message moral visant à guider le futur souverain dans ses choix et actions, notamment en lui mettant devant les yeux les exemples à suivre ou à fuir ! Voir l'assemblée X des Extrait des Conférences de la Société de M. le Comte de la Lippe, 19 janvier 1743, débattant de l'utilité de l'Histoire pour un souverain et, en complément, le concept cicéronien de « Historia magistra vitae » et sa pérennité étudiés dans l'ouvrage de Béatrice Guion.

¹⁴⁷ StA A 009-012, 013-016r et 017-020r.

¹⁴⁸ Il était courant dans l'éducation domestique d'avoir recours à des maîtres particuliers pour compléter l'instruction du « tuteur principal ». Dans un premier temps des maîtres de lecture et d'écriture, puis de latin, histoire, géographie, langues, danse, escrime, musique et dessin. L'exemple offert par le programme de Simon Auguste se conforme tout à fait à ce schéma (ROCHE, *art. cit.*, p. 26).

¹⁴⁹ StA A 057-058r, lettre datée du 30 août 1746.

¹⁵⁰ Voir, entre autres, Rainer BABEL, Werner PARAVICINI (dir.), *Grand Tour, Adeliges Reisen und Europäische Kultur vom 14. bis zum 18. Jahrhundert*, Berlin, éd. Jan Thorbecke, 2005.

¹⁵¹ MALETTKE, *art. cit.*, p. 60.

¹⁵² MALETTKE, *art. cit.*, p. 61.

l'Académie de Lausanne. Le baron de Rosenthal, héritier de la Maison de Nassau-Weilburg, apparaît dans le registre de l'Académie en 1744¹⁵³. Quand au comte de la Lippe, plusieurs indices nous l'indiquent. D'une part, sous le rectorat du professeur en éloquence et histoire Jean Rodolphe D'Arnay en 1745, son nom apparaît dans le livre des matricules des étudiants de l'Académie¹⁵⁴. D'autre part les comptes émis par de la Pottrie pour l'année 1751 font mention du paiement fait au recteur Rosset pour plusieurs ouvrages¹⁵⁵ et ses armes sont représentées dans le livre des donateurs de la bibliothèque de l'Académie¹⁵⁶. Enfin, nous avons trouvé la mention, dans les Actes académiques de mai 1744, d'un « Mr le Comte » que l'on examine sur ses connaissances en latin. Bien que son identification soit problématique¹⁵⁷, cette source présente quelques éléments, à notre avis, convaincants :

« Le Mardi 26 may la Ven. Accad: [fut] assemble[e] au
College ou se sont trouve Mr le Recteur D Arnay Mrs
Les Profes: Polier Salchli D Apples [Part:] De crousaz
Prof: De montagni vicat & le secret:

[*Examen promoteur de Mr le Pro: D'Aples]

Mr le Prof D Apples a fait un Examen promoteur
en Morale a la 1 ere volée des Estud: de son auditoire
On a jugé leur [succes] come sen suit Chatelanat bène
Liardet sat benè Monet benè Tetard sat benè

¹⁵³ Sur le baron de Rosenthal, cf. supra note 58.

¹⁵⁴ ACV, Archives de l'Académie de Lausanne, Livre des matricules étudiants, T1, Bdd 106, p.220 : « Joh: Rodolfo De Arnay Eloq: & Hist: [P:P:] Collegii Inferioris Gymnasiarcha ex Sexaginta Vivis Lausannensibus et [p.t.] Academia Rectore Civibus Academicis accensevi voluerunt./Exemplo non imperio/Simo Augustus Comes Lippiae/2° calendas Julias anno 1745. », soit le 30 juin 1745 selon M Favez, archiviste aux ACV. Jean-Rodolphe d'Arnay (1710-1765) fut également membre du conseil de Deux-Cents de la ville de Lausanne (Xavier GATTONI, « Arnay », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11309.php>, version du 11.02.2005.

¹⁵⁵ StA A 009-012, 013-016r et 017-020r.

¹⁵⁶ NEUBECKER *art. cit.*, p. 67. Le baron de Rosenthal et Simon Auguste de la Lippe sont également mentionnés dans le « Catalogue de la bibliothèque cantonale » du professeur de l'académie Charles Monnard parmi d'autres donateurs étrangers de passage à Lausanne. Cf. supra note 57.

¹⁵⁷ Il se trouve à la même époque à l'Académie un certain « Comte de Thierrens ». Cependant après enquête et discussion avec l'archiviste des ACV, M. Favez, il a été soulevé que le « Comte de Thierrens » n'apparaît jamais dans les documents consultés sous la dénomination avec particule : « M Le Comte ». Enfin, il faut rappeler que certains compatriotes de Simon Auguste fréquentant l'Académie dans les années 1740 portent le titre de comte (par exemple le comte de Solm inscrit, selon Junod, en 1744, cf. supra note 57), il est donc possible qu'il s'agisse de l'un d'entre eux. Cependant, les facteurs que nous évoquons dans la suite de ce point semblent tout de même favoriser l'hypothèse selon laquelle ce jeune homme serait le comte de la Lippe.

Correvon benè Tavernay et Chavanne sat benè

De Traitorens bene Dessonnas et Bailli sat benè

[* Examen latin de M le Comte]

Mr le Recteur a aussi fait a Mr le Comte l'Examen

Latin qu'on exige de ceux qui veulent etre reçus

Etudiants et a déclaré qu'il avoit fait les Themes et [versions]

Sans excéder le nombre des fautes prescrit; son Examen

a été reçu.

En consequence du succes qu'ont eu les susdits dans les

Differents Examens qu'ils ont subi, du Jugement [quen]

a porte la Ven.: acad: du Temoignage de Mess les Profess:

en Philos: on leur a acorde a tous la Promotion de

l'auditoire de [Phie] en Theologie & dans l'ordre qui suit

1 Chatelanat 2 Liardet 3 Correvon 4 Monet 5 Tetard

6 De Traitorens 7 De Montet dit Tavernay 8 Chavannes

9 Cat 10 Dessonnas 11 Balli 12 le Comte »¹⁵⁸.

Nous remarquons que cet examen « qu'on exige de ceux qui veulent etre reçus Etudiants » est réussi et précède d'un an l'immatriculation du comte de la Lippe enregistrée par le recteur D'Arnay. De plus, il est tout à fait concevable, aux vues des membres de l'Académie présents, que le nom du comte ne soit pas précisé car bien connus de ces derniers. Sont présents, en effet, le professeur D'Apples et le professeur Polier¹⁵⁹ soit deux membres de la *Société du Comte de la Lippe*.

¹⁵⁸ ACV, Archives de l'Académie de Lausanne, Bdd 51 5, Actes académiques A 1743 A 1749, pp.109-110. Les éléments soulignés le sont dans le document original. Les « * » signifient que les informations entre crochet sont originellement placées dans la marge à gauche du document.

¹⁵⁹ Il s'agit de Georges II Polier de Bottens, nommé au sein de la *Société du Comte de la Lippe*, « Recteur Polier » probablement car, lors de la fondation de cette société, ce dernier occupait le poste de recteur de l'Académie de Lausanne (1742-1743). Il ne l'est plus au moment de l'examen du comte et c'est pourquoi il est inscrit sous le titre de professeur, en l'occurrence professeur d'hébreu et de catéchèse (1703-1759). Voir Marc KIENER, *op. cit.*, p. 470-471.

Enfin, le « professeur de Crousaz » est le philosophe lausannois Jean Pierre de Crousaz, rétabli à la chaire de philosophie en 1738 par LL.EE de Berne¹⁶⁰, à qui Simon Auguste adresse la lettre suivante le 15 novembre 1744 :

« Monsieur,

La peine que vous avez prise pour m'examiner, l'intérêt que vous m'avez paru prendre à ce qui me regarde, et les vœux que vous avez fait pour mon bonheur, me sont de fortes preuves de votre amitié en attendant une occasion qui puisse vous marquer combien j'y suis sensible acceptez s'il vous plait cette faible marque de ma reconnaissance et de la parfaite considération avec laquelle je serai toute ma vie »¹⁶¹.

Il est donc tout à fait possible qu'il fasse allusion, dans cette lettre, à l'examen précité. Nous savons qu'au XVIIIe siècle, parmi les étrangers venus à Lausanne, certains assistaient en tant qu'auditeurs aux cours de l'Académie¹⁶² pour compléter leur éducation domestique. Était-ce dans cette optique que l'on examina le niveau de latin du comte de la Lippe ? Une seconde hypothèse serait, en fonction des relations personnelles entretenues avec plusieurs membres de l'Académie lausannoise, que l'on ait fait une faveur au jeune detmoldien en l'examinant au sein de cette structure officielle. Dans tous les cas, nous pouvons conclure qu'il faut ajouter aux informations que nous avons sur les premiers temps de la formation lausannoise du comte, celles issues des archives de l'Académie, qui nous permettent de dire que le comte fut tout au moins élève de l'Académie dans les années 1745-1747. Pour ce qui est des années 1739-1745, il convient à présent de nous pencher sur ce qui fut une occupation importante du séjour lausannois de Simon Auguste, sa « Société du Samedy »¹⁶³, plus connue sous le nom de *La Société du Comte de la Lippe*.

¹⁶⁰ Voir DE LA HARPE, *op. cit.*, p. 267.

¹⁶¹ BCU Fond Crousaz, VIII/221, 1744, 15.IX, Lausanne, original autographe.

¹⁶² Voir Catherine SAUGY-COTTIER, « La vie académique des étudiants lausannois au XVIIIe siècle », in *Revue Historique Vaudoise*, n° 74, 1966, pp. 216-217.

¹⁶³ StA F 044-045.

III. *La « Société du Comte de la Lippe » (1742-1747) : entre éducation et sociabilité.*

Comprendre la fondation et le fonctionnement d'une telle société dans le contexte particulier du séjour lausannois du comte de la Lippe n'est pas chose aisée. Elle est source de plusieurs interrogations : Qui est à l'origine de sa fondation ? Qui la fréquente ? Quel statut donner à la société et à ses procès-verbaux ? Dans quel but est-elle créée et dans quel contexte intellectuel -ou pédagogique- se situe-t-elle ?

La *Société du Comte de la Lippe* réunit ses membres à Lausanne dans les années 1740 et ses procès-verbaux -ou actes- intitulés «Extrait des Conférences de la Société de Monsieur le Comte de la Lippe»¹⁶⁴ sont conservés en deux exemplaires. Le premier se trouve à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne¹⁶⁵. Il est composé de deux volumes, comptant respectivement 344 et 438 pages et couvre huitante assemblées tenues du 17 novembre 1742 au 6 février 1745¹⁶⁶. Le second exemplaire est conservé à la *Lippische Landesbibliothek* à Detmold¹⁶⁷ et compte trois volumes. Il se différencie encore de son homologue lausannois en s'arrêtant à l'assemblée LXXIV, datant du 19 décembre 1744. Il contient donc six séances de moins. Ces deux exemplaires sont de la main du secrétaire de cette société, le précepteur du comte de la Lippe Daniel Pavillard¹⁶⁸, et nous renseignent sur les activités et les membres de la société. Nous pouvons, en outre, nous demander pourquoi deux exemplaires inégaux de par leur format -leur contenu étant quasi identique hormis les séances manquantes- nous sont parvenus et pourquoi ils arrêtent avant les dernières années du séjour lausannois du comte de la Lippe, soit les années 1745-1747.

¹⁶⁴ SCL, Ass. I, T. 1, p. 1. Nous tenons à préciser que nous utiliserons, pour toutes les citations et références, l'exemplaire lausannois des *Extrait des Conférences de la Société de Monsieur le Comte de la Lippe*.

¹⁶⁵ L'exemplaire lausannois des actes de la *Société du Comte de la Lippe* est aujourd'hui conservé au département des manuscrits de la BCU sous les cotes : BCU D 1S1386/1, pour le premier tome, et BCU D 1S1386/2, pour le second.

¹⁶⁶ En détail, le premier volume contient les assemblées I à XXX, tandis que le second contient les assemblées XXXI à LXXX.

¹⁶⁷ *Lippische Landesbibliothek* Detmold, cote Mscr. 47, 1-3 2°.

¹⁶⁸ « On a établi l'Informateur de Monsieur le Comte pour secrétaire de la Société.» (SCL, Ass. II, T. 1, p. 5). La page de titre du manuscrit conservé à Detmold, stipule également que le recueil est l'œuvre de « Daniel Pavillard ministre informateur de Mr. Le Comte, et secrétaire perpétuel de cette société.» (HELLFAIER, *art. cit.*, p. 47).

L'histoire de ces manuscrits transparaît dans la correspondance entretenue par Simon Auguste de la Lippe avec son ancien précepteur, Daniel Pavillard. Il y est en effet question, à plusieurs reprises, de l'envoi à Detmold des actes de la société. Dans un premier temps, Pavillard propose et envoie en 1753 le troisième tome des actes au comte de la Lippe¹⁶⁹, soit certainement le troisième volume de l'exemplaire aujourd'hui conservé à Detmold. Puis, suite aux requêtes successives et insistantes du comte entre 1754 et 1770, le secrétaire propose de lui faire parvenir les derniers procès-verbaux en un ou deux volumes¹⁷⁰. Cependant, l'envoi est cette fois-ci sans suites, car le comte se voit contraint, suite au décès de Pavillard, de s'adresser au lausannois Gabriel Seigneux de Correvon à cet effet :

« Daignez par marque de bonté et amitié dire aux Héritiers du digne et respectable Professeur [Pavillard], conducteur de mes feux volatiles, que je souhaiterois qu'il voullussent me favoriser de l'Envoy du quatrième tome de notre chère et respectable Société, il faut qu'il contienne les années 1745, 46 ainsi que les premiers mois 47, le défunt me l'a souvent promis mais n'a pas pu me l'envoyer, vu ses occupations, [...] »¹⁷¹.

Cette lettre nous permet de déduire, d'une part, que la société s'est bien réunie jusqu'au début de l'année 1747 et, d'autre part, que les deux exemplaires -lausannois et detmoldien- sont incomplets. Le comte de la Lippe, en précisant le contenu du tome désiré, sous-entend en effet l'existence d'actes pour cette période. Cela est également corroboré par les *Extraits*, conservés à Lausanne, dont le second volume paraît inachevé, l'avant dernière assemblée, n° LXXIX, stipulant :

¹⁶⁹ Voir StA D 03-04r.

¹⁷⁰ Le comte de la Lippe les lui demande en 1754 (StA E 239), en 1763 (StA F 063), et une dernière fois, en 1770 (StA F 089-090). Dans une lettre datant du 3 septembre 1763, Pavillard répondant aux deux premières requêtes du comte, lui écrit : « Il m'a paru que Votre Excellence gutoit les actes de la Société littéraire qu'Elle avoit eu à Lausanne ; comme j'auroi un peu plus de loisir cet hiver que je n'en ai eu depuis longtemps, je lui préparerai encor un volume ou deux. Cet ouvrage lui fera d'autant plus plaisir que la Société qui l'a produit Lui a toujours été chère. Je vous prie seulement, Monseigneur, de me faire parvenir un fil qui marque la hauteur et la largeur des volumes, afin que ceux que j'enverrai soient reliés d'un format, qui puisse figurer à côté des premiers. » (StA D 009-010r).

¹⁷¹ C'est la seconde fois que le comte de la Lippe passe par son intermédiaire pour recevoir la suite des actes de la société. La première fois, dans une lettre datant de 1761 (StA F 044-045) et, enfin, ici en mars 1775 (StA F 114). Nous reviendrons plus en détail sur Gabriel Seigneux de Correvon, membre de la *Société du Comte de la Lippe*, ainsi que sur ces collègues lausannois, par la suite.

« On est convenu que Monsieur De Cheseaux le Conseiller traitteroit la matière de l'immortalité de l'ame, et Monsieur De Cheseaux le fils celle de la Felicité à venir. »¹⁷².

Dans les faits, si notre manuscrit contient bien le discours de M. de Cheseaux sur l'immortalité de l'âme, dans l'assemblée LXXX¹⁷³, celui de son fils dédié à la félicité n'apparaît pas¹⁷⁴. De même, le secrétaire fait à deux reprises mention du renvoi en fin de volume de réflexions issues des séances LXXV et LXXVII, soit celles de Messieurs Polier et Seigneux, qui, là encore, ne sont pas retranscrites¹⁷⁵. Enfin, les différences de contenu et de format des deux exemplaires peuvent s'expliquer grâce à une remarque faite par le secrétaire, en juillet 1752, dans une lettre qu'il destine au comte de la Lippe :

« Votre Excellence recevra bientôt le troisième Tome du Journal de Sa Société que j'achève de relire depuis qu'il a été copié [...] »¹⁷⁶.

Il nous faut ainsi souligner que Pavillard envoie une copie et non l'original à Detmold. Il s'agit probablement d'une copie du document resté à Lausanne¹⁷⁷, qui aurait donc un statut de « brouillon », par opposition à celui de Detmold dont la présentation est, d'ailleurs, plus soignée¹⁷⁸. Nous pouvons donc raisonnablement

¹⁷² SCL, Ass. LXXIX, T. 2, p. 428.

¹⁷³ SCL, Ass. LXXX, T. 2, pp. 428-438.

¹⁷⁴ « M. le Conseiller De Cheseaux » et « M. De Cheseaux fils », font partie des nouveaux membres de la *Société du Comte de la Lippe*, reçus lors de la sixième assemblée. Le premier est identifié par Ernest Lugin, comme étant Paul Etienne Loys de Cheseaux, banneret à Lausanne (LUGRIN, *art. cit.*, p. 264.). Il était marié à Estienne Judith de Crousaz, fille du philosophe Jean-Pierre de Crousaz (www.swisscastles.ch/Vaud/chateau/cheseaux.html). Issu de cette union, Jean-Philippe Loys de Cheseaux (1718-1751), soit « Monsieur De Cheseaux le fils », fut un physicien et astronome estimé, auteur de divers ouvrages dont les *Eléments de cosmographie et d'astronomie*, paru en 1747 (LUGRIN, *art. cit.*, p. 264 ; Albert de MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays ou à l'étranger*, Lausanne, éd. G. Bridel, 1878, pp. 76-77). Son portrait est actuellement visible dans la salle de consultation des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, à Dorigny.

¹⁷⁵ « Monsieur le Professeur Polier a donné ses idées par écrit, mais comme je ne les ait pas sous la main, afin de n'être point arrêté par là, je les renvoie à la fin de ce volume. » (SCL, Ass. LXXV, T. 2, p. 404), voir aussi SCL, Ass. LXXVII, T. 2, p. 418. Il s'agit des interventions de Gabriel Seigneux de Correvon et du recteur Polier, Georges II Polier de Bottens, tous deux membres principaux de cette société et sur lesquels nous reviendrons par la suite.

¹⁷⁶ StA D 01-02r.

¹⁷⁷ Le manuscrit a été remis à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne par « le juge Vullyamoz » selon Ernest Lugin. Nous ne savons cependant pas où il était conservé auparavant. La donation date, dans tous les cas, d'avant 1911, date de la publication de cette contribution (LUGRIN, *art. cit.*, p. 8).

¹⁷⁸ Nous nous basons sur la constatation faite par le Professeur Norbert Furrer lors de sa consultation du manuscrit à Detmold. Voir également la page de titre (cf. supra note 168). Enfin, l'extrait retranscrit en note 170 le corrobore.

supposer que les séances 75 à 80 -ainsi que la suite des procès-verbaux aujourd'hui manquants- devaient prendre place dans ce 4^e tome tant réclamé par le comte de la Lippe, ce qui expliquerait l'absence de retranscription de ces quelques assemblées dans le manuscrit allemand, tout comme la différence de format, deux volumes lausannois contre trois pour Detmold.

Le réseau social lausannois de Simon Auguste de la Lippe

Les *Extraits* lausannois et la correspondance du comte établissent que les assemblées de la *Société du Comte de la Lippe* se tinrent entre 1742 et 1747. La première assemblée, datée du 17 novembre 1742¹⁷⁹, nous en apprend les modalités :

« Monsieur le Comte recevra chez lui le Samedi, les personnes aggregées de cette Societé. [...] L'on emploiera à cet exercice au moins deux heures de tems, savoir depuis trois heures jusques à cinq. »¹⁸⁰.

Quant à ceux qui se réunissent hebdomadairement au domicile du comte de la Lippe¹⁸¹, le règlement, édicté lors de la même réunion, nous indique qu'ils appartenaient exclusivement à la gente masculine¹⁸². Le règlement, en outre, nous rend attentif au fait que le nombre de membres ne pourra excéder la douzaine, excepté « les Etrangers de dehors de la ville que Monsieur le Comte pourra y inviter à l'extraordinaire »¹⁸³.

¹⁷⁹ SCL, Ass. I, T. 1, pp. 2-5. Voir en annexe, pp. 116-119.

¹⁸⁰ SCL, Ass. I, T. 1, pp. 2-5, art. 4 et 12. Les réunions sont généralement régulières, sauf lorsque le manque de fréquentation conduit à l'annulation de la séance (voir les assemblées XLIV, LXII et LXVIII). Notons encore leur interruption en été (voir l'assemblée XXIX datée du 8 juin 1743) ou lors des vendanges en automne (voir l'assemblée XXI).

¹⁸¹ Cf. supra pp. 22-23.

¹⁸² SCL, Ass. I, T. 1, pp. 2-5, art. 2 : « Cette Societé doit être d'hommes sans mélange de Dames. ».

¹⁸³ SCL, Ass. I, T. 1, pp. 2-5, art. 1. Des dispositions sont prises pour l'élection, si nécessaire, d'un nouveau membre : « Si l'un des membres de la Societé vient à se retirer pour quelque raison que ce soit, les autres Membres écriront le nom de la personne qu'ils souhaiteroient de lui substituer, dans un billet cacheté. On tirera un de ces billets, & après qu'on l'aura ouvert s'il arrive que tous les Membres donnent leur voix à celui dont le nom est écrit dans ce billet, on le presentera à Monsieur le Comte pour l'introduire dans la Societé. [...] » (SCL, Ass. I, T. 1, pp. 2-5, art. 3). Dans les faits, nous pouvons constater l'arrivée successive des nouveaux membres suivants : le baron Jonathan de Caussade, fils aîné d'un protestant français réfugié en Suisse, Antoine Daliès de Caussade (voir Eugène et Emile HAAG, *La France protestante, ou Vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'Histoire*, Paris, Cherbuliez, 1853, T. 4, p. 191). « Monsieur le Baron de Caussade » était habitant de Lausanne

Le prologue des *Extraits* nous donne quelques indices supplémentaires sur les facteurs qui ont présidés au choix des membres de la *Société du Comte de la Lippe* :

« [...] Monsieur le Comte a proposé cette idée à plusieurs personnes qui ont approuvé son dessein [la fondation d'une société], & qui ont reçu l'invitation qu'il leur faisoit d'en être Membres, avec beaucoup de politesse, promettant de s'y rendre régulièrement, & d'y travailler suivant ses vues.

Voici les noms des personnes à qui il s'est adressé.

Monsieur le Bourguemaistre Seigneux

Monsieur le Lieutenant Ballival DeBochat

Monsieur le Recteur Polier

Monsieur le Boursier Seigneux

Monsieur le Professeur D'Apples

Monsieur DuLignon

Monsieur l'Assesseur Ballival Seigneux

Monsieur le Conseiller De Saint Germain

On a cru qu'en réunissant ainsi des personnes d'un genre de vie & d'un ordre, différent, on répondroit mieux au but qu'on se propose, et que l'on pourroit faire rouler les conversations sur un plus grand nombre de sujets»¹⁸⁴.

Premièrement, nous constatons que les futurs membres sont invités par le comte de la Lippe à rejoindre cette société et qu'il s'agit, à l'origine, uniquement de Lausannois, les «étrangers» n'étant pas considérés comme membres mais invités occasionnellement¹⁸⁵. En outre, un certain éclectisme paraît présider à leur élection.

en 1740 et fut intégré lors de la seconde assemblée (SCL, Ass.II, T. 1, p. 2), puis Messieurs de Cheseaux, père et fils, lors de la sixième assemblée (Cf. supra note 174).

¹⁸⁴ SCL, Ass. I, T. 1, p. 1.

¹⁸⁵ Parmi les intervenants occasionnels, se trouvent quelques lausannois : « M. de Bottens Banneret », soit Jean-Jacques Polier de Bottens (1670-1747), frère aîné du recteur Georges II Polier de Bottens, est présent lors de la dixième assemblée (SCL, Ass. X, T. 1, p. 120 ; LUGRIN, *art. cit.*, p. 264). Bathélémy Barnaud (1693-1747), pasteur lausannois présent dans la séance XXVIII (SCL, Ass. XXVIII, T. 1, p. 326 ; LUGRIN, *art. cit.*, p. 264 ; Gilbert MARION, « Barnaud, Barhélémy », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F41408.php>, version du 11.02.2005) puis le « Châtelain Rosset » (SCL, Ass. XXXVI, T. 2, p. 41, Ass. XXXVII, T. 2, p. 55 et Ass. XLI T. 2, p. 95), soit David François Rosset, justicier et membre du Conseil des Deux-

Comme l'indiquent les « titres » précédant leur nom, nous avons en effet affaire tant à des hommes issus du milieu académique (recteur, professeur) qu'à des hommes ayant un statut politique -souvent élevé- au sein de la ville (bourgmestre, conseiller, lieutenant baillival, boursier, assesseur baillival¹⁸⁶). Enfin, le message du comte clôturant cette première séance laisse entendre qu'un autre élément joua dans le choix des membres :

« Après cela Monsieur le Comte s'est adressé à ces Messieurs & leur a parlé en ces termes. L'amitié que vous m'avez témoignée, Messieurs, depuis que je suis à Lausanne, chacun en particulier, et celle que vous témoignez aujourd'hui en commun en m'associant à vos doctes conversations, n'augmente point ma gratitude, mais elle servira à l'imprimer plus fortement dans mon cœur. [...] »¹⁸⁷

Il est ainsi possible d'avancer que ces hommes faisaient déjà partie des fréquentations lausannoises de Simon Auguste de la Lippe, et cet élément est très certainement décisif dans la sélection opérée. Nous pensons, également, que ce facteur relationnel a son importance pour comprendre la fondation de notre société, c'est pourquoi nous nous arrêterons à présent sur le réseau social lausannois du comte et ses acteurs, afin d'en éclairer les circonstances.

Nous avons déjà pu constater, dans le point évoquant l'arrivée à Lausanne et l'hébergement du comte, que Simon Auguste de la Lippe, dès le début de son séjour, fréquente plusieurs membres de l'élite politique lausannoise, notamment le bourgmestre de la ville, Jean-Samuel Seigneux, et le lieutenant baillival de Crousaz¹⁸⁸. Quelques traces de cette sociabilité sont aussi décelables dans la

Cents de la ville de Lausanne en 1726 (LUGRIN, *art. cit.*, p. 264). Enfin parmi les étrangers invités par le comte de la Lippe à assister à quelques assemblées, notons la présence des Genevois : le syndic François Jean Turrettini (1690-1757) (SCL, Ass. LXVIII, T. 2, p. 163) et son fils Gédéon Turrettini (1723-1782), présent lors de l'assemblée XXV (SCL, Ass. XXV, T. 1, p. 271 ; LUGRIN, *art. cit.*, p. 264), mais aussi celle du « Conseiller d'Etat de la République de St Gall », Gaspard Cuentz (1676-1752), membre de la Société des Sciences de Marseille dès 1735 et installé à Neuchâtel (SCL, Ass. LIV, T. 2, p. 233 et Ass. LV, T. 2, p. 240 ; Karin MARTI-WEISSENBACH, « Kuntz, Kaspar [Gaspard Cuentz] », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 05.03.2009 (traduit de l'allemand), url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F31223.php> ; Paul NORDMANN, *Gabriel Seigneux de Correvon, ein schweizer Kosmopolit 1695-1775*, Firenze, éd. Leo S. Olschki, 1747, p. 28). Finalement, nous relèverons encore la présence d'un autre Neuchâtelois d'adoption, le médecin et botaniste Laurent Garcin (1683-1752) aux séances LIV à LVI (SCL, Ass. LIV, T. 2, p. 233, Ass. LV, T. 2, p. 240, Ass. LVI, T. 2, p. 260 ; LUGRIN, *art. cit.*, p. 264 ; voir la fiche biographique qui lui est dédiée sur le site Lumières.Lausanne).

¹⁸⁶ Cf. notre supra notes 79 et 90.

¹⁸⁷ SCL, Ass. I, T. 1, p. 5.

¹⁸⁸ Cf. supra p. 23.

correspondance émise par le gouverneur de la Pottrie durant le séjour et, plus tard, dans celle entretenue par le comte de la Lippe avec Daniel Pavillard. Une lettre de Charles de la Pottrie indique ainsi que dès les premiers mois de son établissement à Lausanne, le comte et son gouverneur y ont fréquenté la « bonne société » :

« [...] nous avons donné a diner a tous les personnes de Condition de la ville qui nous avoit invités [...] »¹⁸⁹.

En outre, une fois de retour à Detmold, le comte de la Lippe, dans les échanges épistolaires avec son ancien précepteur, demande régulièrement des nouvelles des familles côtoyées durant son séjour en Pays de Vaud, soit, entre autres, les familles Polier, Seigneux, de Crousaz ou encore Polier de Vernand¹⁹⁰. Ces noms sont ceux de grandes familles lausannoises parmi lesquelles on retrouve fréquemment les hauts fonctionnaires de cette ville, notamment chez les Polier de Vernand, mais aussi des intellectuels renommés tels que Gabriel Seigneux de Correvon ou encore Jean-Pierre de Crousaz, tous deux correspondants du comte de la Lippe¹⁹¹.

Le réseau du comte de la Lippe paraît donc se composer de la haute société de la ville de Lausanne. Un facteur pouvant l'expliquer est le rang de l'héritier du comté de Lippe-Detmold qui a certainement joué en sa faveur. L'accueil qui lui est réservé en Pays de Vaud en est probablement une conséquence. Un exemple étayant cette thèse est l'honneur dont il est gratifié en 1739, au sein d'une société alors influente, l'Abbaye de l'Arc¹⁹². Simon Auguste de la Lippe se voit, en effet, décerner le titre honorifique de « Capitaine », titre correspondant à la présidence de cette société de tir lausannoise¹⁹³. Il n'était alors pas d'usage que des étrangers, sauf « admission de

¹⁸⁹ Lettre de Charles de la Pottrie à Wilhelmine de la Lippe datée du 7 avril 1738. (StA A 009-012)

¹⁹⁰ StA F 181-183. De la Pottrie était également en relation avec le lieutenant baillival Jean-Henri Polier de Vernand. Ce dernier, lors du passage à Lausanne de de la Pottrie, en 1766, aura les mots suivants à son sujet : « Il nous a trouvé bien changé depuis vingt ans, et lui-même nous a paru fort affaîssé. » (In Pierre MORREN, *La Vie lausannoise au XVIIIe siècle : d'après Jean Henri Polier de Vernand, Lieutenant Baillival*, Genève, éd. Labor et Fides, 1970, p. 123. Sur ce personnage voir également Emmanuel ABETEL, « Polier, Jean Henri (dit de Vernand) », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17839.php>, version du 20.04.2009).

¹⁹¹ Sur Jean-Pierre de Crousaz voir supra note 47 et l'ouvrage de Jacqueline de la Harpe (*op. cit.*). Pour Gabriel Seigneux de Correvon, voir StA F 044-045 et StA F 114. Il est également le correspondant de Voltaire (Paul NORDMANN, *Gabriel Seigneux de Correvon, ein schweizer Kosmopolit 1695-1775*, Firenze, éd. Leo S. Olschki, 1747, pp. 33-34).

¹⁹² Sur l'Abbaye de l'Arc, voir Florian COSANDEY, *L'abbaye de l'Arc de Lausanne : Historique, Lausanne*, [s.éd.], 1974, pp. 27-29 ; Henri PERROCHON, « Comte, sportif et lettré », [s.l.], [s.éd.], [s.d.], p. 2.

¹⁹³ Notons que l'initiative est celle du conseil de l'Abbaye et qu'elle est motivée par le désir des Lausannois de faire honneur à l'héritier detmoldien. En outre, nous avons constaté que les archives de

circonstance » visant à honorer quelques hauts personnages (bailli ou nobles étrangers), y soient reçus -et encore moins en tant que président-, les adhésions étant généralement réservées aux bourgeois de la ville. Ses membres étaient majoritairement issus des familles appartenant à l'élite locale, telles que les familles de Crousaz ou Polier de Bottens, que nous venons d'évoquer¹⁹⁴.

Notons que les membres de l'Abbaye avaient l'habitude de faire peindre leurs armes¹⁹⁵ -accompagnées d'un cartouche indiquant le nom, et souvent leur titre ou fonction politique¹⁹⁶ - sur un panneau de bois. Ses panneaux étaient conservés, tous comme les panneaux armoriés des membres du conseil de la ville, à l'Hôtel de ville de Lausanne¹⁹⁷. Parmi les quelques exemplaires, aujourd'hui conservés au Musée historique de Lausanne, se trouve deux panneaux armoriés intéressants : l'un portant les armes de Simon Auguste de la Lippe et, l'autre daté de 1739 et portant, celles de son gouverneur, Charles Duval de la Pottrie¹⁹⁸.

cette société de tir font mention de nombreux étrangers présent au sein de l'Abbaye, cependant Simon Auguste de la Lippe est le seul et unique étranger, ce jusqu'à aujourd'hui, à avoir bénéficié de ce privilège. Le *Journal* de l'Abbaye de l'Arc relate le contexte de cette nomination : « Du 21e avril 1739 La Noble Abbaye des Archers s'est assemblée à la Maison de Ville de la Palud sous la présidence de Mr. Le Capitaine. [marge gauche: Comission] La Noble abbaye a donné comission à Mons. Henry de Crousaz De Mezery Capitaine, Grand Sauthier Bourgeois, Boursier DeYverdon et Henry Samuel DeCrousaz d'aller chez Monsieur le Comte de la Lippe le prier très humblement de vouloir bien faire l'honneur à la [dite] Noble Abbaye d'agrèer la Charge de Capitaine d'icelle comme marque de nôtre Respect et haute Considération [...] [f.136] Mons. Henry de Crousaz a été prié de ne pas demander son départ de la Charge de Capitaine de N: Société mais seulement de ceder sa place à Monsieur le Comte de la Lippe pendant qu'il voudra nous faire l'honneur de l'occuper, et par conséquent de rester dans le Conseil de l'Abbaye pendant ce tems là, et ensuite de reprendre ses fonctions de Capitaine lors que l'Employ sera revenu vaccant, ce que Mr. DeCrousaz a accepté & permis d'executer et s'est chargé avec plaisir de la Comission à luy conférée aujourd'hui auprès de Mr. Le Comte avec les Messieurs nommez cy devant. » (« Journal ou 1er Livre De la Noble Abbaye des Archers de Lausanne commencé en 1691 et fini en juin 1756 », pp. 135-136, Archives de l'Abbaye de l'Arc, Maison de l'Abbaye de l'arc, Lausanne). Voir aussi COSANDEY, *op. cit.*, p. 27-29 ; NEUBECKER, *art. cit.*, p. 65 et supra note 124

¹⁹⁴ COSANDEY, *op. cit.*, p. 28 et PERROCHON, *art. cit.*, p. 2.

¹⁹⁵ NEUBECKER, *art. cit.*, p. 65.

¹⁹⁶ À l'exemple de celui d'Etienne Jacques Henri Polier : « Noble ETIENNE JACQUES HENRI POLIER, Justicier à Lausanne, Lieutenant d'une compagnie pour le Service de L.L.E.E. et Roy de l'arc en 1723 » in G. A. BRIDEL, « Les panneaux armoriés de l'Hôtel de ville de Lausanne », in *Archives héraldiques suisses*, n° 41, 1927, p. 143.

¹⁹⁷ Les panneaux des conseillers lausannois et ceux des membres de l'Abbaye de l'Arc adoptent une structure iconographique proche couplant -en règle générale- les armoiries à un cartouche nominatif. Selon notre recherche au sein des archives de l'Abbaye de l'Arc, il s'est avéré que ces panneaux furent certainement conçus pour la salle de l'hôtel de ville de la Palud, puisque les réunions de cette société s'y tenaient au XVIIIe siècle. (cf. supra note 193). Ils y sont restés jusqu'en 1873, année de leur transfert au Musée historique de Lausanne. Voir BRIDEL, *ibid.*, p. 143 ; Marcel GRANDJEAN *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, Lausanne*, Bâle, éd. Birkhäuser, 1965, T. 1, pp. 407-410.

¹⁹⁸ Voir les reproductions en annexes, pp. 125-126. L'attribution est de Bridel (BRIDEL, *art. cit.*, pp. 142-143.) et est confirmée, dans le cas de celui du comte de la Lippe, par la contribution de Ottfried

Enfin, il faut souligner que ces deux panneaux se différencient des autres, puisqu'ils sont les seuls exemples conservés ne comportant pas de cartouches nominatifs, peut-être en raison du statut particulier d'invités étrangers de leurs propriétaires.

Le titre de «capitaine», qui au premier abord paraît anecdotique, est ainsi révélateur. Le traitement exceptionnel réservé au comte de la Lippe par cette société démontre l'intérêt porté à un étranger de haut rang au sein de cette communauté d'archers. Une attention qui n'est peut-être pas tout à fait désintéressée, l'Abbaye bénéficiant alors de la générosité du comte, notamment en réceptionnant plusieurs pièces d'argenterie offertes par ce dernier¹⁹⁹. Les membres de l'Abbaye, en outre, étaient tous issus de l'élite lausannoise, à l'exemple du lieutenant baillival de Crousaz, hôte de Simon Auguste de la Lippe²⁰⁰. Cette adhésion illustre ainsi également l'incorporation du comte de la Lippe, et de son gouverneur, au sein des hautes sphères de la ville. En somme, si l'intégration lausannoise de nos allemands est liée, d'une part, au rang du jeune homme, elle est, d'autre part, nous semble-t-il, le fait de relations personnelles développées dès les premiers mois de leur séjour lausannois. Et s'il y a un intermédiaire entre le comte de la Lippe et l'élite lausannoise, il s'agit indubitablement de Charles de la Pottrie qui, de par sa fonction de gouverneur et les liens sociaux qu'il développe lors de ce séjour en Pays de Vaud, paraît jouer un rôle important dans l'établissement du réseau social de Simon Auguste de la Lippe.

Nous constatons, en effet, que la sociabilité du comte est, du moins en 1738, réglée par le gouverneur qui ne manque pas de limiter celle-ci, lorsqu'il juge que cela peut entraver les études de son élève :

Neubecker (NEUBECKER, *art. cit.*, p. 65). Enfin, il est intéressant de souligner que dans les deux cas -Abbaye et conseil de la ville- l'on s'adressa aux mêmes peintres, spécialisés dans la peinture d'enseignes et d'armoiries, Jost Brun et son fils, Jean Antoine Brun. Ils étaient actifs à Lausanne dans la première moitié du XVIIIe siècle. La seconde série de panneaux des conseillers ont été commandités en 1727 au père (sur les panneaux de l'hôtel de ville et les peintres voir GRANDJEAN, *op. cit.*, pp.407-410 et GRANDJEAN, *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, Vaud*, T. IV, éd. Birkhäuser, 1981, p. 366). Enfin, le panneau portant les armoiries de Charles de la Pottrie a, comme nous avons pu personnellement le constater, à son verso l'indication suivante : « J.Brun et JA Brun, année 1739 ». Il est alors attribuable au père et au fils Brun. Le panneau du gouverneur, daté de l'année de la présidence du comte de la Lippe, confirme ainsi que son adhésion est contemporaine à celle du comte, et non ultérieure.

¹⁹⁹ COSANDEY, *op. cit.*, p. 28. Le comte fait don lors du premier tirage, le 6 mai 1739, « d'un très beau et grand vase d'argent doré avec son couvercle de même matière, où sont gravées les armes dudit Monsieur le Comte et celles de ladite Abbaye », vase aujourd'hui perdu (in NEUBECKER, *art. cit.*, p. 65).

²⁰⁰ Le panneau armorié du lieutenant baillival, à savoir de « Noble JEAN DANIEL DE CROUZA », indique qu'il en était membre (BRIDEL, *art. cit.*, pp. 142-143).

« [...] nous avons été il y a quelque semaine a St Saphorin, Mad^e La Generalle M. et Mad^e de pampigni sa fille nous ont fait mille politesse, et auroit fort souhaité nous y retenir que jours. Comme toutes ces parties la derangeroit trop les Etudes de mon Cher Comte je les ai remerciés, nous comptons cepend[ant] y retourner dans quelques jours»²⁰¹.

Il faut, de plus, souligner que Charles de la Pottrie s'intègre rapidement dans les plus hautes sphères lausannoises de l'époque, notamment en épousant Françoise Suzanne Seigneux, fille du bourgmestre Samuel Seigneux. Leur union est bénie par le pasteur Daniel Pavillard en 1740²⁰². Ils auront quatre fils tous baptisés à Lausanne entre 1741 et 1751²⁰³. En outre, le colonel de la Pottrie aura également le rare privilège de recevoir gratuitement la bourgeoisie de Lausanne en 1740²⁰⁴. Ce lien de parenté qui lie désormais le gouverneur du comte à cette famille lausannoise, ne peut être ignoré pour comprendre le choix des membres de la *Société du Comte de la Lippe*.

²⁰¹ Lettre du gouverneur de la Pottrie à Wilhelmine de la Lippe, 12 août 1738 (StA A 013-016r). Il s'agit probablement de la famille d'Henri Mestral, seigneur de Pampigny. Ce dernier épousa Judith Louise de Pesmes, fille du Général de Pesme (décédé en 1737). « Mme la Generalle » étant certainement sa veuve (voir Alexandre PAHUD, « Mestral, Armand François Louis de (de Saint Saphorin) », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17824.php>, version du 31.07.2007 et Rolf STÜCHELI, « Pesme, François-Louis de (de Saint-Saphorin) », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 15.06.2009 (traduit de l'allemand), url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24135.php>). Pour le château de Saint Saphorin sur Morges, voir <http://www.swisscastles.ch/Vaud/chateau/stsaphorin.html>

²⁰² Françoise Suzanne Seigneux (1711-1763). De la Pottrie précise dans une lettre destinée à Wilhelmine de la Lippe, datée du 30 mai 1741, que son mariage fut tout à fait avantageux, voire salvateur aux vues de la situation financière délicate dans laquelle il se trouvait : « Car il est tres certain que M. Panchaud [le banquier bernois] nous poursuivra a toute rigueur si dans peu je ne trouve pas le moyen de le contenter. Les pretentions qu'il fait sont tres justes, et je mettonne enverité de sa patience, il est aussi tres certain que si je ne metois pas marié aussi avantageusement il ne mauroit pas fait aussi longtems credit. » (StA A 030-031r).

²⁰³ Le premier d'entre eux, Simon Auguste Jean Samuel ayant notre comte de la Lippe pour parrain : « Simon Auguste Jean Samuel Fils de noble Charles Duval De la Pottrie Lieutenant Collonel au Service de sa Majesté Danoise Bourgeois de Lausanne, et de sa femme noble Suzanne Françoise Seigneux, né le 27 juin. Parr[ains] Monseigr le Comte Simon Auguste Comte de la Lippe Dethmoldt Marquis de Viane Seigr d'Ameyde, Burgrave d'Utrecht etc etc. Noble Jean Samuel Seigneux Bourguemaistre de Lausanne, Noble Daniel Seigneux son Frère. Marr[aines], Noble Suzanne Seigneux née Des Bergeries veuve de Monsr Seigneux en son vivant Controlleur a Lausanne. Noble Anne Marie De la Pottrie née Erard veuve de Mr de la Pottrie en son vivant Colonel d'un regiment au service de sa majesté Danoise, Noble Rose de la Tour femme de Mr. le Bourgumaistre Seigneux, batisé le 13e juillet 1741. » (ACV Registres paroissiaux, Eb 716, p. 206, l. 107). Il semble d'ailleurs, que le filleul du comte de la Lippe séjourne à Detmold en février 1753 : « Je vous prie Cher amy de presenter mes Respects à Madame votre Epouse [Mme de la Pottrie] et de lui dire que le cher Auguste se fait de plus en plus à son avantage, [...] » (StA E 203-204). Dans une lettre ultérieure, du 1^{er} février 1770, le comte faisant le compte-rendu des connaissances de son fils à Daniel Pavillard, fait référence à un système d'apprentissage du calcul « par un moyen de jetons dont je me suis souvenu que nous nous etions servi pour les petits de la Pottrie. » (StA F 089-090).

²⁰⁴ GARLET, *op. cit.*, p. 83.

Si nous nous penchons à nouveau sur la liste des Lausannois invités à participer aux assemblées²⁰⁵, nous remarquons, en effet, que trois d'entre eux appartiennent à cette famille : le beau-père de Charles de la Pottrie, « Monsieur le Bourguemaistre Seigneux »²⁰⁶, ainsi que les cousins de ce dernier, François Seigneux « Monsieur l'assesseur Ballival »²⁰⁷ et Gabriel Seigneux de Correvon, « Monsieur le Boursier Seigneux »²⁰⁸, tous deux frères et désignés par leur fonction administrative. Des liens similaires unissent les autres membres de cette société, Jacques Bibaud du Lignon²⁰⁹ ou « Monsieur DuLignon », issu d'une famille française protestante réfugiée en Pays de Vaud et bourgeois de Lausanne dès 1730, est cousin par alliance du « Recteur Polier », soit Georges Pierre Polier de Bottens²¹⁰. Enfin ce dernier est accompagné par son fils, le conseiller Antoine Polier de Saint Germain²¹¹.

²⁰⁵ Transcription ci-dessus p. 45.

²⁰⁶ Jean Samuel Seigneux (1688-1766), bourgeois de Lausanne, fit carrière dans l'administration lausannoise, étant successivement nommé conseiller, boursier, banneret de la Palud et enfin bourgmestre de 1733-1766. Voir MORREN, *op. cit.*, p. 152 ; GARLET, *op. cit.*, p. 77 ; LUGRIN, *art. cit.*, p. 263.

²⁰⁷ François Seigneux (1699-1775), est nommé assesseur baillival à Lausanne en 1724. Il est également membre de Société Charitable de Lausanne (Ecoles de Charité) et de la Société économique de Berne. (GARLET, *op. cit.*, p. 71 ; DE MONTET, *op. cit.*, p. 512 et LUGRIN, *art. cit.*, p. 263.)

²⁰⁸ Gabriel Seigneux de Correvon (1695-1775) est l'un des membres les plus actifs de la scène intellectuelle lausannoise et européenne de l'époque, comme l'a démontré Paul NORDMANN dans l'ouvrage qu'il lui dédie (NORDMANN, *op. cit.*). Nous ne saurions résumer en quelques lignes la carrière de cet homme, c'est pourquoi nous nous contenterons, ici, de mentionner qu'il obtient la charge de boursier de Lausanne en 1740, et qu'il appartient, comme ses prédécesseurs, à la haute bourgeoisie lausannoise (LUGRIN, *art. cit.*, p. 263 ; GARLET, *op. cit.*, pp. 14-15 ; DE MONTET, *op. cit.*, p. 510-513).

²⁰⁹ Il sera notamment membre directeur de la Direction française de Lausanne en 1721 et entretient une correspondance avec Jean-Pierre de Crousaz (BCU Fonds Crousaz XIV/42) et Louis Bourguet, personnage fondamental au sein de la revue *Mercurius Suisse*. (GARLET, *op. cit.*, pp. 64-65).

²¹⁰ Georges (II) Pierre G Polier de Bottens (1675-1759). Il fait ses études de morale à Lausanne, puis de théologie à Genève entre 1695-1696. Il épouse, en 1704, Anne Daillez [Daliès] de Caussade, fille d'Antoine Baron de Caussade, également membre de la *Société du Comte de la Lippe*. Il occupera à trois reprises le poste de recteur de l'Académie de Lausanne, notamment entre 1742 et 1743, d'où son titre de « Recteur Polier » au sein de la société (voir LUGRIN, *art. cit.*, p. 260 ; KIENER, *op. cit.*, pp. 470-471 ; DE MONTET, *op. cit.*, p. 313 ; Toni CETTA, « Polier, Georges (de Bottens) », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11304.php>, version du 14.11.2008 ; GARLET, *op. cit.*, pp. 7-13). Enfin, il est un ami et correspondant régulier de Jean-Pierre de Crousaz (près d'une vingtaine de lettres sont aujourd'hui conservées à la BCU (Fond Crousaz, voir l'inventaire du fonds p. 17 et p. 43 et DE LA HARPE, *op. cit.*, p. 50).

²¹¹ Antoine Polier de Saint Germain (1705-1795), fils du recteur Polier, il tient son nom de la seigneurie de Saint-Germain dont il hérite. Il étudie le droit à Groningue puis fera une carrière politique à Lausanne, ville dont il sera le bourgmestre dès 1766. (LUGRIN, *art. cit.*, p. 261 ; GARLET *op. cit.*, pp. 53-54 ; DE MONTET, *op. cit.*, pp. 313-314). Il sera également collaborateur de la publication de la société morale, fondée à Lausanne dans les années 1760, *Aristide ou le Citoyen* (voir André GRINDOZ, *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, Lausanne, éd. G. Bridel Delafontaine, 1853, p. 384).

Il est ainsi fort probable que les relations personnelles du gouverneur et les divers liens de parenté entre les membres aient joué un rôle dans la constitution de ce cercle lausannois dont la majorité des intervenants furent des personnages importants de la vie lausannoise -et parfois même européenne- au XVIII^e siècle. Certains se sont distingués sur le plan politique, tels le magistrat Charles Guillaume Loys de Bochat, alors lieutenant baillival²¹², ou les membres de la famille Seigneux que nous venons d'évoquer. D'autres se sont illustrés dans le milieu académique, puisqu'actifs au sein de l'Académie de Lausanne, tels Georges Polier de Bottens, professeur d'hébreu et de catéchèse jusqu'en 1759, ou son fils Polier de St Germain, professeur suffragant²¹³, ou encore « Monsieur le Professeur D'Apples »²¹⁴. Parmi les intervenants de la *Société du Comte de la Lippe* se trouvent également plusieurs membres fondateurs de l'Ecole de Charité lausannoise, fondée 1727, dont Jean-François D'Apples, Jacques Bibaud Du Lignon, le « Recteur Polier » et Gabriel Seigneux de Correvon. Cette Ecole de Charité avait pour objectif d'offrir une meilleure instruction aux enfants pauvres par le biais de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et surtout de la discipline chrétienne²¹⁵.

Certains de nos protagonistes, enfin, sont des intellectuels dont le rayonnement est national, voire international, et ce notamment par le biais de leur collaboration au sein de journaux ou d'académies étrangères. Parmi nos Lausannois se trouvent quelques-uns des fondateurs de la *Bibliothèque italique*²¹⁶ imprimée à Genève entre

²¹²Charles Guillaume Loys de Bochat (1695-1754) est nommé à ce poste en 1740. A côté de sa carrière politique, son domaine de prédilection est l'Histoire. Il publie entre 1747 et 1749 ses *Mémoires critiques pour servir d'Éclaircissements sur divers points de l'Histoire ancienne de la Suisse* (Jean-François POUDRET, « Loys, Charles Guillaume (de Bochat) », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16243.php>, version du 02.04.2009) et est établi professeur de Droit et d'Histoire à l'Académie de Lausanne en 1721 (voir, entre autres, Philippe MEYLAN, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne*, 1937, pp. 159-171 ; Henri PERROCHON, « Un savant d'autrefois: Ch.-G. Loys de Bochat, 1695-1754 », in *Revue Historique Vaudoise*, n°49, 1941, pp. 29-33).

²¹³Voir l'article d'Emmanuel ABETEL, « Polier, Antoine (de Saint Germain) », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17837.php>, version du 07.10.2008

²¹⁴Jean-François D'Apples (1690-1772), issu d'une famille de la haute bourgeoisie lausannoise, était pasteur et professeur de grec et de morale à l'Académie dès 1734, mais aussi recteur de celle-ci entre 1739 et 1742 (KIENER, *op. cit.*, pp. 164-165 ; GARLET, *op. cit.*, pp. 2-7 ; Hugues RENAUD, « Dapples », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F23879.php>, version du 11.02.2005 ; LUGRIN, *art. cit.*, p. 263).

²¹⁵Pour plus d'informations sur les Ecoles de Charité à Lausanne, voir Valérie MODOUX, *Les Ecoles de Charité de Lausanne : une filière de formation féminine ?*, Mémoire de licence, sous dir. Prof. Danièle Tosato-Rigo, UNIL, 2004.

²¹⁶Voir Jean-Daniel CANDAUX, « Bibliothèque italique », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F28707.php>, version du 11.02.2005 ; Berthold VAN

1728 et 1734 : Charles Guillaume Loys de Bochat et Gabriel Seigneux, Bibaud du Lignon et Polier de Bottens. Cette revue avait pour objectif la diffusion de la culture italienne en Europe, ce au travers d'articles dédiés, entre autres, à l'épigraphie romaine et à la théologie. Certains membres de la *Société* sont également des collaborateurs réguliers du périodique mensuel le *Mercure Suisse*²¹⁷ qui paraît dès 1732, tels Seigneux de Correvon, Loys de Bochat et un invité de notre société, le Docteur Laurent Garcin²¹⁸. Mentionnons encore leur affiliation à des académies étrangères : celle de Göttingen pour Charles Guillaume Loys de Bochat, et celle de Marseille pour Gabriel Seigneux de Correvon, qui y est reçu comme associé étranger en 1747²¹⁹.

Nous pouvons, à travers ce bref aperçu, conclure que les membres de la *Société* étaient des représentants de l'élite intellectuelle et sociale tant à Lausanne qu'au-delà des frontières helvétiques pour certains. De plus, ces hommes amenés à se réunir hebdomadairement autour du comte de la Lippe sont, bien avant 1742, régulièrement en contact les uns avec les autres, que cela soit dans le cadre familial et « professionnel », ou de par leur engagement personnels au sein de projets charitables et intellectuels. Leur réunion au sein de la société du comte se trouve ainsi être l'occasion d'une collaboration supplémentaire. Enfin, le réseau social du gouverneur Charles de la Pottrie, et par conséquent celui de son élève, développé en amont de la *Société du Comte de la Lippe*, pourrait expliquer l'engagement de ces Lausannois dans l'éducation de Simon Auguste de la Lippe, mais paraît surtout régir le choix des membres dont les interventions rythmeront le déroulement des assemblées.

MUYDEN, *Pages d'histoire lausannoise, Bourgeois et habitants*, Lausanne, éd. Georges Bridel et Cie, 1911, p. 284-285.

²¹⁷ Voir, entre autres, Michel SCHLUP, « Mercure suisse », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F39081.php>, version du 18.09.2007; Alain CERNUSCHI, « Lettres et belles-lettres dans les métamorphoses du *Journal helvétique* (1732-1782) quelques sondages », in *Annales Benjamin Constant*, n° 18-19, 1994, pp. 117-126 ; CANDAU, Jean-Daniel, « La *Mercure suisse* dans son premier lustre (1732-1737) : un périodique à la recherche de son public », in Hans BOTS (dir.) *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime, Actes du colloque international du 3au 5 juin 1987, Nimègue*, Amsterdam, éd. APA Holland University Press, 1988, pp. 49-57. Sur leurs publications voir infra note 235.

²¹⁸ Cf. supra note 185.

²¹⁹ Voir GARLET, *op. cit.*, p. 56 et NORDMANN, *op. cit.*, p. 28.

L'organisation et la fondation de la « Société du Comte de la Lippe »

Nous connaissons l'organisation de la *Société du Comte de la Lippe* au travers des statuts, édictés en 19 articles adoptés lors de la première séance de novembre 1742 et par l'agencement des *Extraits des conférences de la Société du Comte de la Lippe*. Les statuts de la *Société*²²⁰ nous indiquent que la matière abordée pouvait être une question jugée intéressante ou la lecture d'un ouvrage²²¹, tous deux devant être annoncés une semaine à l'avance afin que les intervenants aient le temps de s'y préparer²²². La désignation du membre chargé de présenter un discours sur une matière donnée se fit par un unique tirage au sort, le jour même de l'établissement de ce règlement²²³. Enfin, la prise de parole est également précisément codifiée²²⁴.

Dans la pratique, cette structure apparaît être généralement respectée²²⁵. Les *Extraits*, reflétant le déroulement des séances, s'ouvre, pour chacune d'entre elles, par le numéro de l'assemblée, sa date et la liste des membres présents ce jour-là. Puis, vient le *Discours de Monsieur le Comte*, dans lequel il résume la séance précédente tout en s'adressant successivement à chacun des intervenants pour lui indiquer ce qu'il a

²²⁰ SCL, Ass. I, T. 1, pp. 2-4. Voir en annexe, pp. 116-119.

²²¹ « 5. Quand l'Assemblée sera formée & que l'on aura bu le café, selon l'usage, Monsieur le Comte mettra sur le tapis quelque question ou matière intéressante, pour en faire le sujet de la conversation entre les Membres de la Société [...] 15. Pour diversifier les entretiens, l'on pourra de tems en tems, si l'on veut de 15 en 15 jours faire quelque lecture d'ouvrages qui tendent au même but » (SCL, Ass. I, T. 1, p. 2 et p. 3).

²²² « 6. Mais pour n'être pas pris tout à fait au depourvu, et afin que chacun ait le tems d'y réfléchir, Monsieur le Comte, proposera le sujet huit jours à l'avance, ou d'une Société à l'autre [...] 16. L'on marquera aussi cette Lecture huit jours à l'avance, afin que chacun, s'il le souhaite, soit informé de quoi il s'agira, & qu'il puisse y faire ses réflexions » (SCL, Ass. I, T. 1, p. 2 et p. 3).

²²³ « 19. On tirera au sort pour savoir quand ce sera à chacun à commencer à parler le premier dans la Société, à dire le premier son sentiment sur les questions proposées, & à demander l'avis des autres » (SCL, Ass. I, T. 1, p. 5). Voir en annexe, p. 119, la liste qui suit l'article 19. Lors de l'admission de nouveaux membres ceux-ci venaient s'ajouter à la liste originel désignant les huit premiers intervenants : « On est convenu que le tour de Monsieur le Baron de Caussade pour parler le premier sur la question proposée seroit le neuvième. » (SCL, Ass. II, T. 1, p. 5).

²²⁴ « 8. Celui qui aura ouvert le premier la conversation sur la question proposée, demandera ensuite l'avis des autres tour à tour, en commençant par la droite de la place qu'il aura prise, et finissant par la gauche. 9. Chacun des opinans sera aussi dans la pleine liberté de s'étendre plus ou moins sur la question proposée & même de garder le silence, en renvoyant la bale au suivant, s'il n'a rien de nouveau à dire. 10. Le tour de chacun se fera de cette manière sans être interrompu par aucun autre, à moins que ce ne soit pour demander quelque éclaircissement, à ceux qui auront opiné avant lui. 11. Quand le tour de chacun sera fini, s'il y a eu diversité de sentimens, chacun pourra alors soutenir le sien, et l'appuyer de nouvelles raisons, contre les objections qu'on y aura fait, ou qu'on y pourra faire » (SCL, Ass. I, T. 1, p. 3).

²²⁵ M. De Bochat remet en cause la structure des assemblées et en propose une autre lors de son intervention dans l'assemblée VIII. Cela sera en vain car nous voyons, en parcourant le manuscrit, que celle-ci demeure la même ce jusqu'aux dernières séances. Nous pouvons, en outre, en déduire que les actes sont fidèles au déroulement réel des réunions.

retenu de son intervention²²⁶. Suite à cela, l'assemblée se poursuit par la présentation, faite par l'orateur principal, de la matière déterminée la semaine précédente. Enfin, la fin de l'assemblée est dédiée à la discussion et structurée par l'intervention des autres membres prenant à tour de rôle la parole, comme stipulé dans les statuts²²⁷.

Finalement, le règlement adopté soulève la question « épineuse » de la fondation de cette société. Les statuts sont, en effet, explicitement adoptés par « Monsieur DeBochat, Monsieur Polier, Monsieur DuLignon & Monsieur De St Germain qui ont été présents à cette assemblée ». Doit-on y voir un signe de leur implication dans la fondation de la *Société du Comte de la Lippe* ? Enfin, nulle mention de Charles de la Pottrie dans l'établissement du règlement. Cela paraît surprenant car le gouverneur est certainement présent à toutes les assemblées. C'est du moins ce que semble indiquer le fait que l'on ajourne une séance de par sa seule absence :

« La Société ne s'assembla pas Samedi passé à cause que Monsieur De La Pottrie étoit incommodé. »²²⁸

Il est, en outre, invraisemblable qu'un tel projet ait été conçu sans l'intervention du gouverneur du comte. Nous avons en effet, à de nombreuses reprises, pu constater l'omniprésence de Charles de la Pottrie dans toutes les activités de son élève, sans même parler de son rôle d'intermédiaire entre Simon Auguste de la Lippe et nos Lausannois, qui nous paraît indiscutable. La littérature secondaire ne nous est d'aucun secours pour résoudre cette question²²⁹. Il nous faut donc, pour éclairer le rôle de chacun dans la création de cette société, l'aborder par d'autres biais. Ceux-ci nous sont suggérés par le prologue des *Extraits* : dans un premier temps, celui de cette forme même de sociabilité, et, dans un second temps, celui des avantages que le cénacle lausannois doit procurer au comte de la Lippe.

²²⁶ Le premier discours du comte prend place lors de la troisième assemblée. L'extrait que nous retranscrivons ici démontre que l'exercice ne lui était alors pas coutumier : « Messieurs, Je vous ai promis de faire un précis du sujet sur lequel vous avez eu la bonté de m'entretenir il y a huit jours. Je n'ai jamais parlé devant une Assemblée qui m'inspire autant de crainte, fondé sur mon insuffisance & mon peu d'expérience. Je vous prie donc, Messieurs, d'user de beaucoup d'indulgence & de n'avoir égard qu'au vif désir que j'ai de bien faire. [...]» (SCL, Ass. III, T. 1, p. 13).

²²⁷ Cf. supra note 224.

²²⁸ Il s'agit, à notre connaissance, de l'unique mention de Charles de la Pottrie dans cette source. Le gouverneur n'intervient pas dans les assemblées et n'est d'ailleurs jamais cité dans la liste des présences qui précède le compte-rendu de la séance. Voir SCL, Ass. XIII, T. 1, p. 154.

²²⁹ Cf. supra pp. 8-9.

Les *Extraits des Conférences de la Société de Monsieur le Comte de la Lippe* s'ouvrent, en effet, avec un prologue définissant l'intention des fondateurs :

« Les Sociétés de personnes choisies, ou l'on se propose de s'entretenir sur quelque sujet important sont un des moïens les plus propres qu'on puisse emploïer pour former l'esprit d'un jeune homme. Ces conversations lui donneront des idées nettes et étendues d'un grand nombre de sujets, et le mettront en état de saisir ce qu'il y a d'essentiel sur chaque question. Il y prendra de la pénétration & de la justesse ; et il s'accoutumera à énoncer ses pensées avec netteté et avec précision. On a cru qu'on feroit une chose très avantageuse pour Monsieur le Comte de la Lippe, si on formoit une de ce genre à Lausanne. [...] »²³⁰

Deux constats s'imposent : d'une part, le modèle suivi est celui de « Sociétés de personnes choisies », car celles-ci présentent des avantages pédagogiques ou éducatifs reconnus permettant de former l'esprit du jeune homme. D'autre part, le fait que l'on suive un modèle, et que l'on projette de former une société « de ce genre à Lausanne », implique l'existence d'autres sociétés de ce type ailleurs et à la même époque.

Nous avons trace, à Genève, dans les années 1730, d'une société dont le fonctionnement et les statuts sont proches de ceux de la *Société du Comte de la Lippe*. C'est par le biais d'un correspondant du journal le *Mercure suisse* que nous la connaissons, puisque ce dernier envoya une « lettre aux Editeurs du Mercure Suisse sur les Societez Littéraires », publiée dans la partie littéraire du journal en février 1736²³¹. L'auteur expose les bienfaits de l'étude en société, soit de la conversation

²³⁰ SCL, Ass. I, T. 1, p. 1.

²³¹ L'édition numérisée que nous avons consulté contient une note manuscrite identifiant ce correspondant : « Par Baulacre ». Si l'auteur de cette note ne fait pas erreur, nous serions en présence d'une lettre de Léonard Baulacre (1670-1761), Ministre du St Evangile et Bibliothécaire de la République de Genève entre 1728 et 1761. Une notice biographique lui est dédiée sur le site Lumières.Lausanne. Voir également l'éloge paru, à l'occasion de son décès, dans le *Journal helvétique* (Anonyme, « Lettre aux Editeurs sur la mort de Mr. Baulacre, Ministre du Saint Evangile et Bibliothécaire à Genève », in *Journal helvétique ou Recueil de pièces fugitives de littérature choisie, de poésies, de traits d'histoire, ancienne et moderne, de découvertes des sciences et des arts, de nouvelles de la république des lettres, et de diverses autres particularités interessantes et curieuses, tant de Suisse, que des païs étrangers*, Neuchâtel, imp. Société typographique, Mai 1761, pp. 92-100). En outre, il existe une seconde lettre, moins détaillée, traitant d'une autre société littéraire genevoise et publiée dans le même journal en avril 1735(Anonyme, « Autre lettre écrite de Geneve aux Editeurs du Mercure, à l'ocasion d'une Societé Literaire formée dans cette Ville », in *Mercure Suisse ou Recueil de nouvelles historiques, politiques, littéraires et curieuses*, Neuchâtel, imp. chez J. G. Galande, Avril 1735, pp. 100-103). Sur le *Mercure suisse* voir supra note 217.

par opposition au travail « en Cabinet », pour les « Gens de lettres », puis il présente la société dont il est membre et secrétaire :

«Vous nous donnâtes, l'année dernière, le Plan d'un *Société Littéraire* formée à *Genève*. Ces sortes de Conférences, où l'on traite régulièrement quelque sujet, sont fort utiles. [...] Ce n'est qu'en consultant des Amis éclairés, que l'on se forme des idées complètes des choses. Enfin la facilité de l'expression s'acquiert infiniment mieux dans ces sortes de Conférences, que dans le Cabinet. Ce n'est pas assez de bien penser, il faut encore savoir s'exprimer. Et l'on gagne beaucoup de ce côté-là dans ces *Sociétés Littéraires*. Cet avantage est sur tout pour de jeunes Gens, qui n'ont pas encore la facilité de s'énoncer sur le champ, avec quelque exactitude. [...]

Vous ne serez peut-être pas fâché, de connaître un peu la *Société* dont il s'agit. Elle est singulière par la diversité des Membres qui la composent. On peut presque dire, qu'il y en a depuis le *Sceptre* jusqu'à la *Houlette*. Des *Princes* * [* Le Prince FREDERICH DE HESSE CASSEL & et le COMTE DE SAXE]²³² du plus haut Rang, ont fait l'honneur à notre Ville, depuis une année ou deux de la choisir, pour y venir achever leurs Etudes. Ils ont souhaité d'être agrégés à notre *Société*, & ils y assistent régulièrement. Jugez, *Messieurs*, si elle est illustrée, par la présence de ces jeunes *Seigneurs*, dont l'un est destiné à régner un jour. Le gros de notre *Coterie* est de Ministres de notre Ville, qui depuis plusieurs années s'assemblent une fois la semaine. Il me paroît que voila donc réunis le *Sceptre* & la *Houlette*, pourvû qu'on entende ce dernier terme un peu figurément, c'est-à-dire, de la *Houlette Pastorale* des Conducteurs de notre Eglise. Outre nos *Théologiens*, qui joignent à beaucoup de lumières, un grand fond de Sagesse & de modération, nous avons encore des *Officiers*, des *Jurisconsultes*, des *Philosophes*, des *Mathématiciens*, tous fort distinguez. [...]

Dès que notre Assemblée est formée, on prend le *Café*. On s'occupe ordinairement une demi heure de *Nouvelles Politiques & Littéraires*, ou même de tout ce qui se présente, suivant que le hazard l'amène. On vient ensuite à quelque chose de plus solide & de plus suivi. On met sur le tapis quelque Question, dont on est convenu huit jours auparavant, & chacun dit tour à tour son avis. [...]

²³² Sur Frédéric de Hesse-Cassel, cf. supra note 52. L'auteur indique qu'ils sont alors âgés de 16 ou 17 ans, soit un âge proche de celui du comte de la Lippe en 1742. Enfin, il nous faut souligner que si les princes prennent activement part aux conversations, ils ne sont pas -contrairement à Simon Auguste de la Lippe- l'élément fondateur de cette société genevoise. Soulevons quoiqu'il en soit que cet exemple nous confirme l'usage, pour de jeunes gens de haut rang en fin de formation, de fréquenter ce type de sociétés lors de voyages à l'étranger.

Il y a encore plus de variété dans les sujets que nous traitons, que dans les Membres de nôtre Assemblée. La *Religion*, la *Morale*, le *Droit Naturel*, la *Politique*, nous fournissent également de quoi nous exercer. [...] Quand chacun a parlé à son tour, l'usage est parmi nous, que s'il y a du tems, on a encore la liberté de faire quelques Réflexions détachées, pour confirmer & éclaircir ce qui a été dit, ou quelquefois aussi, pour le contredire.»²³³

Cette société comporte plusieurs similitudes avec celle du comte de la Lippe. Sur le plan organisationnel, les sujets sont également définis à l'avance et la prise de parole se fait tour à tour. Une place est laissée à la discussion en fin de séance, sans oublier le rituel du café en ouverture de l'assemblée. La diversité des milieux représentés (magistrats, scientifiques, pasteurs) parmi les membres et les domaines abordés (politique, morale, religion, droit naturel) n'est pas sans rappeler celle du cénacle lausannois. Enfin, les avantages que procurent de telles sociétés « aux gens de lettres » dans leurs réflexions et, « aux jeunes gens » dans l'apprentissage de l'expression en public, sont des qualités également reconnues dans le prologue de la *Société du Comte de la Lippe*.

Il est fort probable que plusieurs de nos membres aient eu connaissance, sinon de cette lettre, au moins des sociétés littéraires genevoises évoquées dans le *Mercure Suisse*²³⁴. La plupart d'entre eux étaient certainement lecteurs de cette revue, quand ils n'en étaient pas collaborateurs, tels Seigneux de Correvon ou Loys de Bochat, qui publient à plusieurs reprises dans le *Journal helvétique*, soit le titre correspondant (dès 1738) à la partie littéraire du *Mercure suisse*²³⁵. A cela s'ajoute le fait que l'une des conférences donnée au sein de la *Société du Comte de la Lippe*- l'« Essai Sur

²³³ Anonyme, « Lettre aux éditeurs du Mercure Suisse sur les Societez Littéraires », in *Mercure Suisse ou Recueil de nouvelles historiques, politiques, littéraires et curieuses*, Neuchâtel, chez J. G. Galandé, Février 1736, pp. 33-51.

²³⁴ Cf. supra note 231.

²³⁵ En guise d'exemple, nous avons comptabilisé, dans l'inventaire du *Journal helvétique* présent sur le site Lumière.Lausanne, six publications pour Charles Loys de Bochat entre 1741-1750 et quatre pour Seigneux de Correvon (1741-1763). Nous avons également retrouvé, en feuilletant le *Mercure Suisse*, une pièce poétique publiée en juillet 1742. Cette pièce est attribuée, par une note manuscrite, à M. Polier de St Germain (*Journal helvétique, op. cit.*, Juillet 1742, p.51). Ce dernier bénéficie, en outre, d'une présentation élogieuse dans le prologue qui annonce cette contribution. Enfin, M. Du Lignon est régulièrement cité dans le *Journal helvétique*, notamment de par la publication de lettres qui lui sont destinées (voir, entre autres, *Journal helvétique, op. cit.*, Juillet 1742, lettre de signé « JBT » datée du 26 juin 1742, Genève). Voir également, pour Gabriel Seigneux de Correvon et son activité au sein de journaux, NORDMANN, *op. cit.*, pp. 59-66.

l'Égalité des Hommes » de Loys de Cheseaux²³⁶ - est publiée à son tour dans ce mensuel en juillet 1743. L'introduction précédant la publication de ce discours est intéressante car l'auteur, d'une part, nomme le cercle lausannois « Société Littéraire » et revient sur l'intérêt de ces sociétés :

«Messieurs,

J'ai l'honneur de vous envoyer un petit Essai sur l'Égalité des Hommes : J'ignore qui en est l'Auteur, je sais seulement qu'il a été composé à *Lausanne*, pour une *Société Littéraire*, qui s'y est formée depuis peu, sous les auspices de M. le Comte DE LA LIPPE, qui aime & qui protège les beaux Arts & et les Sciences. Un goût si noble & si digne d'une Personne de Condition l'élève fort au dessus de tous ceux qui négligent de cultiver leur Esprit, & qui se contentent de faire une vaine parade de leurs Titres & de la grandeur de leur Naissance. [...] Je suis convaincu que rien ne contribuë plus à former le goût, & à donner de la précision que les Conférences entre Gens de Lettres, & les petits Discours que l'on soumet à leur jugement. On en retire certainement cet avantage, qu'on est obligé d'être court. Pour cela il faut avoir l'Art de s'expliquer clairement & en peu de mots ; il faut, sans étrangler ses phrases & sans faire rien perdre à son sujet, indiquer tout ce qu'il renferme d'essentiel, & éclaircir tout ce qu'il peut avoir d'obscur. Combien de simples Analyses, qui valent mieux que de longs Ouvrages ? Ce qui rend encore ces sortes d'exercices plus utiles, c'est que chacun a le droit de dire son avis avec une honête liberté, & qu'on peut y profiter des Remarques & des Réflexions.»²³⁷.

Ce dernier extrait situe donc le cercle lausannois dans la même lignée que les sociétés genevoises²³⁸. Il est ainsi fort probable qu'une partie de la structure adoptée au sein de la *Société du Comte de la Lippe* soit l'héritière de sociétés littéraires telle que celle présentée dans le *Mercurie suisse*. Les membres lausannois, en adoptant le règlement, n'ignoraient certainement pas ce qui se faisait à Genève. Il nous semble donc que le contexte intellectuel dans lequel se situent les invités du comte de la

²³⁶ SCL, Ass. XVI, T. 1. Il s'agit de l'intervention de « M. le Conseiller de Cheseaux », cf. supra note 174.

²³⁷ Anonyme, « Lettre aux éditeurs », in *Journal helvétique*, op. cit., Juillet 1743, pp. 1-21.

²³⁸ Cf. supra note 231.

Lippe, a joué un rôle dans l'établissement de la société, du moins quant à sa forme, celle d'une « Société de personnes choisies »²³⁹.

Il nous faut à présent revenir sur le second constat que nous avons fait lors de la lecture du prologue, à savoir le fait que l'on forme une « Société de personnes choisies » en fonction des avantages pédagogiques reconnus permettant, entre autres, de former l'esprit d'un jeune homme et de lui apprendre à s'exprimer clairement en société. Les moyens d'y parvenir, évoqués dans les sources précédentes, sont « les Conférences entre Gens de Lettres, & les petits Discours [qui permettent de] former le goût, & à doner de la précision »²⁴⁰, et la conversation permettant, elle, « que l'on se forme des idées complètes des choses »²⁴¹, de mettre « en état de saisir ce qu'il y a d'essentiel sur chaque question »²⁴², mais aussi d'habituer un jeune homme « à énoncer ses pensées avec netteté et avec précision »²⁴³.

La conversation est, en effet, un outil pédagogique reconnu et usité au XVIII^e siècle notamment dans l'éducation domestique et princière²⁴⁴. Celle-ci, conduite par le gouverneur, doit mener son élève à discerner le vrai du faux et la vertu du vice, ou à acquérir des valeurs propres à son rang. La conversation est également considérée comme un complément nécessaire au savoir livresque²⁴⁵. Nous avons eu l'occasion, dans ce travail, de mettre en évidence la place importante accordée aux fréquentations -et par conséquent aux conversations et exemples qui en sont tributaires- dans les instructions reçues par le gouverneur Charles de la Pottrie. Ce dernier et le précepteur Daniel Pavillard, dans leur compte-rendu adressé à la mère du comte en 1738, ne manquent pas d'illustrer la portée de l'exemple et de la conversation dans leur méthode pédagogique :

²³⁹Une autre piste de recherche qui pourrait nous éclairer sur l'impact du contexte intellectuel des membres de la société, serait, dans le cas de Seigneux de Correvon, de mener des recherches supplémentaires sur ses activités associatives. Paul Nordmann, nous indique, en effet, que la correspondance de Gabriel Seigneux de Correvon cite, pour l'année 1727, son appartenance à une « société de science et de plaisir », ou encore, en 1750, à une « Assemblée des Sages ». Voir NORDMANN, *op. cit.*, p. 78.

²⁴⁰ « Lettre aux éditeurs » in *Journal helvétique*, *op. cit.*, Juillet 1743, pp. 1-21.

²⁴¹ « Lettre aux éditeurs du Mercure Suisse sur les Societez Littéraires », in *Mercure Suisse*, *op. cit.*, Février 1736, pp. 33-51.

²⁴² SCL, Ass. I, T. 1, p. 1.

²⁴³ SCL, Ass. I, T. 1, p.1.

²⁴⁴ Voir JULIA, *art. cit.*, pp. 222-223 ; MOTLEY, *op. cit.*, pp. 87-88 et l'article de Stéphane PUJOL, « Conversation », in Michel DELON, *op. cit.*, pp. 300-304.

²⁴⁵ PUJOL, *ibid.*, p. 302 et JULIA, *ibid.*, p. 222.

« [...] Monsieur de la Pottrie et moi, nous lui faisons faire des réflexions sur l'Écriture Sainte qu'il lit, et nous profitons des occasions qui se présentent, (et il s'en présente beaucoup) pour lui faire discerner le vrai du faux, et la Vertu du vice. Nous le faisons réfléchir, autant qu'il en est capable, sur les sermons qu'il entend, et je Lui fais lire tous les Dimanches une section d'un Cathéchisme aisé, que je Lui explique, et dont je Lui demande le contenu par forme de conversation.»²⁴⁶.

Un constat analogue se trouve sous la plume du gouverneur la même année :

« L'exemple et la conversation qu'il a journellement de personnes de probité commence à le faire penser différemment. Son esprit devient plus souple, et s'accoutume à n'entendre rien qui ne soit vrai, il devient tant plus attentif puisqu'il voit clairement que personne ne le trompe ni ne le flatte cela lui fera aimer les honnettes gens, et l'écarteront de tous les flatteurs. [...]»²⁴⁷.

Ces deux principes -conversation et exemplarité- sont ainsi pour notre gouverneur, dès les débuts de son engagement, un moyen efficace d'amener son élève à l'acquisition de valeurs morales. Il en est de même pour le précepteur, Daniel Pavillard, qui y trouve alors un moyen pédagogique efficace dans l'obtention de connaissances. Ces deux principes, nous semble-t-il, ne sont pas à ignorer pour comprendre la fondation, quatre ans plus tard, de la *Société du Comte de la Lippe*. Les auteurs de ce projet, en effet, insistent sur les mêmes valeurs pédagogiques dans le prologue des *Extraits*. En outre, les qualités intellectuelles ou morales des membres, tous hommes de condition, doivent servir d'exemple au jeune comte :

« Voilà, Messieurs, ce que j'ai remporté de votre conférence. J'y ajouterois avec plaisir des louanges, si je pouvois les exprimer comme je sens que vous les méritez. [...] Si dans la suite vous trouvez que j'en mérite quelque-une de votre part, je vous prie de ne me la donner que, lorsqu'après quelques années, de retour chez moi, je ferai voir par ma conduite, que j'ai su profiter de vos discours & de vos exemples. »²⁴⁸

²⁴⁶ StA A 021-022.

²⁴⁷ StA A 017-020r.

²⁴⁸ SCL, Ass. III, T. 1, pp. 15-16.

En somme, si le modèle de sociabilité suivi est peut-être lié à l'influence du contexte intellectuel des membres de la *Société du Comte de la Lippe*, le précepteur et le gouverneur y trouvèrent très probablement un moyen de poursuivre, au-delà des premières années de formation du comte, deux principes pédagogiques féconds, tout en l'accoutumant à s'exprimer en public²⁴⁹. Le jeune homme doit, en effet, se soumettre à cet exercice lors de chaque assemblée :

« 13. Monsieur le Comte sera présent jusques au bout de ces Assemblées, et comme ce sera lui qui aura fourni la question, pour en tirer plus de fruit, il en fera après l'assemblée une recapitulation qu'il communiquera à la Société suivante, par écrit ou de vive voix. »²⁵⁰

Le comte est, ainsi, un acteur à part entière de la société de par son intervention hebdomadaire. Celle-ci était vraisemblablement préparée par écrit - à l'aide de son précepteur- en amont de la séance à venir²⁵¹. De ce fait, l'approche pédagogique de cette société lausannoise semble s'apparenter à l'éducation et l'instruction dispensée, dès 1738, par Charles de la Pottrie et Daniel Pavillard. Sa fondation soutient également l'objectif visant à faire du comte un jeune homme apte à remplir ses fonctions futures de souverain, ce qui était un des buts poursuivis en envoyant Simon Auguste de la Lippe en Suisse. L'objectif premier de cette société est, en effet, de former l'héritier du comté de Lippe-Detmold. D'ailleurs, nous avons parfois au cours des assemblées l'intervention d'un membre qui, s'adressant à son hôte, lui signifie le caractère exceptionnel de leur engagement et de l'éducation qu'il reçoit à leurs côtés :

« Je me joins à Monsieur Cuentz pour la bonne idée qu'il a de Monsieur le Comte ; mais qu'il me soit permis de lui faire remarquer ici, que s'il trompoit notre attente, et qu'il ne répondit pas à ce que les soins qu'on prend de son éducation doivent nous faire espérer de lui, il sera plus coupable qu'aucun autre personne, parce qu'il a plus

²⁴⁹ Cette expérience semble nouvelle pour le comte de la Lippe, cf. supra note 226.

²⁵⁰ SCL, Ass. I, T. 1, p. 3.

²⁵¹ Au cours de l'assemblée XL, nous pouvons lire que « Monsieur le Comte n'a point fait d'analyse de la Société précédente, parce que Monsieur le Boursier n'a pas pu lui communiquer son Discours pour en faire l'extrait; il le lui remettra quand il l'aura lu en entier. » (SCL, Ass. XL, T. 2, p. 89). Cela signifie qu'un travail de lecture et d'analyse s'effectue avant que le jeune homme s'adresse aux membres de sa société, couplant ainsi apprentissage oral et écrit. Notons, en outre, que les membres fournissaient leurs contributions par écrit au secrétaire : « On est aussi convenu que celui qui parleroit le premier sur la question en fourniroit un précis par écrit, afin qu'on pût plus facilement & plus nettement le coucher sur le Livre [...] » (SCL, Ass. II, T. 1, p. 5).

de secours, soit chez lui, soit dans les lumières et les solides réflexions de cette Société, qui ne se propose que son instruction, il a, dis-je, plus de secours, je ne dirais pas qu'aucun particulier, mais même plus que des têtes couronnées. Je le prie encore de faire cette réflexion, c'est que s'il réussit il partagera l'honneur du succès, mais s'il échoue, qu'il s'écarte des principes de probité, de Religion et de Vertu, qu'on a travaillé à lui inspirer, il n'en partagera pas la honte, elle retombera toute sur lui. [...] »²⁵².

Le règlement adopté en novembre 1742 nous le confirme, exposant clairement le dessein poursuivi par le cénacle lausannois :

« 14. Toutes les questions au choix de Monsieur le Comte, ne rouleront que sur quelque point de Religion, de Morale, de politique, de Droit naturel & civil, d'Histoire & de Littérature, qu'il lui importera de connoître, pour remplir les différens devoirs auxquels il est appelé comme homme, comme Chrétien & comme Souverain. »²⁵³

Dans les faits, nous voyons, en parcourant les *Extraits des Conférences de la Société de Monsieur le Comte de la Lippe*²⁵⁴, que les sujets choisis entrent dans cette perspective, à savoir de mener le comte de la Lippe à devenir un homme, un chrétien et un souverain apte à remplir les divers devoirs relatifs. Plusieurs assemblées démontrent que l'étude du sujet établi se fait expressément dans la perspective d'une éducation princière, par exemple, « Des avantages de la Religion pour un Prince »²⁵⁵ ou « Sur l'utilité de l'Histoire pour un Souverain »²⁵⁶. De manière générale, ce principe est respecté tout au long des séances et s'exprime notamment dans le choix de la matière abordée. Le cadre thématique des sujets, annoncé dans l'article 14 des statuts, est donc suivi. C'est dans l'optique de la formation religieuse et morale, que des sujets tels que « Si l'homme peut être sans passion »²⁵⁷, « Sur la véritable grandeur »²⁵⁸, « De l'origine de nos devoirs »²⁵⁹ ou encore « Des avantages de la

²⁵² Intervention de M. de St Germain, SCL, Ass. LV, T. 2, p. 247.

²⁵³ SCL, Ass. I, T. 1, p. 3.

²⁵⁴ Voir la liste des sujets en annexe, pp. 120-121.

²⁵⁵ SCL, Ass. IV et XXIII, T. 1.

²⁵⁶ SCL, Ass. X, T. 1.

²⁵⁷ SCL, Ass. XVIII, T. 1.

²⁵⁸ SCL, Ass. IX et XII, T. 1.

²⁵⁹ SCL, Ass. III et VII, T. 1.

Religion»²⁶⁰ sont abordés, afin de mener Simon Auguste de la Lippe à « goûter avec plaisir les principes de Religion, et d'honneur »²⁶¹, principes chers au gouverneur Charles de la Pottrie, chargé de son éducation morale. L'éducation politique du futur souverain, transparait parfois de manière très concrète au travers de questions comme « Comment on peut justifier les Princes qui, sous prétexte de maintenir la balance en Europe, prennent les armes contre un autre Prince, ou le dépouillent des successions qui lui viennent de Droit »²⁶², ou lorsque l'on interroge « Sur la guerre juste »²⁶³. Mais elle se manifeste aussi dans des lectures telles que l'*Anti-Machiavel*²⁶⁴ ou dans la séance défendant l'utilité des sciences dans la politique²⁶⁵. Les assemblées procurent également une formation juridique, historique²⁶⁶ et, plus rarement, littéraire²⁶⁷ au jeune homme.

Quelques remarques s'imposent encore sur le choix des sujets présentés au sein des assemblées. Si les statuts l'attribuent au comte de la Lippe, il est probable qu'ils lui soient suggérés par son précepteur ou son gouverneur. En outre, il arrive parfois que ce soit l'un des membres qui propose la matière d'une conférence ou d'une lecture. Tel est le cas par exemple, des assemblées XLI et XLIV où l'on lit deux lettres traduites par Monsieur Du Lignon²⁶⁸. Les domaines de prédilections de chacun ont donc certainement influencé ces choix²⁶⁹. Deux exemples l'illustrent : le premier, lors de la séance du 28 mars 1744, où « Monsieur De Cheseaux le fils a lu à la

²⁶⁰ Entre autres, SCL, Ass. IV -VI, T. 1.

²⁶¹ StA C 062-063r.

²⁶² SCL, Ass. VIII, T. 1.

²⁶³ SCL, Ass. XXX, T. 1.

²⁶⁴ SCL, Ass. XIX, T. 1 et Ass. LXXVI, T. 2. L'*Anti-Machiavel* est un essai de Frédéric II de Prusse. L'ouvrage, publié par Voltaire en 1740, est une réfutation du *Prince* de Nicolas Machiavel (1469-1527). Voir Isaac NAKHIMOVSKY, « Voltaire, Frederick the Great and the *Anti-Machiavel* in Historical Context », [s.l.], [s.éd.], [s.d.] ; Jochen SCHLOBACH, « Prince éclairé, absolutisme éclairé », in Michel DELON, *op. cit.*, pp. 1035-1039 ;

²⁶⁵ SCL, Ass. XXXIII, T. 2.

²⁶⁶ Sur l'Histoire, cf. supra note 146. Pour le droit naturel voir, entre autres, SCL, Ass. XXXII, XXXIV, XXXV, XXXVII, T. 2.

²⁶⁷ En nous appuyant sur les remarques faites par le Professeur François Rosset à l'occasion de sa contribution au colloque Lumières.Lausanne (« La littérature : tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe », *L'Europe en province, La Société du Comte de la Lippe (1742-1747)*, 25-26 juin 2009, UNIL, Lausanne), nous relèverons ici que la littérature, et surtout les romans, sont les grands absents des procès-verbaux de la *Société du Comte de la Lippe*. Si de nombreux ouvrages sont régulièrement évoqués ou débattus au sein des assemblées, il apparaît que la dimension morale de ces lectures prime sur l'aspect littéraire.

²⁶⁸ SCL, Ass. XLI et XLIV, T. 2.

²⁶⁹ Le prologue l'expose clairement : « On a cru qu'en réunissant ainsi des personnes d'un genre de vie & d'un ordre différent, on répondroit mieux au but qu'on se propose, et que l'on pourroit faire rouler les conversations sur un plus grand nombre de sujets ». (SCL, Ass. I, T. 1, p. 1.)

Société son Traité sur les Comètes, ou il parle principalement de celle qui parut cette année »²⁷⁰ et, le second, lorsque le médecin et botaniste Laurent Garcin, invité occasionnel de la société, traite de « la circulation de la matière qui sert à former les corps des plantes et des animaux et par occasion de celle qui sert successivement à former les Montagnes »²⁷¹. Nul doute que ces deux interventions soient proposées par leurs auteurs. Nous pouvons ainsi constater que nos Lausannois prennent certaines libertés par rapport au règlement, il en est de même quant à l'article 19 de ce dernier, désignant l'ordre de présentation des sujets. A plusieurs reprises celui-ci n'est pas respecté :

« Monsieur le Comte ayant proposé la Question De l'influence de l'Exemple, Monsieur le Bourgeois qui étoit appelé par son rang à ouvrir la conférence Samedi prochain a souhaité qu'on l'en dispensât à cause des occupations dont il est chargé ; Monsieur le baron De Caussade a souhaité aussi d'en être exempt. Monsieur De Cheseaux le fils s'est chargé de la traiter à cause que Monsieur son Père est indisposé. »²⁷².

Pour conclure avec les sujets des séances, il nous faut encore souligner que ceux-ci ne paraissent pas s'inscrire dans un ordre préétabli, mais plutôt se décider au gré des conversations ou des occasions qui se présentent, à l'exemple des assemblées II et IV, dédiées aux avantages de la religion, où l'on revient sur le sujet pour l'explorer dans une perspective plus resserrée²⁷³.

Il nous faut ici revenir à la question du statut des *Extraits des Conférences de la Société de Monsieur le Comte de la Lippe*. La nomination d'un secrétaire et la volonté de garder une trace écrite de ces réunions trouve, en partie, son explication dans un extrait de la seconde assemblée :

²⁷⁰ SCL, Ass. XLVI, T. 2, p. 155. Ce traité, paru la même année, fit sa renommée d'astronome en Europe (Valérie COSSY, « Loys, Jean Philippe (de Cheseaux) », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15895.php>, version du 02.04.2009).

²⁷¹ SCL, Ass. LV, T. 2.

²⁷² SCL, Ass. XIII, T. 1, p. 157. Voir aussi les assemblées XVII et XLVIII, T. 2.

²⁷³ Dans la première séance, celle-ci est, en effet, envisagée d'un point de vue général, (l'avantage de la religion pour la société). Lors de la séance suivante, le comte demande un réexamen du sujet, cette fois-ci, en fonction des avantages que la religion procure aux hommes qui en suivent les préceptes. (SCL, Ass. III, T. 1) Un cas similaire se présente lorsque la conversation porte sur la Grandeur (voir SCL, Ass. IX et XII, T. 1) : celle-ci est traitée une première fois, puis le comte mandate l'assesseur Seigneur pour l'aborder à nouveau en février 1743.

« On a trouvé à propos qu'on écrivit l'extrait de ces Conférences afin que Monsieur le Comte put les relire à loisir »²⁷⁴.

C'est ainsi pour le comte, et dans l'optique d'une relecture, que les *Extraits* furent rédigés. Ils font donc partie du projet éducatif qu'est la *Société du Comte de la Lippe* puisqu'ils pourraient avoir, d'une part, une utilité « immédiate », tel un support pédagogique usité pendant le séjour lausannois et, d'autre part, faire office d'aide-mémoire pour le comte de retour à Detmold, plaçant alors l'éducation reçue dans une perspective à long terme²⁷⁵. Les actes de la société s'apparenteraient donc à un « manuel du souverain », tels que nous les rencontrons dans la tradition de l'éducation princière à l'époque moderne²⁷⁶. Ces ouvrages didactiques, spécifiquement conçus pour la formation des futurs souverains, s'inscrivaient dans la tradition médiévale du « miroir du prince »²⁷⁷. Le contenu de ces « manuels » visait majoritairement à procurer une formation religieuse, morale et politique au souverain, soit un programme analogue à celui de la *Société du Comte de la Lippe*.

L'usage, par le comte de la Lippe, du « manuel du souverain » que constituent les actes de la société paraît réel, comme nous pouvons le constater dans une lettre adressée par ce dernier à Gabriel Seigneux de Correvon en 1761 :

« Soÿez persuadé que je feroit toujours gloire, et meme un devoir de vous prouver quoique peutêtre jamais aussi parfaitement que je le devois, et le desirerez la reconnaissance que j'ai gravé dans mon cœur pour tous les soins obligeant qu'un chacun a bien voullu se donner pour moy, surtout par ces belles maximes et instructions dont la Societé du Samedÿ à bien voullu m'honorer, le recueil est gravé dans ma mémoire et j'y lis tres souvent vu que je me crois alors être parmi mes vrais amis, qui m'ont voullu donner la seconde Nature, et j'y satisfaits mon cœur en lui

²⁷⁴ SCL, Ass. II, T. 1, p. 5.

²⁷⁵ Les nombreuses références données, lors de séances axées sur la lecture d'un ouvrage, notamment dans la marge du manuscrit, démontrent bien que les actes sont conçus dans l'optique d'une relecture du livre en question et de son commentaire fait lors de l'assemblée. Voir, par exemple, l'assemblée VIII, T. 1 et l'assemblée IX., T. 1, p. 111.

²⁷⁶ Les XVII^e et XVIII^e siècles français voient fleurir bon nombre d'ouvrages hérités de cette tradition, dont celui de l'abbé Duguet, *L'Institution d'un prince*, paru en 1739. Il fait par ailleurs l'objet d'une discussion lors de l'assemblée XVII (SCL, Ass. XVII, T. 1). Voir, entre autres, CORNETTE, *art. cit.*, p. 113 et suivantes; Antonella ALIMENTO, « *L'Institution d'un prince* de l'abbé Duguet », in Gérard LUCIANI et Catherine VOLPILHAC-AUGER, *op. cit.*, pp. 105-114.

²⁷⁷ Voir Joël BLANCHARD, Jean-Claude MÜHLETHALER, *Ecriture et pouvoir : à l'aube des temps modernes*, Paris, PUF, 2002.

renouvellant, et lui retrassant le vraÿ et le solide pour l'eloigner et le détourner d[u] faux et de tous ce qui l'environne »²⁷⁸.

Grâce aux trois volumes des actes envoyés par Daniel Pavillard à Detmold, l'éducation reçue par comte lors de son séjour lausannois bénéficie d'une certaine pérennité ; Simon Auguste de la Lippe paraît non seulement s'y replonger régulièrement mais il en fait également l'outil de l'éducation de son fils, comme nous pouvons le lire dans une seconde lettre destinée au boursier Seigneux en mars 1775 :

«Daignez par marque de bonté et amitié dire aux Heritiers du digne et respectable Professeur [Pavillard], conducteur de mes feux volatiles, que je souhaiterois qu'il voullussent me favoriser de l'Envoy du quatrieme tome de notre chere et respectable Societé,[...] je serois ravÿ de les avoir vu qu'il me faciliterois l'Education de mon fils [...] »²⁷⁹.

En somme, il nous apparaît que la *Société du Comte de la Lippe*, prend place dans un contexte précis, celui du séjour éducatif d'un futur souverain, contexte présidant à sa fondation -enjeux pédagogiques- et au contenu des assemblées -éducation princière. Ce contexte conduit également à la forme particulière de cette société qui, de par l'attention portée à l'élaboration de ses *Extraits*, semble poursuivre un objectif pédagogique à long terme, allant au-delà d'une « simple » réunion de « Gens de lettres », telle la société littéraire genevoise abordée précédemment. La structure même des assemblées, s'ouvrant inmanquablement avec le *Discours de Monsieur le Comte*, nous le signifie également.

L'élaboration de la *Société du Comte de la Lippe* doit aussi être comprise dans un contexte plus général, celui du foisonnement, dans l'Europe des Lumières, de «sociétés de pensée»²⁸⁰. En nous focalisant sur Lausanne²⁸¹, nous pouvons déjà

²⁷⁸ StA F 044-045.

²⁷⁹ StA F 114.

²⁸⁰ Ce développement est aussi à mettre en relation avec l'importance que prend, dès le XVIIe siècle en France, le phénomène de sociabilité que représentent les divers salons, lieux propices aux échanges intellectuels (pour la France voir Antoine LILTI, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, éd. Fayard, 2005 et sur les salons lausannois voir Henri PERROCHON, « Un foyer helvétique de préciosité au XVIIIe siècle », in *Revue de littérature comparée*, Année 16, no 3, Paris, 1936, p. 537-549). Enfin, la contribution d'Uta Janssens-Knorsch illustre, aux travers d'exemples allemands et anglais, le foisonnement de sociétés littéraires ou scientifiques contemporaines à la *Société du Comte de la Lippe* dans l'Europe des refuges protestants (Uta JANSSENS-KNORSCH, « French Protestants and Private Societies », in Jens HÄSELER, Antony McKENNA (dir.), *La vie intellectuelle aux refuges protestants, Actes de la Table ronde de Münster du 25 juillet 1995*, Paris, éd. Honoré Champion, 1999, pp. 99-110.

signaler la fondation, dans les années 1760-1780, de plusieurs sociétés aux domaines d'intérêts aussi divers que la littérature, les sciences, l'économie, l'agriculture ou encore la morale. Dès 1761, une filiale de l'*Oekonomische Gesellschaft*, fondée à Berne en 1759, voit le jour à Lausanne. Ses collaborateurs, parmi lesquels Gabriel Seigneux de Correvon, produiront nombre de mémoires touchant notamment à l'agronomie et l'économie²⁸². Le même Seigneux de Correvon, ainsi qu'Antoine Polier de St Germain, seront présents au sein d'une seconde société, active dans cette ville entre 1766 et 1767, la *Société morale de Lausanne*, dont la publication *l'Aristide ou le Citoyen* abordait des thématiques comme le luxe ou l'oisiveté dans une perspective morale²⁸³. Enfin, citons encore la *Société littéraire de Lausanne*, créée à l'initiative de Jacques-Georges Deyverdun²⁸⁴ et la *Société des sciences physiques de Lausanne*, elle, plus tardive (1783)²⁸⁵.

La *Société du Comte de la Lippe* paraît ainsi être le reflet d'une activité associative et intellectuelle propre à son siècle, tout en ayant la particularité d'avoir pour objectif la formation d'un jeune homme devant diriger, lors de son retour au pays en 1747, le comté de Lippe-Detmold. Celui-ci ne manquera pas d'exprimer sa reconnaissance envers les autorités lausannoises -et les membres de sa société- notamment, dans cette lettre leur annonçant son accession au pouvoir en novembre de la même année:

« A Messieurs le Bourgmestre et Conseil de la ville de Lausanne

L'intérêt que vous avés temoigné prendre a ma situation pendant mon sejour à Lausanne fait que je m'empresse de vous faire part du Changement qui y est arrivé depuis mon retour chés moi. S A Madame ma mère après avoir regi et gouverné glorieusement mon pays par qualité de tutrice pendant l'espace de 13 ans m'a remis depuis quelques jours la régence entre les mains [...]. Un de mes premiers soins est

²⁸¹ Jean-Daniel CANDAU, « Les « sociétés de pensée » du Pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question », in *Annales Benjamin Constant*, n° 14, 1993, pp. 63-67. Voir aussi l'ouvrage d'Emil ERNE, *Die schweizerischen Sozietäten: lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*, Zürich, éd. Chronos, 1988, en particulier les pages 164-243 portant sur la République de Berne et ses territoires sujets.

²⁸² CANDAU, *art. cit.*, pp. 64-65 et ERNE, *op. cit.*, pp. 231-233.

²⁸³ CANDAU, *art. cit.*, p. 68 et ERNE, *op. cit.*, pp. 234-235.

²⁸⁴ Jacques-Georges Deyverdun (1734-1789), ami et hôte lausannois de l'historien anglais Edward Gibbon en 1783. Voir Anne HOFMANN, « Deyverdun, Jacques Georges », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, url : www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F42599.php, version du 11.02.2005.

²⁸⁵ CANDAU, *art. cit.*, pp. 69-70 et ERNE, *op. cit.*, pp. 228-230 et p. 234.

de vous temoigner ma sensibilité de toutes les attentions et politeses que j'ay reçu dans votre Ville pendant l'espace de 9 ans que j'y ai demeuré. Agrées en icy mes justes remerciemens et soyés persuadés que j'en conserverai toujours une parfaite reconnaissance [...]»²⁸⁶.

L'année suivante, le comte de la Lippe fit frapper une médaille commémorative en l'honneur des membres de la société. Celle-ci fut commandée auprès des graveurs genevois Dassier et ce par l'intermédiaire de Gédéon Turrettini -ancien membre de la société- présent à Detmold en 1748²⁸⁷. L'avvers de la médaille présente le buste du comte tandis qu'au revers les membres sont symbolisés par un aigle supportant un aiglon -Simon Auguste- et le guidant vers le soleil, qui représente les lumières apportées au jeune homme au sein de la *Société du Comte de la Lippe*²⁸⁸. C'est ainsi en souvenir du cénacle lausannois, et en signe de gratitude envers ses mentors, comme le souligne l'iconographie du revers, que le comte leur dédia cette médaille. L'attachement du comte de la Lippe pour les Lausannois est également, en partie, à l'origine du voyage entrepris par le nouveau régent du comté de Lippe-Detmold entre 1749 et 1750²⁸⁹

²⁸⁶ StA A 128-128r, lettre datée du 9 novembre 1747. Le contexte de son arrivée au pouvoir semble complexe et conflictuel. Selon Detlev Hellfaier, les Etats pressaient, dès 1745, le retour du comte à Detmold. Cet empressement était motivé par les espoirs placés en l'héritier du comté, à savoir de voir arriver à la tête de celui-ci un régent capable de prendre en main cet Etat, alors dans une situation politique et financière catastrophique (voir HELLFAIER, *art. cit.*, pp. 48-19.). En outre, Simon Auguste de la Lippe précise, dans cette même lettre destinée aux autorités lausannoises, que son accession fut permise grâce à « une dispense d'âge que nous avons et sollicité conjointement auprès de S M I et m a été gracieusement accordé » (StA A 128-128r). La correspondance dépouillée laisse entrevoir, que cette modalité fut suggérée par le gouverneur, Charles de la Pottrie, dès août 1746 (voir StA A 057-058r et StA 086-087r). Cet homme semble ainsi prendre une part active dans l'accession de son élève à la tête de la régence.

²⁸⁷ Les contacts du Genevois Gédéon Turrettini avec sa ville natale expliquent que l'on fasse appel aux Dassier installés à Genève. Cependant, l'initiative de cette commande revient avec certitude au comte de la Lippe (voir LUGRIN, *art. cit.*, pp. 258-259). Enfin, une seconde médaille, célébrant les accords survenus, en 1748, entre la Maison Lippe-Detmold et celle de Lippe-Schaumburg, est également commandée aux Dassier. Le rôle de Gédéon Turrettini est plus important dans cette seconde commande puisqu'il dessinera le revers de cette médaille. Sur ces médailles voir William EISLER, « Les médailles des Dassier pour le comte de Lippe (1748) », in *Bulletin de l'Association des amis du cabinet des médailles*, n°16, Lausanne, 2003, pp. 38-44. Sur Gédéon Turrettini, cf. supra note 185.

²⁸⁸ Voir la reproduction en annexe, p. 122. Il existe plusieurs exemplaires de cette médaille frappée en argent ou en bronze. La reproduction en annexe, représente la médaille frappée en argent conservée actuellement au Musée monétaire cantonal de Lausanne. Enfin, Ernest Lugin fait mention d'un exemplaire en argent et d'un second en bronze conservés au Musée de Detmold (LUGRIN, *art. cit.*, p. 257).

²⁸⁹ La correspondance entre le comte de la Lippe et son ancien précepteur, ainsi que les lettres à Gabriel Seigneux de Correvon, font état de la reconnaissance du comte envers son ancien maître et ses conducteurs lausannois, et du bon souvenir qu'il garde des neuf années passées à Lausanne : « La lettre que vous avez voullu m'écrire m'a été rendue hier, je suis aussi sensible aux marques d'amitiés

IV. De Lausanne à la régence

Simon Auguste de la Lippe entame, en 1749, un long voyage qui le mènera notamment à Lausanne, Paris et Turin où il séjournera plusieurs mois. L'itinéraire de ce périple nous est connu par le biais de diverses sources : les « Comptes de la Dépense et de la Recette pour M le Comte Régnant de la Lippe depuis le 12 juin 1749 jusqu'au 3 octobre 1750 » rendus par de la Pottrie en novembre 1750²⁹⁰, le succinct journal du « Voiage de Lausanne a Kirsheim Pohland »²⁹¹ et par la correspondance du comte de la Lippe²⁹². Cette dernière complète en outre, les données issues des comptes du gouverneur concernant les activités et l'organisation du voyage. Au cours de ce périple, le comte transitera à plusieurs reprises par le Pays de Vaud et y séjournera en tout quatre mois. Nous tenons à évoquer ce voyage puisque Lausanne fait partie intégrante du projet de départ et qu'il s'inscrit, nous semble-t-il, dans la continuité de l'éducation reçue lors du séjour lausannois. Il paraît en effet, correspondre à une pratique en usage au XVIIIe siècle, le « Grand Tour »²⁹³.

Ce terme qualifiait, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, les voyages qu'entreprenaient les *gentlemen* anglo-saxons. Ces derniers sillonnaient alors l'Europe à des fins pédagogiques, et y étaient accompagnés par un gouverneur chargé de mener à bien cette dernière étape de leur formation²⁹⁴. Par la suite,

qu'elle contient qu'aux expressions flatteuses et aux vœux que vous y joignez ; oui chérissime, fidele Mentor, conducteur des mes années volatiles et fougueses qu'elles obligations ne sont pas gravés dans mon cœur, et quelle reconnaissance ne vous dois je pas pour tous les soins, peines, affections, inquietudes, soucis et angoises que vous avez endurés pour vouloir être a même de faire reussir la jeune plante confiée a vos genereux soins, [...] » (StA 105-108, lettre du comte de la Lippe à Daniel Pavillard, 16 janvier 1773). Les mots que Simon Auguste de la Lippe a pour les membres de sa société sont du même ordre, tantôt « anciens Amis », tantôt « Patrons et Conducteurs » (voir StA F 112-113 et StA F 114). Enfin, la qualité de l'intégration du comte de la Lippe au sein des Lausannois transparaît dans une lettre de Simon Magnus Cracau relatant, à la princesse Wilhelmine de la Lippe, les effets de l'annonce à Lausanne, du départ de l'héritier : « [...] Ich muß auch sagen, daß die gantze Stadt für Hochgedachten unseren jungen Herrn *respect* und Liebe hat, und daß die Vornehmste[n] in der Stadt recht betrübt über dero Abreÿse sind. Der Obrist hat schon überall *declarirt*, daß wir gleich nach Ostern abreÿsen würden, und die Abschieds *Complimenten* fangen schon allmählig an » (StA A 74-75, lettre du 7 mars 1747, transcription du Prof. Norbert Furrer).

²⁹⁰ StA C 014-025.

²⁹¹ StA E 049-050.

²⁹² Voir inventaire pp. 6-8.

²⁹³ Pierre CHESSEX, « Grand Tour », in Michel DELON, *op. cit.*, pp. 599-602.

²⁹⁴ CHESSEX, *ibid.*, p. 599. La contribution de Elisabeth GARMS-CORNIDES démontre également que certains précepteurs étaient spécialisés dans l'accompagnement de ces voyages éducatifs, et parfois auteurs d'ouvrages théoriques portant sur le sujet. Voir Elisabeth GARMS-CORNIDES, « Hofmeister auf Grand Tour », in Rainer BABEL, Werner PARAVICINI (dir.), *Grand Tour, Adeliges Reisen und Europäische Kultur vom 14. bis zum 18. Jahrhundert*, Berlin, éd. Jan Thorbecke, 2005, pp. 255-274.

l'acception du terme «Grand Tour» subira un élargissement se référant alors à l'ensemble des voyages éducatifs réalisés par les jeunes gens de l'élite européenne, y compris ceux des futurs souverains au XVIII^e siècle²⁹⁵. Les enjeux en étaient multiples. D'une part, ces voyages à l'étranger avaient pour dessein de compléter la formation antérieure, parfois domestique, du jeune homme et de lui offrir une expérience complémentaire au savoir livresque²⁹⁶. D'autre part, ils étaient généralement agrémentés de séjours au sein d'académies ou d'universités étrangères, procurant ainsi à l'élève l'occasion d'acquérir des connaissances supplémentaires²⁹⁷. Ces périple étaient encore propices à l'entretien²⁹⁸ ou au développement²⁹⁹ d'un réseau social : de par les rencontres qu'ils occasionnaient, le côtoiement de pairs ou de personnes d'un rang supérieur -notamment au sein des académies ou des cours voisines de celles-ci³⁰⁰ - sans oublier les nombreuses occasions de fréquenter, dans les villes, la « bonne société » du lieu dans le cadre de sociétés savantes, du théâtre ou autres festivités mondaines³⁰¹.

Le voyage de Simon Auguste de la Lippe se fait l'écho d'une recommandation faite, en 1746, par Charles de la Pottrie dans une lettre adressée à la princesse Wilhelmine. Le gouverneur lui signifiait alors :

²⁹⁵ CHESSEX, *art. cit.*, p. 600 ; Werner PARAVICINI, «Der Grand Tour in der europäischen Geschichte: Zusammenfassung», in Rainer BABEL, Werner PARAVICINI (dir.), *op. cit.*, p. 658. On utilise le terme « Kavalierstour » pour se référer au jeunes gens de l'Empire faisant le « Grand Tour » (voir MALETTKE, *art. cit.*, p. 59).

²⁹⁶ MOTLEY, *op. cit.*, p. 189 ; CHESSEX, *art. cit.*, p.600.

²⁹⁷ En outre, les académies destinées à la noblesse, qui se développent en France et en Italie dès le début du XVII^e siècle, alliaient à ce savoir théorique - cours de mathématiques, droit, géographie ou encore architecture militaire-, la possibilité de pratiquer l'équitation, la danse et l'escrime. Sur le développement de ces académies et leur implication dans le développement des itinéraires du « Grand Tour », voir Jean BOUTIER, «Le Grand Tour des gentilshommes et les académies d'éducation pour la noblesse, France et Italie, XVI^e-XVIII^e siècle», in BABEL, PARAVICINI, *op. cit.*, pp. 237-253.

²⁹⁸ MOTLEY, *op. cit.*, p.190 ; PARAVICINI, *op. cit.*, p. 660.

²⁹⁹ PARAVICINI *op. cit.*, p. 662 ; voir aussi Katrin KELLER, « Von der Nützlichkeit des Reisen, Bermerkungen zu Erscheinungsbild und Konsequenzen der Kavalierstour am Beispiel kursächsischer Befunde », in BABEL, PARAVICINI, *op. cit.*, p. 437. En outre, deux exemples concrets sont évoqués par Klaus Malettke : le gouverneur du futur *landgrave* Louis VIII de Hesse-Damstadt doit s'assurer que le jeune homme rencontre et fasse la connaissance des ministres et autre personnes d'importance, lorsqu'il l'accompagne dans son séjour parisien en 1714. Plus tard, dans les années 1760, Guillaume IX de Hesse-Cassel, lors d'un long voyage le menant à la Haye, reçoit la visite des hautes personnalités de la ville. Ainsi nous pouvons souligner que, dans un cas comme dans l'autre, l'apport des voyages dans l'établissement d'un réseau de relations est capital (MALETTKE, *art. cit.*, pp. 60-61).

³⁰⁰ PARAVICINI, *op. cit.*, p. 663 ; KELLER, *art. cit.*, p. 438 ; BOUTIER, *art. cit.*, p. 250.

³⁰¹ CHESSEX, *art. cit.*, p.600. L'exemple de Frédéric II de Hesse-Cassel, introduit au sein d'une société littéraire, lors de son séjour éducatif genevois, nous semble en être la parfaite illustration (cf. supra note 232).

« [...] il seroit temps qu'il voiagea aussi dans quelques cours etrangere et qu'il alla dans quelques autres academie ou université, le temps se passe et l'age vient. »³⁰².

La poursuite de la formation du comte de la Lippe devait ainsi, selon lui, prendre place dans le cadre d'un voyage. Charles de la Pottrie, en le recommandant à la mère de son élève, se réfère très probablement au «Grand Tour». Cette recommandation ne sera cependant pas suivie immédiatement, puisqu'un tel voyage ne sera entrepris que trois ans plus tard, et non à l'initiative de la princesse régnante³⁰³. Le départ à destination de Lausanne est effectif début juin 1749. Il paraît, cependant, l'être que pour un séjour de quelques mois en Pays de Vaud :

« J'ai passé mon temps agréablement ici [Kirchheim], j'ai trouvé mon ami de la Pottrie qui s'en retourne a Lausanne, n'en etant pas fort éloigné, et me faisant un vrai plaisir de revoir nombre de personnes qui m'ont toujours temoigne mille politesses et amitié nous partons ensemble demain matin. M Turettin et de [Plessen ?] sont de la partie. Je [compte] demeurer trois ou quatre mois en Suisse [...] »³⁰⁴

Le voyage a donc débuté en compagnie de l'ancien gouverneur du comte de la Lippe, Charles de la Pottrie, et du genevois Gédéon Turretini³⁰⁵. Le gouverneur, dorénavant au service de Nassau-Weilburg, est également suivi de son nouvel élève l'héritier de cette principauté, le baron de Rosenthal³⁰⁶.

³⁰²StA A 057-058r, lettre datée du 30 août 1746. En outre, cette recommandation se fait l'écho de principes évoqués deux ans plus tôt au sein d'une assemblée de la *Société du Comte de la Lippe* traitant « De l'utilité des voïages » (SCL Ass. LIII, T. 2, 16 mai 1744). Parmi les principes retenus à l'unanimité, relevons que le jeune homme voyageant doit être accompagné d'un bon gouverneur et qu'il faut voyager tard, c'est-à-dire une fois qu'il a acquis la maturité et les connaissances nécessaires, soit à la fin de son éducation. Ces conditions préalables sont, comme nous l'avons vu précédemment, caractéristiques du «Grand Tour».

³⁰³En effet, aucune initiative de la princesse régnante ne paraît être prise dans ce sens. Même si on peut supposer qu'un long voyage à l'étranger dans les années 1747-1749 aurait laissé des traces dans la correspondance du comte, il faut toutefois souligner que nos sources sont peu prolixes sur les premières années de la régence du comte de la Lippe, soit entre juillet 1747 et mai 1749. (Voir inventaire, p. 5). Enfin, le contexte particulier de son accession à la régence (cf. supra note 286), laisse penser que Simon Auguste de la Lippe n'eut peut-être pas le loisir de s'éloigner de ses terres, avant le voyage entrepris en 1749.

³⁰⁴StA E 012, lettre de Simon Auguste de la Lippe à la princesse Wilhelmine de la Lippe datée du 2 juin 1749. En Westphalie, Kirchheim est, avec Weilburg, un des lieux de résidence de la maison Nassau-Weilburg. Voir Gerhard KÖBLER, *op. cit.*, pp. 267-268, p. 359 et p. 599.

³⁰⁵Il ne les accompagnera que jusqu'à Lausanne, puis retournera à Genève où il se mariera en octobre 1749 (voir StA E 023-024 et StA E 029-30).

³⁰⁶Sur le baron de Rosenthal, cf. supra note 58. Il est également le cousin de Simon Auguste de la Lippe, fils du prince régnant de Nassau-Weilburg. Le comte de la Lippe épousera en première noce, la sœur du baron de Rosenthal, la princesse Louise de Nassau- en novembre 1750 (voir StA C 026-027).

Le projet initial de Simon Auguste de la Lippe, à savoir de séjourner à nouveau quelques mois à Lausanne, se modifiera toutefois en cours de route, comme le montre cette lettre destinée à sa mère, en novembre 1749 :

« [...] je vous avoue madame que me trouvant si proche de l'Italie, et mon cousin allant passer l'hiver à l'academie de Turin ; je n'ai pu resister à aller voir une cour aussi brillante que celle la, ou les Etranger y sont tres bien recu, et dans laquelle j'ai nombre d'amis, qui m'invitent de vous prendre part aux fetes qui se feront à l'occasion du mariage du Prince Royal avec une infante d'Espag[ne] »³⁰⁷.

Le retour se voit donc largement différé, puisque le comte de la Lippe accompagnera effectivement, l'année suivante, Charles de la Pottrie et le baron de Rosenthal. Le voyage paraît s'organiser en trois phases : la première partie du périple les mène successivement de Lausanne à Plombière -ville thermale située dans les Vosges³⁰⁸- puis de là, à Paris, où le comte de la Lippe, le gouverneur et le baron de Rosenthal séjournent un mois, de mi-septembre à mi-octobre 1749³⁰⁹. Dans un second temps, ils retournent à Lausanne, puis ils entament le trajet les menant à Turin où ils restent de janvier à juillet 1750³¹⁰. Enfin, au retour de Turin, ils passent quelques semaines à Lausanne avant de prendre le chemin pour Kirchheim, en août 1750³¹¹.

³⁰⁷ StA E 025. Les noces en question sont celles de Victor-Amédée III de Savoie (1726-1796), roi de Sardaigne avec l'infante Marie Antoinette d'Espagne (1726-1804). (Anthony ROWLEY (dir.), *Dictionnaire d'histoire de France*, Paris, éd. Perrin, 2002, pp. 951-955) Une description des événements se trouve dans l'édition de juin 1750 du *Nouvelliste* (Anonyme, « Nouvelles politique, Turin » in *Le Nouvelliste Suisse, historique, politique, littéraire et amusant*, Neuchâtel, imp. Société typographique, Juin 1750, pp. 147-157 ; anciennement *Mercure suisse*, cf. supra note 217).

³⁰⁸ Voir Paul GERBOD, « Une forme de sociabilité bourgeoise : le loisir thermal en France, en Belgique et en Allemagne (1800-1850) », in Etienne FRANCOIS (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris, éd. Recherches sur les Civilisations, 1986, pp. 105-106.

³⁰⁹ Dans le détail, ils partent de Kirchheim le 3 juin 1749 (StA E 012) et arrivent à Lausanne le 4 juillet (StA E014). Un mois plus tard ils quittent Lausanne pour les Vosges où ils resteront jusqu'au 12 septembre (StA C015). De là s'organise, avec l'accord du gouverneur de la Pottrie une excursion à Paris où ils finiront par rester un mois, soit jusqu'au 12 septembre 1749 (StA C 015-016 et lettre du comte de la Lippe à la princesse Wilhelmine de la Lippe, StA E 017-018). Enfin, ils sont de retour en Pays de Vaud le 19 octobre 1749 (StA C 016r) et y resteront jusqu'à mi-décembre, avant de repartir pour Genève où ils sont de passage le 20 du mois de décembre 1749 (StA C 017).

³¹⁰ Ils transiteront par Chambéry pour rejoindre Turin (StA E 025-027) le 3 janvier 1750 (StA C 017r-018). Ils y restent jusqu'au début juillet, car nous avons trace de leur présence à Genève, puis à Lausanne le 8 de ce mois. (StA C 021).

³¹¹ Voir StA E 049-050. Ils partent de Lausanne le 10 août, puis transiteront par Berne, Soleure, Bâle, Strasbourg, pour arriver à Kirchheim le 17 août 1750.

Deux pôles semblent se distinguer parmi leurs activités durant ce périple : la vie en société et la formation des jeunes gens au sein de l'Académie de Turin. La vie de cour et les fréquentations semblent -comme le suggère déjà la source précédente- prendre une place importante au sein des divers séjours. L'on constate, au gré de la correspondance échangée entre Simon Auguste de la Lippe et le prince de Nassau ou la princesse Wilhelmine de la Lippe, que le comte et le baron de Rosenthal, tant à Plombière qu'à Turin, fréquentent la «bonne société» du lieu :

« Le commencement de ce séjour [à Turin] me fait croire que j'y passerai mon temps utilement, et agreablement. [...] on ne peut rien ajouter aux graces et bontés que la famille Royale me témoignent. Je leurs faits regulierement ma cour deux ou trois fois la semaine. [...] nous avons vers la fin de ce mois plusieurs bals a la cour, il y en a plusieurs en ville, entre autres l'ambassad[eur] d'Espagne en a donné un tres beau ou nous avons été invité, mon cher cousin y a brillé, par la Noblesse de la danse, autant que ses manieres polie, et engageante qui lui gagne tous les cœurs »³¹².

Divertissements et visites d'usage paraissent donc rythmer le séjour turinois du comte de la Lippe et de son compagnon. Soulignons qu'il s'agissait ici de l'un des principaux atouts de cette ville savoyarde, puisque Turin présentait pour les jeunes étrangers effectuant leur « Grand Tour » le double avantage d'allier présence d'une cour de moyenne importance et formation académique. Son Académie, fondée par la maison de Savoie à la fin du XVIIe siècle³¹³, proposait en effet aux étrangers de « venir profiter de cet etablissement, qui leur sera d'autant plus utile, qu'outre les Exercices de l'Académie ils pourront acquerir de la politesse, & se produire dans le Monde »³¹⁴. L'exemple de Simon Auguste de la Lippe démontre, ainsi, que vie curiale et cursus académique étaient conjointement menés, puisqu'il a poursuivi également sa formation au sein de l'Académie de Turin. Les comptes tenus par de la Pottrie pour le mois de janvier 1750, stipulant qu'il fut versé « 6 mois d'avance a

³¹² Lettre de Simon Auguste de la Lippe à sa mère, 24 janvier 1750 (StA E 035). Pour Plombière, voir StA E 017-018, lettre du comte au prince de Nassau datant du 5 septembre 1749. Concernant le séjour parisien, nous disposons, au travers des comptes, d'un aperçu des lieux fréquentés, qui sont l'opéra et la comédie française (voir StA C 015r-016), mais nous n'avons pas d'informations relatives aux personnes rencontrées à cette occasion.

³¹³ L'Académie de Turin fut créée à l'initiative de Marie Jeanne Baptiste de Savoie Nemours, veuve du duc Carlo Emanuel, en 1678. Cette institution fut, dans les années 1730-1740, fortement fréquentée par les britanniques et les allemands (voir BOUTIER, *art. cit.*, pp. 241-242 et p. 245).

³¹⁴ *Extrait du règlement imprimé de l'Académie de Turin* (AS Turin, Istuzione Pubblica, R. Accademia Militare già Accademia Reale, M. 1 da inventariare.), cité in BOUTIER, *art. cit.*, p. 243.

l'academie » dont la pension, le « manège » et les cours des « maitres d'armes, [de] dance et d'arithmetiques »³¹⁵, nous le confirment.

Le séjour turinois comporte ainsi les diverses composantes du « Grand Tour », offrant au comte de la Lippe une formation supplémentaire au sein de l'institution royale et l'expérience de la sociabilité curiale. Le rôle du gouverneur, Charles de la Pottrie, corrobore également cette thèse car, bien qu'il ne soit plus officiellement engagé auprès de Simon Auguste de la Lippe, il n'en est pas moins le conducteur de ce périple. Il semble prendre en charge l'organisation, tient à jour les comptes de son ancien élève, et c'est sur sa décision que le retour pour Lausanne, tout comme l'escapade parisienne, sont agendés³¹⁶.

Nos sources ne nous apportent, en revanche, que peu d'éléments sur les occupations et les fréquentations du comte de la Lippe durant les séjours lausannois et les brefs passages à Genève³¹⁷ de ce «Grand Tour». Le premier mois passé à Lausanne (juillet 1749) et les semaines qui précèdent le retour en Allemagne (juillet 1750) sont peu documentés, aussi bien dans les comptes de de la Pottrie que dans la correspondance du comte de la Lippe³¹⁸. Cependant, nos sources nous apportent certains indices nous permettant de saisir quelques fragments de ses activités entre mi-octobre et mi-décembre 1749³¹⁹. Les comptes de de la Pottrie nous indiquent que notre Detmoldien loge chez « l'Ecuier Mezerÿ », très probablement Henri de Crousaz, Seigneur de Mézery et écuyer. Ce dernier était alors propriétaire d'une maison à la Rue de Bourg³²⁰ où se trouvaient également les résidences des familles Crousaz, Polier et

³¹⁵ Comptes StA C 018, le 4 janvier 1750. Un second paiement est effectué en faveur d'un professeur de danse, le 30 juin 1750 (StA C 020r).

³¹⁶ Simon Auguste de la Lippe, dans une lettre destinée au prince de Nassau, nous le confirme : « Nous sommes arrivés très heureusement à Lausanne, les raisons que M de la Pottrie a eü de quitter l'academie de Turin sont très bonne, et je vous prie instamment de les trouver telle. [...] » (StA E 047, 11 juillet 1750). Enfin, concernant le séjour à Paris, il est explicitement entrepris avec l'accord de de la Pottrie : « Nous avons été sollicités par nos nouvelles connaissances de profiter du voisinage de Paris pour y faire une course notre mentor a qui nous en avons fait la proposition y a consenti [...] » (StA E 017-018, lettre du comte de la Lippe au prince de Nassau, 5 septembre 1749).

³¹⁷ Cf. supra notes 309 et 310.

³¹⁸ Voir StA C 015 et 021r. Pour la correspondance, voir notre inventaire pp. 6-8. Bien que le nombre de lettres conservées soit important, elles ne font pas allusion aux occupations lausannoises du comte de la Lippe.

³¹⁹ Voir StA C 016r-017r. Les comptes reflètent principalement les dépenses courantes (vêtements, livres, etc.) et suggèrent aussi que le comte revoit son ancien précepteur, Daniel Pavillard, car les intérêts sur sa pension lui sont versés à deux reprises (StA C 015 et 021r).

³²⁰ StA C 017. Sur l'écuyer Mézery, cf. supra note 124.

Loys³²¹. Il apparaît, en outre, au sein des comptes du gouverneur, que Simon Auguste a fait un don aux Ecoles de Charité de Lausanne³²², association au sein de laquelle plusieurs membres de la *Société du Comte de la Lippe* furent très actifs³²³. La proximité avec les habitants de la Rue de Bourg et son engagement financier en faveur des Ecoles de Charité indiquent que Simon Auguste de la Lippe fréquenta à nouveau la « bonne société » lausannoise rencontrée lors de son premier séjour.

Il ne faut en outre pas oublier que l'objectif initial de son voyage était de revenir à en Pays de Vaud quelques mois, afin de revoir ses connaissances lausannoises³²⁴. Simon Auguste de la Lippe, dans une lettre datée de novembre 1749, l'évoque indirectement en abordant un des intérêts de son voyage, à savoir celui de bénéficier de la compagnie d'anciens amis :

« Voilà l'avantage que procure les voyages, c'est de trouver parmi les nouvelles ou ancienne connaissance des personnes de merite qui vous parlent vrai, et qui sont incapables de s'abaisser a de laches complaisances.»³²⁵

Si la qualité des relations établies une dizaine d'années plus tôt avec Lausanne, le soutien dont il a bénéficié dans ses années de formation, semble présider à son départ, elle paraît également perdurer durant ces quelques mois de 1749. Soulignons, en outre, que le «Grand Tour» du comte de la Lippe lui offre l'occasion d'entretenir un réseau social. Il a en, effet, l'opportunité de développer ou maintenir son réseau lausannois, et même suisse lors du trajet de retour pour Kirchheim, liens qu'il ne manquera pas d'exploiter ultérieurement³²⁶.

³²¹ Voir William CHARRIÈRE DE SÉVERY, *art. cit.*, pp. 10-12.

³²² StA C 017, décembre 1749.

³²³ Cf. supra p. 52.

³²⁴ Voir source p. 73.

³²⁵ StA E 025-027.

³²⁶ Nous constatons dans le compte rendu du voyage de retour pour Kirchheim (cf. supra note 311), que l'équipage –le comte de la Lippe, Charles de la Pottrie et le baron de Rosenthal (StA E 048)- fait halte à l'ambassade de Soleure, où ils sont reçus, et également à Berne. Parmi les noms évoqués dans ce document, nous avons mention de «l'avoyer M de Steiguer», que l'on peut raisonnablement identifier comme étant Christoph von Steiger (1694-1765) qui tint cette charge à Berne entre 1747 et 1759 (Barbara BRAUN-BUCHER, « Steiger, Christoph von », in *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), url : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D16689.php> , version du 11.02.2005). Ce haut fonctionnaire semble alors faire partie des fréquentations bernoises du comte de la Lippe. Plus d'une vingtaine d'années après son retour en Allemagne, Simon Auguste de la Lippe tentera de faire usage des ses connexions bernoises et lausannoises dans le but d'obtenir -en vain- un emprunt important auprès de LL.EE. de Berne. Il s'agissait pour le comte régnant d'organiser le rachat du canton de Stenberg, alors hypothéqué en faveur du Hanovre (cf. supra note 7). Pour ce faire, il s'adressera, en 1773, à son ancien précepteur Daniel Pavillard afin d'obtenir le soutien des Lausannois et des Bernois,

Une dernière remarque s'impose quant à l'organisation du départ et au contenu de la correspondance du comte de la Lippe dans les années 1749-1750. Simon Auguste de la Lippe, en tant que dirigeant de son comté, prend les dispositions nécessaires à la bonne marche de celui-ci en son absence. En quittant Detmold, il remet les pleins pouvoirs à son conseiller privé, M. de Hillensberg³²⁷. En conséquence, la correspondance qu'il entretient avec lui, lors de son séjour à l'étranger, a pour principal objet la tenue des affaires du comté³²⁸. Sans entrer dans les détails administratifs exposés dans ces échanges épistolaires, nous aimerions tout de même revenir sur cet homme et le rôle qu'il joua, avec Charles de la Pottrie, dans ce que nous nommons, « l'apprentissage pratique » de Simon Auguste de la Lippe.

Hillensberg fut introduit à son poste de conseiller privé du comté de Lippe-Detmold, par l'intermédiaire de Charles de la Pottrie³²⁹, et ce probablement dès le début de la régence de Simon Auguste de la Lippe, à la fin 1747. Il sera à l'origine de nombreuses réformes, notamment financières dont l'impact sur la situation économique de la Maison Lippe-Detmold fut positif et capital³³⁰. Nous constatons,

rencontrés lors de ses séjours en Suisse, et, en particulier une recommandation de la part de Pavillard auprès de ses contacts bernois, tel le secrétaire des finances, M. Oth (voir StA F 105-108 et StA F 109-110). La réponse donnée par Pavillard à la requête du comte de la Lippe, nous donne un aperçu du réseau bernois de ce dernier : « [...] il faudroit que Votre Excellence ecrit en droiture a Monsieur Oth Secretaire des Finances, en lui expliquant d'une manière précise et la somme et les suretés que Votre Excellence veut donner, [...] Il y a peu de Membres du Senat que vous aiez connu, Monseigneur. Messieurs Tillier, Ryhner, Steiger [l'avoyer], Sinner, Sturler, De Watterville, Tschaner, Ouysbourger, Danelhoffer, DeBonstetten, Grassenriedt, Moutach et Berseth sont tous morts. Messieurs D'Erlach, et Freudenrich vivent, mais ce dernier affaibli par l'age ne sort presque plus. Monsieur De Diesbach qui avait un grand credit est mort aussi. Enfin, le Senat est presque'entierement renouvelé. Cependant Votre Excellence est connue de plusieurs de ceux qui ont succédé aux premiers, [...] » (StA D 15-16r, 18 juin 1773). Nous pouvons ainsi constater que Simon Auguste de la Lippe fut en contact avec nombre de hauts fonctionnaires de la République bernoise et qu'il en recherchait l'appui à des fins politiques. Enfin, ce bref aperçu nous signifie également que des recherches supplémentaires, du côté de Berne cette fois-ci, seraient les bienvenues dans le cadre d'un travail ultérieur sur Simon Auguste de la Lippe.

³²⁷ « Comme je parts dans peu de jours pour Kircheim, et peut être plus loin, je laisse a la tête de tous les departements de mon comté, Le Conseiller Privé de Hillensberg. Je lui donne par la présente plein Pouvoirs, de regler pendant mon absence, dans les affaires civiles, Ecclesiastiques, criminelles et de finances, ce qu'il trouvera conforme, aux loix, et a la justice, et d'en signer les depeches ce qui aura la meme force, comme si je l'avois ordonné et signé moi-même. Me flattant qu'il me seroira [sic] avec la même fidellité, et le même attachement qu'il l'a fait jusqu'ici. Enfin de quoi j'ai signé le present Plein pouvoirs, et cacheté de mes armes fait a Detmold le 22 decembre 1748 » (StA E 005).

³²⁸ Voir inventaire pp. 6-8.

³²⁹ HELLFAIER, *art. cit.*, p. 49.

³³⁰ Voir HELLFAIER, *art. cit.*, pp. 49-50. Dans une lettre à Charles de la Pottrie datée de décembre 1752, le comte de la Lippe expose les bienfaits de son administration : « [...] Mais il faut presentement que je vous fasse connoître ce Digne prudent, et Respectable Amy et Ministre, ce parfait honnette homme, ce Hillensberg que moy et tous ceux qui viendront apres moy doivent regarder, estimer, et Respecter, pour celui qui a relevé cette maison de la Cendre, qui a retabli son Credit [...] et

en outre, dans la correspondance entretenue par Simon Auguste de la Lippe avec Charles de la Pottrie, lors des premières années de sa régence, que l'ancien gouverneur invite le comte de la Lippe à se former aux affaires de la régence auprès du conseiller Hillensberg :

« [...] vous avez le bonheur de posséder ce brave Hillensberg quoiqu'il ne soit pas soldat il est brave et merite ce titre [...]. Consultés souvent et toujours ce digne homme écouté le patiemment, quand meme son devoir l'obligerait a vous dire des choses desagreables. Les grands seigneurs doivent apprendre tous comme le dernier des hommes. [...] Si vous donnés votre confiance a M. Hillensberg, il n'en abusera pas il vous enseignera a gouverner vos sujets, il vous mettra au [fait] de vos affaires, il vous fera connoitre vos veritable interest. Enfin la conduite qu'il vous conseillera vous rendra le comte de l'Empire le plus heureux et le plus estimable de tous »³³¹ .

De la Pottrie, paraît ainsi passer le témoin à Hillensberg concernant la « formation pratique » de son ancien élève. Il ne manquera cependant pas de le soutenir dans cet apprentissage par ses conseils, voire parfois son intercession³³². Dans les faits, le jeune souverain ne semble pas mettre en pratique immédiatement les conseils avisés que son ancien gouverneur lui délivre, en mars 1749, puisqu'il partira quelques mois plus tard pour Lausanne et ne retournera qu'occasionnellement dans ses Etats jusqu'en 1752³³³. Cette situation se modifiera, suite à l'annonce faite au souverain par Hillensberg de son retrait en septembre 1752, obligeant alors le comte de la Lippe à prendre personnellement la direction du comté et à fixer durablement son domicile à Detmold³³⁴.

qui la porte au point dans l'espace de quatre à 5 ans de se voir hors de toute crise [...] » (StA E 195-199).

³³¹ StA C 012-013r, lettre de Charles de la Pottrie à Simon Auguste de la Lippe datée du 29 mars 1749. Voir aussi StA C 008-009.

³³² Comme nous l'avons relevé plus haut, le comte de la Lippe bénéficiera en effet régulièrement des conseils de son ancien gouverneur et même de son assistance, lorsqu'en 1752-1753, suite à l'annonce du retrait du conseiller Hillensberg, il entreprend des démarches pour trouver un remplaçant pour ce poste (voir, entre autres, StA C 052-053 et StA E 194). En outre, Simon Auguste de la Lippe, ne manquera pas de le tenir au courant des affaires du comté, notamment dans une lettre datée du 31 décembre 1752, véritable procès-verbal de l'organisation de la régence (voir StA E 195-199). Cf. supra note 286.

³³³ Nous remarquons à la lecture des lieux d'émission des lettres datant de 1750 à 1752 (voir inventaire pp.10-20), qu'après son retour en Allemagne, le comte de la Lippe séjourne principalement et régulièrement à Kirchheim ou à Weilburg avant de se fixer durablement à Detmold.

³³⁴ StA E 187-188.

C'est à cette occasion, dans une lettre de Simon Auguste de la Lippe évoquant son changement de statut avec Charles de la Pottrie, que nous pouvons mesurer quel fut l'« apprentissage pratique » du comte :

« Je vous ai promis dans ma lettre du 28 X^{bre} de répondre sur la fin de votre lettre et de vous détailler mes occupations et les changements arrivé depuis que M. Hillensberg a voulu être déchargé de ses emplois ; [...] Oui ce généreux Soutiens et retablisser de Lustre d'une Maison qui étoit tombée dans la Cendre auroit pu faire comme tant d'autres qui ont la Confiance de leur Maître il auroit pû peutestre encore diriger ce pénible Gouvernail pendant 10, 12 et même vingt années avec le même honneur, Mais non son caractère qui ne s'est jamais démenti dans ce qui regarde mon bien et mon avantage réel lui a fait embrasser ce parti, il pense, dit et agit ainsi par ces motifs, il prétend que comme je me fie, et laisse agir par son canal les affaires que je n'en aurois jamais eu , ou peu de connoissance et que après cela le perdent tout d'un coup j'aurois été vieux, point accoutumé au travail, et que pour lors tout ce qui auroit été fait, auroit été réduit à neant, ainsi [1 mot] Vous cher Amy cher et Digne Directeur de mes jeunes années que j'aurois, si j'avois suivi vos salutaires conseils pû plus salutairement et utilement employer : Mais il faut actuellement reparer s'il est possible le temps perdu, et Digne Hillensberg veut bien me seconder »³³⁵.

Constatons premièrement que la démission du conseiller privé Hillensberg, est envisagée avec une portée pédagogique : le comte de la Lippe doit, pour le bien de son comté, apprendre à en tenir les rênes. Hillensberg le guidera dans cette démarche. Sa « Methode »³³⁶, décrite dans la suite de cette lettre, consistait en un ensemble de dispositions pratiques et administratives telles que la division du temps de travail hebdomadaire du comte ou l'organisation des rendez-vous avec les divers subalternes, et, surtout, en un accompagnement constant du comte par l'ancien conseiller privé, qui le gratifie de ses conseils et avis à chaque prise de décision³³⁷.

³³⁵ StA E 195-199.

³³⁶ Ce terme est de Charles de la Pottrie, qui dans la réponse qu'il fait à cette longue relation de son ancien élève, l'enjoint – à nouveau- à suivre les conseils de Hillensberg : « Toutes vos occupations me charme, le Proverbe dit a force de forger on devient forgeron. Ne vous rebutés point mon très cher. Qu'une fausse honte ne vous retienne jamais pour ne pas consulter a diverses fois M. Hillensberg jusqu'à ce que vous soyés parfaitement instruit et au fait de la question que vous devés scavoir. La Methode que M. Hillensberg vous conseille de suivre est excellente. Les occupations sereines et utiles que vous avés presentement vous deviendront dans la suite très agréables et vous détourneront absolument de la Bagatelle » (StA C 052-053r).

³³⁷. « Notre Amy commun [Hillensberg] est present à tout, et lorsque quelqu'un donne dans quelques faux principes, il me le fait apercevoir, et le reprend, le ramene sur la voye » (StA E 195-199).

Enfin, il semble bien qu'il s'agisse, pour le souverain, d'un réel apprentissage, car il termine sa lettre en relevant son manque d'expérience dans cette tâche :

« Ce travail vous paroitra genant, ennuyeux et surtout pour un jeun Homme peu appliqué d'ailleurs, et qui aime autant ses aises et divertissements et liberté que Moy : Mais je ne trouve pourtant penible puisque je suis assisté par la personne la mieux en Etat de le faire du Monde, et qui n'a quitté le Gouvernail que pour ce but, et j'espere qu'il voudra bien continuer, Vous avez raison de dire que l'Experience me manque, et il est très difficile de l'acquérir, et je n'en acquierois jamais si je n'avois un tel appuis, j'espere pourtant avec son aide venir à bout au bout de quelques années d'en connoitre quelques petites choses»³³⁸.

En somme, au travers de ce bref aperçu du «Grand Tour» de Simon Auguste de la Lippe et de sa prise en mains administrative du comté, deux constats semblent s'imposer. D'une part, Charles de la Pottrie est omniprésent dans la formation -au sens large du terme- de son ancien élève et ce bien au-delà du séjour éducatif lausannois du comte de la Lippe : il est probablement l'organisateur du voyage entrepris entre 1749 et 1750, et, en remettant le comte entre les mains de M. Hillensberg, il lui assure ultérieurement une « formation pratique » nécessaire à son « métier de régent ». D'autre part, nous pourrions qualifier le cursus éducatif du comte de la Lippe de « formation idéale ». Cela en raison, notamment, de la création de la *Société du Comte de la Lippe* qui doit le conduire à « remplir les différens devoirs auxquels il est appelé comme homme, comme Chrétien & comme Souverain»³³⁹ et du « Grand Tour » qu'il effectue quelques années plus tard. Malgré ce parcours idéal, la pratique du pouvoir demande un savoir concret que seul celui qui en a l'expérience, ici le conseiller privée Hillensberg, saurait transmettre.

Concernant la division du temps de travail, le comte s'organisera de la manière suivante : le lundi était réservé aux affaire de la Chambre, le mardi à la Chancellerie, le mercredi aux affaires du Consistoire ou encore le samedi à l'entretien de sa correspondance (voir StA E 195-199).

³³⁸ StA E 195-199.

³³⁹ SCL, Ass. I, T. 1, p. 3.

V. Conclusion

Simon Auguste de la Lippe régna, de 1747 à 1782, sur le petit Etat westphalien de Lippe-Detmold. Son accession à la régence marque le début d'une ère positive pour ce comté alors sujet à de vives difficultés financières³⁴⁰. Les historiens qui se sont penchés sur l'histoire de cet homme ont fréquemment tissé un lien de causalité entre son bon gouvernement et l'éducation qu'il a reçue à Lausanne entre 1737 et 1747³⁴¹. Nous avons, par notre étude de ce séjour lausannois, cherché à apporter quelques éclaircissements sur le dessein et les modalités de la formation reçue par le comte de la Lippe en Pays de Vaud. Nous nous sommes ainsi appuyés principalement sur des sources en provenance de Detmold³⁴², ville d'origine du comte de la Lippe, qui nous ont permis d'aborder ce séjour éducatif, mais aussi sur les « Extrait des Conférences de Monsieur le Comte de la Lippe » qui nous ont, eux, permis de définir la place à accorder à la *Société du Comte de la Lippe* au sein de l'éducation de l'héritier detmoldien³⁴³.

Les années formatrices de ce « souverain éclairé »³⁴⁴ se déroulèrent sous la direction d'un gouverneur, Charles de la Pottrie, et d'un précepteur lausannois, le pasteur Daniel Pavillard, tous deux chargés de faire de Simon Auguste de la Lippe un jeune homme apte à remplir les devoirs auxquels il sera appelé en 1747. La formation lausannoise du comte de la Lippe s'inscrit ainsi dans la tradition de l'éducation nobiliaire et princière de la première moitié du XVIIIe siècle, alliant éducation domestique, dispensée par le gouverneur et le précepteur. Elle est, en outre, résolument axée vers l'acquisition de connaissances devant le préparer à son état de

³⁴⁰ Cf. supra note 7.

³⁴¹ Cf. supra notes 24 et 25.

³⁴² Précisément issues des *Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Staatsarchiv und Personenarchiv, Detmold*.

³⁴³ *Extraits des Conférences de la Société de M. le Comte de la Lippe* (BCU cote 1386/1-2). Ces derniers sont une source exceptionnelle puisqu'à ce jour le seul manuscrit conservé proposant un compte-rendu aussi détaillé de l'activité d'une telle « société de pensée ». Nous avons choisi d'aborder ces procès-verbaux uniquement dans l'optique de la compréhension de ce projet éducatif. La richesse de ce document va cependant bien au-delà et son contenu mérite qu'on lui accorde, dans le futur, une attention toute particulière. La *Société du Comte de la Lippe*, en effet, offrait l'occasion aux intellectuels et magistrats lausannois d'aborder et de débattre les sujets les plus divers : religion, morale, politique, droit naturel ou encore franc-maçonnerie (voir la liste des sujets en annexe, pp. 120-121). Les comptes-rendus de ces assemblées sont donc une source de premier ordre pour les études à venir dédiées à la vie intellectuelle lausannoise au siècle des Lumières

³⁴⁴ Selon HELLFAIER, *art. cit.*, p. 44.

futur souverain³⁴⁵. Il en va de même pour le « Grand Tour » qu'il entreprend entre 1749 et 1750, véritable formation complémentaire, tant au niveau académique que social. Charles de la Pottrie est apparu au fil de notre recherche comme étant le personnage clé de la formation de ce souverain. Nous avons, ainsi, mis en évidence son rôle central lors du séjour lausannois, du voyage à Turin et, plus surprenant, au-delà puisque l'ancien gouverneur conservera, dans les premières années de la régence de Simon Auguste de la Lippe, une influence considérable notamment en remettant la « formation pratique » du comte entre les mains du conseiller privé Hillensberg³⁴⁶. Ainsi, même si notre travail propose un éclairage supplémentaire sur le gouvernorat et ses enjeux dans l'éducation princière au XVIIIe siècle, il nous en indique également les limites, notamment, pour le comte de la Lippe, dans la transmission d'un savoir concret, la pratique du pouvoir. Il faudrait notamment que des recherches supplémentaires soient entreprises dans ce sens, afin d'en mieux saisir le fonctionnement.

L'éducation lausannoise de Simon Auguste de la Lippe illustre également une tradition forte au XVIIIe siècle, celle du préceptorat, « spécialité suisse fort considérée à l'étranger »³⁴⁷ qui consistait pour nombre d'intellectuels ou pasteurs suisses à prendre, au sein de cours étrangères, les fonctions de précepteur ou gouverneur. Si les études d'André Bandelier et de Hanspeter Geissler nous renseignent sur cette pratique³⁴⁸, le « cas Lippe » invite à inverser cette problématique et à entamer des recherches supplémentaires sur les étrangers recevant une éducation à Lausanne. Nous avons, en effet, pu constater au cours de nos investigations que de nombreux jeunes gens issus de la haute aristocratie de l'Empire étaient présents à Lausanne dans les années 1740 et qu'ils y fréquentaient, pour la plupart, l'Académie³⁴⁹. Il est probable qu'ils aient également fait appel au service de précepteurs du lieu, tel Simon Auguste de la Lippe pour qui le pasteur Pavillard fut engagé. Une étude de ces différents cas, à la manière de ce que nous avons fait pour le comte de la Lippe, permettrait de dégager une typologie des séjours éducatifs

³⁴⁵ Voir pt. II.

³⁴⁶ Voir pt. IV.

³⁴⁷ François ROSSET, « La vie littéraire et intellectuelle en pays romand au XVIIIe siècle », in FRANCILLON, Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande, Du Moyen Age à 1815*, Lausanne, éd. Payot, 1996, p. 222.

³⁴⁸ Voir l'article « Échanges épistolaires et préceptorat des Lumières » d'André Bandelier (*op.cit.*) et le mémoire de licence d'Hanspeter Geissler dédié à François-Louis Allamand (*op. cit.*).

³⁴⁹ Cf. supra pp. 17-18.

lausannois et du préceptorat indigène. A terme, elle conduirait à s'interroger plus amplement sur le rôle que tint l'Académie de Lausanne, et par extension LL. EE. de Berne, dans ce que nous pourrions appeler des « migrations pédagogiques ».

En guise de conclusion, revenons sur celle qui fut à l'origine de notre recherche, la *Société du Comte de la Lippe* et de ses *Extraits*. Notre étude du séjour lausannois de Simon Auguste de la Lippe a démontré que sa « Société du Samedy »³⁵⁰ est à considérer comme un projet éducatif complet, ce autant par le choix des sujets abordés au sein de ce cercle lausannois, que par la méthode pédagogique inhérente à sa fondation. Tous deux s'inscrivent dans la continuité de l'éducation proposée au comte de la Lippe par le pasteur Daniel Pavillard et Charles de la Pottrie dans ses premières années lausannoises. Le contexte intellectuel lausannois et suisse de cette première moitié du XVIIIe siècle n'est toutefois pas étranger à la création de cette « Société de Personnes choisies »³⁵¹. Les fondateurs, en effet, semblent faire appel à un modèle associatif -telles les sociétés littéraires genevoises des années 1730- appartenant déjà à leur paysage intellectuel et qui culminera en Pays de Vaud quelques dizaines d'années plus tard³⁵². La *Société du Comte de la Lippe* apparaît ainsi comme le fruit de la rencontre entre une volonté pédagogique, celle des éducateurs du comte de la Lippe, et un modèle de vie intellectuelle florissant au sein de l'élite lausannoise et européenne³⁵³.

³⁵⁰ StA F 044-045.

³⁵¹ SCL, Ass. I, T. 1, p. 1.

³⁵² Cf. supra pp. 67-68 et note 231.

³⁵³ Cf. supra note 280.

Liste des abréviations

StA *Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Staats- und Personenarchiv, Detmold*

StA A « Aufenthalt SA Lausanne 1737-47, L7A XVENr3 »

StA B « CORR PRIVE L7AXNr9f »

StA C « CORR PRIVE L7AXVENr9, potterie »

StA D « CORR PRIVE L7AXVENr9, pavillard »

StA E « LIVRE COPIE 1 L7AXVENr1 »

StA F « LIVRE COPIE 2 L7AXVENr2 »

SCL *Extraits des Conférences de la Société de Monsieur le Comte de la Lippe*

BCU Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne

ACV Archives cantonales vaudoises, Lausanne

Bibliographie

Sources

Sources manuscrites:

Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Staatsarchiv und Personenarchiv, Detmold, six dossiers numérisés:

- « Aufenthalt SA Lausanne 1737-47, L7A XVENr3 »
- « CORR PRIVE L7AXNr9f »,
- « CORR PRIVE L7AXVENr9, potterie »
- « CORR PRIVE L7AXVENr9, pavillard »
- « LIVRE COPIE 1 L7AXVENr1 »
- « LIVRE COPIE 2 L7AXVENr2 »

Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU):

- BCU 2S 1386/1-2 : « Extraits des Conférences de la Société de M. le Comte de la Lippe »
- BCU IS 2024 : Fond Crousaz

Archives cantonales vaudoises (ACV) :

- *ACV Eb : Registres paroissiaux*
- ACV ZC6 : Registre des pasteurs et fichiers individuels époque moderne
- ACV Fond Ritter : Fam. Pavillard, De la Pottrie, Lippe
- ACV Bdd : Archives de l'Académie de Lausanne

Sources imprimées :

Anonyme, « Autre lettre écrite de Geneve aux Editeurs du Mercure, à l'ocasion d'une Societé Literaire formée dans cette Ville », in *Mercure Suisse ou Recueil de nouvelles historiques, politiques, littéraires et curieuses*, Neuchâtel, imp. chez J. G. Galande, Avril 1735, pp. 100-103.

Anonyme, « Lettre aux éditeurs du Mercure Suisse sur les Sociétez Littéraires », in *Mercure Suisse ou Recueil de nouvelles historiques, politiques, littéraires et curieuses*, Neuchâtel, chez J. G. Galande, Février 1736, pp. 33-51.

Anonyme, « Lettre aux éditeurs », in *Journal helvétique ou Recueil de pièces fugitives de littérature choisie, de poésies, de traits d'histoire, ancienne et moderne, de découvertes des sciences et des arts, de nouvelles de la république des lettres, et de diverses autres particularités intéressantes et curieuses, tant de Suisse, que des païs étrangers*, Neuchâtel, imp. Société typographique, Juillet 1743, pp. 1-21.

Documents iconographiques :

Jost BRUN et fils, « Panneau aux armes de Charles de la Pottrie », huile sur bois, 1739, Musée historique, Lausanne.

[Jost BRUN, et fils ?], « Panneau aux armes de Simon Auguste de la Lippe », huile sur bois, [1739 ?], Musée historique, Lausanne.

Jean DASSIER et fils, « Simon Auguste, comte de Lippe, et sa Société », médaille en argent, 1748, Musée monétaire cantonal, Lausanne.

[J. S. Wahl ?], « Portrait de Simon Auguste, comte de la Lippe », huile sur toile, 1773, *Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Staatsarchiv und Personenarchiv*, Detmold.

« Montriond [Grand-Montriond] », aquarelle sur papier, 1830, Musée historique, Lausanne.

Littérature secondaire

Etudes générales :

Sur l'éducation à l'époque moderne :

ARIÈS, Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. Seuil, (1960), 1973.

BABEL, Rainer, PARAVICINI, Werner (dir.), *Grand Tour, Adeliges Reisen und Europäische Kultur vom 14. bis zum 18. Jahrhundert*, Berlin, éd. Jan Thorbecke 2005, dont :

- BOUTIER, Jean, « Le Grand Tour des gentilshommes et les académies d'éducation pour la noblesse, France et Italie, XVIe-XVIIIe siècle », pp. 237-253.
- GARMS-CORNIDES Elisabeth, « Hofmeister auf Grand Tour », pp. 255-274.
- KELLER, Katrin, « Von der Nützlichkeit des Reisen, Bemerkungen zu Erscheinungsbild und Konsequenzen der Kavalierstour am Beispiel kursächsischer Befunde », pp. 429-454.

BANDELIER, André, « Échanges épistolaires et préceptorat des Lumières », in *Documents pour l'histoire du français Langue étrangère ou seconde*, n° 29, Décembre 2002, pp. 145-173.

BANDELIER, André, «Un précepteur en Allemagne à la veille de la Révolution, d'après sa correspondance», in *Documents pour l'histoire du français Langue étrangère ou seconde*, n° 11, Juin 1993, pp. 37-44.

BLANCHARD, Joël, MÜHLETHALER, Jean-Claude, *Écriture et pouvoir : à l'aube des temps modernes*, Paris, PUF, 2002.

CHARTIER, Roger, JULIA, Dominique, COMPERE, Marie-Madeleine, *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, éd. CDU et SEDES réunis, 1976.

DELPIANO, Patrizia, « Précepteurs : instruction et éducation domestique dans l'Italie du XVIIIe siècle », in *Paedagogia Historica*, vol. 43, N° 4, Août 2007, pp. 525-545.

DE VIGUERIE, Jean, *L'institution des enfants, l'éducation en France, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 1978.

Education et pédagogies au siècle des Lumières, Actes du Colloque de L'Institut des sciences de l'éducation 1983, Angers, Presses de Université catholique de l'Ouest, 1985, dont :

- DE VIGUERIE, Jean, « La pédagogie des Lumières considérée par rapport à son siècle », pp. 49-59.
- GRANDIÈRE, Marcel, « Regard sur l'enfant au siècle des Lumières », pp.29-48.

GUION, Béatrice, « Du bon usage de l'Histoire. Histoire, morale et politique à l'âge classique », Paris, éd. Honoré Champion, 2008.

HALÉVY, Ran, (dir.), *Le savoir du Prince du Moyen Age aux Lumières*, Paris, éd. Fayard, 2002, dont :

- CORNETTE, Joël, « Le savoir des enfants du roi sous la monarchie absolue », pp. 111-145.
- DRÉVILLON, Hervé, « Le roi-cavalier, les savoirs du corps dans l'éducation de Louis XIII », pp. 147-174.
- HALÉVY, Ran, « Le testament de la royauté, l'éducation politique de Louis XVI », pp. 311-361
- PONS, Alain, « L'institution du prince au miroir des philosophes », pp. 111-145.

JULIA, Dominique, « Gilbert Romme, gouverneur (1779-1790) », in *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, éd. Société des études robespierristes, 1996, pp. 221-256.

LUCIANI, Gérard, VOLPILHAC-AUGER, Catherine, (dir.), *L'Institution du prince au XVIIIe siècle, Actes du huitième colloque franco-italien des sociétés française et italienne d'étude du XVIIIe siècle tenu à Grenoble en octobre 1999*, Ferney-Voltaire, éd. Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2003, dont :

- ALIMENTO, Antonella, « L'Institution d'un prince de l'abbé Duguet. », pp. 105-114.

- BERTRAND, Gilles, « Du voyage dans les traités d'éducation aux pratiques royales et aristocratiques. Le cas français au XVIIIe siècle. », pp. 15-24.
- BRUTER, Annie, « Des *arcana imperii* à l'éducation du citoyen : le modèle de l'éducation historique au XVIIIe siècle. », pp. 25-34.
- VOLPILHAC-AUGER, Catherine, « L'institution du prince au XVIIIe siècle, de Montausier à Mirabeau », pp. 1-14.

MALETTKE, Klaus, « L'éducation des princes allemands: la cas de la Hesse », in *FRANCIA, Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte*, éd. par l'Institut historique allemand, Paris, n° 26/2, Stuttgart, 1999, pp. 47-62.

MEYER, Jean, *L'éducation des princes en Europe du XVe au XIXe siècle*, Paris, éd. Perrin, 2004.

MOTLEY, Mark, *Becoming a French Aristocrat, The Education of Court Nobility 1580-1715*, Princeton New Jersey, Princeton University Press, 1990.

PARAVICINI, Werner, GRELL, Chantal, VOSS, Jürgen (dir.), *Les princes et l'histoire du XVe au XVIIIe siècle, Actes du colloque organisé par l'Université de Versailles-Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, Paris/Versailles, Mars 1996*, Bonn, éd. Bouvier, 1998.

ROCHE, Daniel, « Le précepteur, éducateur et intermédiaire culturel », in ROCHE, Daniel, *Les républicains des lettres : gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, éd. Fayard, 1988, pp. 331-349.

ROCHE, Daniel, « Le précepteur dans la noblesse française. Instituteur privilégié ou domestique ? » in *Problèmes d'histoire de l'éducation, Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma La Sapienza (Janvier-Mai 1985)*, Paris, éd. Ecole française de Rome, 1988, pp. 13-36.

Sur le contexte général et lausannois :

BORLE, Jean-Pierre, *Le latin à l'Académie de Lausanne du XVIe au XXe siècle*, Lausanne, éd. Université de Lausanne, 1987.

CANDAUX, Jean-Daniel, « Lausanne, ville des Lumières. Quelques pistes de recherche », in BARRAS, Vincent, LOUIS-COURVOISIER, Micheline, *La médecine des Lumières : tout autour de Tissot*, Genève, éd. Georg, 2001, pp. 315-324.

CANDAUX, Jean- Daniel, « Les « sociétés de pensée » du Pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question », in *Annales Benjamin Constant*, n° 14, 1993, pp. 63-67.

CANDAUX, Jean-Daniel, « La Mercure suisse dans son premier lustre (1732-1737) : un périodique à la recherche de son public », in Hans BOTS (dir.), *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime, Actes du colloque international, Nimègue, 3-5 juin 1987*, Amsterdam, éd. APA Holland University Press, 1988, pp. 49-57.

CERNUSCHI, Alain, « Lettres et belles-lettres dans les métamorphoses du Journal helvétique (1732-1782) quelques sondages », in *Annales Benjamin Constant*, n° 18-19, 1994, pp. 117-126.

CHARRIÈRE DE SÉVERY, William et Clara, *La vie de société dans le pays de Vaud à la fin du dix-huitième siècle : Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne, éd. Georges Bridel, T. I-II, 1912.

CHARRIÈRE DE SÉVERY, William, « Notes sur quelques maisons de la Rue de Bourg et leurs propriétaires au XVIII et XIXe siècle », Extrait de la Revue historique vaudoise, Lausanne, éd. Payot & Cie, 1907.

COSANDEY, Florian, *L'abbaye de l'Arc de Lausanne : Historique*, Lausanne, [s.éd.], 1974.

DE LA HARPE, Jacqueline, *Jean- Pierre de Crousaz et le conflit des idées au siècle des Lumières*, Genève, éd. Droz, 1955.

DUBOIS Alain, HOFMANN, Anne, ROSSET, François (éd.), *Les conditions de la vie intellectuelle et culturelle en Suisse romande au temps des Lumières*, Lausanne, éd. Institut Benjamin Constant, 1996.

DUCOMMUN, Marie-Jeanne, QUADRONI, Dominique, *Le refuge protestant dans le Pays de Vaud (Fin XVIIe-début XVIIIe s.), Aspect d'une migration*, Genève, éd. Droz, 1991.

DUFOUR, Alfred, *Histoire de Genève*, Paris, éd. PUF, 1997.

FLOUCK, François, MONBARON, Patrick-R., STUBENVOLL, Marianne, TOSATO-RIGO, Danièle (dir.) *et al.*, *De l'Ours à la Cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, éd. Payot, 1998.

GARLET, Tamara, « La Société du Comte de la Lippe : Recherches biographiques et bibliographiques », Section d'Histoire, UNIL, Mai 2009.

GEISSLER, Hanspeter, « François-Louis Allamand à l'étranger (1742-1749) : Approche biographique d'un pasteur du Pays de Vaud », Mémoire de licence, sous dir. Prof. Danièle Tosato-Rigo, UNIL, 2005.

GERBOD, Paul, « Une forme de sociabilité bourgeoise : le loisir thermal en France, en Belgique et en Allemagne (1800-1850) », in Etienne FRANCOIS (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris, éd. Recherches sur les Civilisations, 1986, pp. 105-118.

GINDROZ, André, *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, Lausanne, éd. G. Bridel, 1853, pp. 322-323.

HAAG, Eugène et Emile, *La France protestante, ou Vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'Histoire*, Paris, éd. Cherbuliez, 1853.

HINRICHS, Carl, « L'empire, l'empereur et les Etats de l'empire au siècle de l'absolutisme, 1648-1786 », in RASSOW, Peter, *Histoire de l'Allemagne des origines à nos jours*, trad. fr. BERGER, Louis et al., Roanne, éd. Horvath, 1969-1972, pp. 383-434.

JANSSENS-KNORSCH, Uta, « French Protestants and Private Societies », in HÄSLER, Jens, McKENNA, Antony, (dir.), *La vie intellectuelle aux refuges protestants, Actes de la Table ronde de Münster du 25 juillet 1995*, Paris, éd. Honoré Champion, 1999, pp. 99-110.

JOST, Hans-Ulrich, « Sociétés culturelles et artistiques en Suisse », in Etienne FRANCOIS (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris, éd. Recherches sur les Civilisations, 1986, pp.123-132.

JUNOD, Louis, *Album studiosorum Academiae lausannensis : 1537-1837 : dressé d'après les registres officiels et d'autres documents*, Lausanne, éd. F. Rouge, 1937.

LILTI, Antoine, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, éd. Fayard, 2005.

MEYLAN, Philippe, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne*, Lausanne, éd. F. Rouge & Cie S.A., 1937.

MODOUX, Valérie, *Les Ecoles de Charité de Lausanne: une filière de formation féminine?*, Mémoire de licence, sous dir. Prof. Danièle Tosato-Rigo, UNIL, 2004.

MONNARD, Charles, *Catalogue de la Bibliothèque cantonale*, Lausanne, impr. De Hignou l'aîné, 3^e suppl., Vol. 1, 1829.

MORREN, Pierre, *La Vie lausannoise au XVIIIe siècle : d'après Jean Henri Polier de Vernand, Lieutenant Baillival*, Genève, éd. Labor et Fides, 1970.

NAKHIMOVSKY, Isaac « Voltaire, Frederick the Great and the *Anti-Machiavel* in Historical Context », [s.l.], [s.éd.], [s.d.].

NORDMANN, Paul, *Gabriel Seigneux de Correvon, ein schweizer Kosmopolit 1695-1775*, Firenze, éd. Leo S. Olschki, 1947.

PERROCHON, Henri, « Cosmopolitisme et littérature au XVIIIe siècle en Suisse française », in *Actes du IVe congrès de l'association Internationale de Littérature comparée*, The Hague-Paris, éd. Mouton & Co, 1966, pp. 558-563.

PERROCHON Henri, « Un foyer helvétique de préciosité au XVIIIe siècle », in *Revue de littérature comparée*, Paris, Année 16, n° 3, 1936, pp. 537-549.

PERROCHON, Henri, « Un savant d'autrefois : Ch.-G. Loys de Bochat, 1695-1754 », in *Revue historique vaudoise*, n° 49, 1941, pp. 29-33.

ROSSET, François, « La vie littéraire et intellectuelle en pays romand au XVIIIe siècle », in FRANCILLON, Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande, Du Moyen Age à 1815*, Lausanne, éd. Payot, 1996, pp. 193-223.

SAUGY-COTTIER, Catherine, « La vie académique des étudiants lausannois au XVIIIe siècle », in *Revue Historique Vaudoise*, n° 74, 1966, p. 161-223.

SCHRADER, Fred E., *L'Allemagne avant l'Etat-nation, Le corps germanique 1648-1806*, Paris, éd. PUF, 1998.

STELLING-MICHAUD, Suzanne, *Livre du Recteur, Académie de Genève*, Genève, éd. Droz, vol. IV, 1975.

VAN MUYDEN, Berthold *Pages d'histoire lausannoise, Bourgeois et habitants*, Lausanne, éd. Georges Bridel et Cie, 1911, pp. 284-285.

VUILLEUMIER, Henri, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud, Tome IV, Le déclin du régime bernois*, Lausanne, éd. La Concorde, 1933.

Etudes spécifiques :

Sur Simon Auguste de la Lippe, la « Société du Comte de la Lippe »:

BARKEMEIER, Gerhard, « Zum 200. Todestag des Grafen Simon August zur Lippe am 1. Mai 1981 », in *Heimatland Lippe: Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n°75, 1982, pp. 140-142.

BERGMANN, Wilhelm, « Die Freimaurerei in der Lausanner Gesellschaft des Grafen zur Lippe von 1742/1744 », in *Sonderabdruck aus Zirkelkorrespondenz*, Hefte 9, 10, 11/12, 1911, pp. 247-341.

BLUST, Neithard, « Politik und Gesellschaft in Lippe zwischen 1750 und 1820 », in ARNDT, Johannes, NITSCHKE, Peter (éd.), *Kontinuität und Umbruch in Lippe. Sozialpolitische Verhältnisse zwischen Aufklärung und Restauration: 1750-1820*, Detmold, éd. Lippische Studien, Forschungsreihe des Landesverbandes Lippe, 1994, pp. 1-23.

ERNE, Emil, *Die schweizerischen Sozietäten : lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*, Zürich, éd. Chronos, 1988, pp. 164-243.

HELLFAIER, Detlev, « Simon August ein aufgeklärter Landesherr in Lippe », in *Heimatland Lippe : Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n°2, 1989, pp. 44-53.

HUBERTY, Michel, GIRAUD, Alain, *L'Allemagne dynastique, T. 2, Anhalt-Lippe-Wurtemberg*, Le Perreux, éd. Alain Giraud, 1979.

LUGRIN Ernest, « La médaille de Simon-Auguste de Lippe et la Société littéraire fondée par ce prince à Lausanne en 1742 », *Revue suisse de numismatique*, n°17, 1911, pp. 255-268.

PERROCHON, Henri, « Comte, sportif et lettré », [s.l.], [s.éd.], [s.d.], pp. 1-2.

RENARD, L. Georges, «L'éducation d'un prince », in *La semaine littéraire*, n° 336-337 (9 et 16 juin), 1900, pp. 265-267 et pp. 277-279.

RIEWNING, Hans, «Über die Erziehung des Grafen Simon August zur Lippe», in *Mitteilungen aus des lippischen Geschichte und Landeskunde*, n°3, 1905, pp. 220-221.

SCHIEFER, Berbeli, «Das lippische Schulwesen unter der Regierung Graf Simon Augusts (1734-1782) », in *Lippische Mitteilungen aus Geschichte und Landeskunde*, n° 34, 1965, pp. 131-138.

W. [Professor Dr. Weerth], «Die literarische Gesellschaft zu Lausanne», in *Blätter für lippische Heimathkunde*, n° 9, 1900, pp. 65-67.

Sur les documents iconographiques relatifs au comte de la Lippe :

BRIDEL, G. A, « Les panneaux armoriés de l'Hôtel de ville de Lausanne », in *Archives héraldiques suisses*, n° 41, 1927, pp.130-144.

EISLER, William, « Les médailles des Dasser pour le comte de Lippe (1748) », in *Bulletin de l'Association des amis du cabinet des médailles*, vol.16, 2003, pp. 38-44.

GRANDJEAN, Marcel, *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, T. I, Lausanne*, Bâle, éd. Birkhäuser, 1965.

GRANDJEAN, Marcel, *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, T. IV, Vaud*, Bâle, éd. Birkhäuser, 1981.

NEUBECKER, Otfried, KOHLER, A., « Les armoiries de comte Simon-Auguste de la Lippe à Lausanne », in *Schweizer Archiv für Heraldik*, n°52, 1938, pp. 65-67.

Instruments de travail :

DE MONTET, Albert, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays ou à l'étranger*, Lausanne, éd. G. Bridel, 1877-1878, 2 vol.

DELON, Michel (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, éd. PUF, 1997.

KLENER Marc, *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne (1537-1890)*, Lausanne, éd. Université de Lausanne, 2005.

KÖBLER, Gerhard, *Historisches Lexikon der Deutschen Länder, Die deutschen Territorien vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, München, éd. C.H. Beck, 2007.

MOTTAZ, Eugène, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Lausanne, éd. F. Rouge [puis] Genève, éd. Slatkine, 1911-1982, 3 vol.

MÜLLER, Rainer A. *Der Fürstenhof in der frühen Neuzeit, Enzyklopädie Deutscher Geschichte*, vol. 33, München, éd. Oldenbourg, 1995.

ROWLEY, Anthony (dir.), *Dictionnaire d'histoire de France*, Paris, éd. Perrin, 2002.

Dictionnaire historique de la Suisse, version électronique, e-DHS : <http://www.hls-dhs-dss.ch/index.php>

Base de données Lumières.Lausanne, Université de Lausanne, accès en ligne : <http://www2.unil.ch/lumieres/accueil.php>.

Annexes

Transcription des « *Instructio de la Potteries vom 9. Oktober 1737* »³⁵⁴

"*Instructio*, wornach sich der Kayser. und Königliche dänische Obrist-*Lieutenant*, *Monsieur la Pottrie*, alß *Gouverneur*, Unsers ältesten Herren Sohns, Graf Simon Augustus Lbd., bey deßen Abschickung nach *Geneve* zu richten.

Obwohl Wir zu wohlged[achtem] Obrist-*Lieutenant*, in Ansehung seiner Uns angerühmten, und bey seiner kurtzen Anwesenheit hieselbst geäußerten *Dexterität* und Geschicklichkeit, das gnädigste Vertrauen gesetzt, es werde derselbe, Unsers Herren Sohn L[ie]bd[en], alß künfftigen *Regenten* dieser Graffschafft, ohne besondere *Instruction*, von selbst unter möglichst-sorgfältiger Aufsicht dergestalt zu erziehen sich angelegen seyn laßen, wie Er Uns eydlich stipuliret, und hier nechst vor Gott, Uns und dem ganzen Vatterlande zu verantworten getrauet; So haben Wir dennoch auf Gutfinden, und nach vorgegangener Überlegung, mit denen höchstgebohrnen, Unsern freundlich vielgeliebten beyden Herren Schwieger-Oheimen Lbd. Lbd., alß von Unsers Hochsee[ligen] Herren Gemahls Lbd., Uns zugeordneten Herren Mitvormündern desfalß Unsere Willens-Meinung, überhaupt zu seiner Verhaltens-Nachricht, folgender gestalt *declariren* wollen.

I. Haben Wir zwar, die wegen der guten Lebens Arth und *Frequentz* der sich alda aufhaltenden Standes Persohnen, und anderen geschickten Leüthen, besonders *renommirte* Stadt *Geneve*, erwehlet, und daselbst bereits durch den Obristen von Donop nöthige *Logimenter* bestellen laßen; Weilen dennoch, wegen der daselbst, unter der Bürgerschafft entstandenen Unruhe, fast alle frembde Standes-persohnen und Leüte von *Condition*, sich von dannen *retiriret*; So haben Wir an deren Statt, vors erste gutgefunden S[eine]r Lbd. nacher *Lausanne*, / welche Stadt gleichfalß wegen der daselbst befindlichen geschickten Leüte, und sonsten sehr berühmt, zu schicken, wohin dan der Herr *Gouverneur*, mit Unsers H. Sohns Lbd., mittelst des dazu *destinirten* Reise-Wagens und nöthigen Post-Pferden, die Reise unter Gottes-Geleit anzutreten, und biß auf Unsere anderwertige Verordnung daselbst zu verbleiben, die Reise aber so einzurichten hat, wie es Sr. Lbd. zartes Alter und dermaliges raufes [sic] Herbst-Wetter zulaßen will.

³⁵⁴ Transcription et note du Professeur Norbert Furrer (août 2009).

II. Beÿ Ihrer Ankunfft zu *Lausanne* wird der Herr Obrist-*Lieutenant* die nöhtige und bequeme *Logimenter* zu besorgen wißen, und wie er selbst nicht rahtsahm gefunden, Unsern [sic] H. Sohn behuef der Tafel einen Koch mitzugeben, alß bleibet demselben anheim gestellet, nach Befinden sich mit Sr. Lbd., beÿ jemand in der Stadt, woselbst auch andere Junge Herren und wackere Leüthe, von guter und erbaulicher *Conduite*, in Pension zu begeben oder das Eßen in ihr *Quartier* bringen zu laßen, wiewohl das erstere der *Conversation* halber, wol am dienlichsten zu seÿn scheinet, bevorab wenn ein *Logiment* in der Nähe des Hauses, woselbst gespeiset wird, zu erhalten stünde, allenfalß hat er wegen eines Heüer-Wagens oder *porte chaise* das nöhtige zu *resolviren*. /

III. *Recommandiren* Wir die Vorsorge vor Sr. Lbd. Gesundheit, und weilen die Lufft zu *Lausanne*, wie auch Speise und Tranck, nicht von gleicher Beschaffenheit mit der hiesigen seÿn; So hat *Monsieur de la Potterie* darauf zu *reflectiren* und wan Sr. Lbd. eines oder anderes nicht zuschlagen möchte, sich allenfalls, beÿ erfahrenen *Medicis* Raht zu holen, mithin dahin zu sorgen, daß dieselbe zwar nicht gezärtelt, jedoch unter Gottes Gnade, beÿ guter Gesundheit erhalten werden.

IV. So sind auch Sr. Lbd. zwar noch nicht in den Jahren und behörigten Leibes-Kräftten, daß Sie die sonsten, zu *qualificirung*, eines Jungen Herren nöhtige *Exercitia*, außer was etwa das Tantzen betrifft, sogleich anfangen können, und werden also die übrigen, alß Reiten, Fechten und dergleichen vors erste außgestellt bleiben müßen. Gleichwie Wir aber eines Theilß wol erkennen, von was vor *Importantz* die zeitige sorgfältige Erziehung eines Jungen Herren, welcher dermahleins Land und Leüte zu *regiren* gebohren, seÿ, und andern Theilß sothane Erziehung daheim viel Anstoß leidet, indem durch mannigfaltigen Zutritt der Hoff-Bedienten und anderer Leüthe, so ihn nicht wohl allerdings abzuschneiden, durch ohnzeitige Schmeicheleÿ und Ohren blasen, auch vorgespiegelte Hoheit, leicht wiedrige, ungeziemende und eigensinnige *Sentiments*, welche wan sie erst Wurtzel gewonnen, nicht leicht / wieder zu heben stehen, zu *inspiriren* suchen, und dan solches in der Frembde nicht zu besorgen. So haben Wir auch Unsere Fürst-Mütterliche Sorgfalt um so viel mehr darunter vorwalten laßen, und Wohlged. Unsers H. Sohns Lbd. in Zeiten unter behöriger Aufsicht in die Frembde schicken wollen, damit dieselbe nach Beschaffenheit der Jahre und Leibes-*Constitution* die zu

erlernende Wißenschafften, Sprachen und *Exercitia*, gleichsahm Stuffsweise anfangen und zu solchem Behuef geschickte *Informatores* gegen geziemende Belohnung zu *engagiren*, in maßen Wir solches, seinem Gutfinden, anheimstellen und von Zeit zu Zeiten davon, wie auch von Sr. Lbd. Betrag geziemende Nachricht erwarten, um allenfalß das nöhtige zu verfügen; Vor allem aber hat der Herr *Gouverneur* zu sorgen, daß Sr. Lbd. in der Erkäntniß Gottes, nach der Lehre der Evangelisch-Reformirten *Religion* durch einen Geistlichen zulänglich unterrichtet, mithin zu der Furcht Gottes, alß der Weißheit Anfang, und der Menschen Glückseeligkeit, einziges *fundament*, beständigst angeführet, und zu allen christ[lichen] Tugenden, *Modestie*, Ehrbar- und Leütseelichkeit [sic], gegen einen Jeden gewohnet, von dem *familiaren* Umgang gemeiner Leüthe, von welchen nichts, alß unanständige Poßen / und Liederlichkeit zu erlernen, abgehalten, hingegen zur *Conversation* mit wackern, geschickten und vornehmen angeführet, *in summa* allenthalben unter göttlichen Beÿstand so *informiret* werden, daß Sr. Lbd. erkennen lernen, wie Sie zufferst sich selbst zu *regiren* wißen müßen, ehe Sie andere *regiren*, wie Sie denen Pflichten der Gesetze sich selbst zu unterwerffen haben, ehe und bevor Sie anderen hiernechst Gesetze vorschreiben, wie Sie sich gegen Gott, alß welchem Sie nicht weniger, alß der geringste Unterthan dermahleinst Rechenschafft zugeben verbunden; gegen Sr. Kay[serlichen] May[estät] alß das allerhöchste Haupt des Römischen Reichs, andere *Potentaten* und benachbarte Stände, gegen Uns, alß dero leibliche Frau Mutter und gegen die an Vatters Stadt verordnete Herren Mitvormündere und endlich, gegen getreüe Bediente und Unterthanen mit gehörigen [sic] *Respect* und gehorsam auch *respective* Bereitwillig- und Freündlichkeit zu betragen und zu verhalten haben, damit Sie hiernechst eine glückliche Regierung führen und sich des göttlichen Seegens theilhafftig machen mögen.

V. Haben Wir Unsers H. Sohns Lbd. einen Cammer-Diener und einen *Laquai* zugegeben, und wie Wir jenen jährlich 100 T[aler] *Gage*, und daneben vor den Tisch, so lange sich derselbe mit in der Frembde befindet, gleichfalß jährlich 100 Thlr. versprochen, alß laßen Wir es wegen des / *Laquaien*, beÿ der *Gage*, so andere hiesige *Laquaien*, jährlich genießen, und hat der Herr *Gouverneur* deßen Kostgeld, nach Beschaffenheit des Orths, wohin sie kommen, nicht weniger zu *reguliren*, alß

ihme bevorbleibet, daselbst noch einen Lohn-*Laquaien* anzunehmen. Endlich hat er zu Bestreitung der Reise und anderen anfänglichen Kosten hiebey zwey tausend Thlr. zu empfangen, und wollen Wir die fernere nöthige Gelder durch den vorgeschlagenen *Banquier* [...] ³⁵⁵ zu Hamburg, vermittelst eines *Credit*-Briefes, von Zeit zu Zeit übermachen laßen. Uhrkund[lich] Unsers Handzeichens und mit neben gedrückten Vormundschaft[lichen] Insiegels. Geben auf Unserer Residentz Dettmold d[en] 9ten 8br. 1737.

Wilhelmine, verwietibte F[ürstin] z[u] Lippe. L[ocus] s[igilli]

Daß ich vorgesetzte mir ertheilte *Instruction* in allen *puncten* und *clausulen* mit allem fleiß und Sorgfalt pflicht mäßig befolgen, und die mir zu kommende Gelder getreulich berechnen werde, solche thue ich hiedurch bescheinigen. Uhrkundlich meiner eigenhändigen Unterschrift und neben gedrucktes Petschaft. So geschehen Dettmoldt d[en] 11. Oct. A°. 1737.

C. De La Pottrie

³⁵⁵ Le nom manque.

Pavilliard
21

Monsieur le Lieutenant Colonel De La Patrie m'aient fait l'honneur de me choisir pour être auprès de Monsieur le Comte De La Lippe, et pour lui enseigner tout ce qui convient à une Personne de son rang de savoir, j'ai tâché de m'acquiescer de cet emploi avec toute la fidélité et l'exactitude dont je suis capable et je puis assurer que je Lui ai donné mes soins autant par inclination que par devoir. Mais Monsieur De La Patrie m'aient demandé un détail circonstancié de la manière dont j'ai dirigé les études de Monsieur le Comte, je vais le tracer en peu de mots.

Je ne l'ai occupé pendant près de trois mois qu'à l'étude de la Langue Française, j'ai cru qu'il falloit commencer par là, d'un côté afin qu'il apprît promptement cette Langue, et qu'il ne contractât point de mauvais accens, ni de mauvais sermes, ce qui arrive assez souvent aux étrangers qui ne l'apprennent que par l'usage, & aussi afin que cette occupation qui ne seroit point fatigante, Lui donnât du goût pour d'autres occupations, et d'autres études. Je Lui ai fait lire assidûment des Histoires aisées, que je Lui ai expliqués de mon mieux, et je Lui ai fait étudier les règles des Déclinaisons et des Conjugaisons françaises et les principales règles de la Syntaxe, persuadé que non seulement il apprendroit par là le François plus correctement, et en moins de tems, mais aussi que cela Lui serviroit pour le Latin.

De là nous sommes passés au Latin, dont je Lui ai fait apprendre les Rudimens qu'il ignoroit entièrement. Quand il les a eu appris et revus plusieurs fois, je Lui ai expliqué les Règles des Déclinaisons et de la formation des Verbes. Après quoi je Lui ai mis entre les mains la Grammaire Latine dont je Lui ai fait étudier les règles des Genres, et les Prétérits, et

95

Supplément: au même tems je lui ai fait lire les Colloques de Maturin Cordier, je lui ai appris à rendre raison de chaque mot de cet Auteur, à en faire les parties, à se servir du Dictionnaire, et à traduire du Latin en François. Je l'ai fait passer ensuite aux Tables de Phèdre, et je lui fais expliquer alternativement ces deux Auteurs, parce que la faiblesse de l'un le dégage de la difficulté de l'autre.

Je lui fais encore apprendre par mémoire la Géographie d'Hubner et les Tables Chronologiques du Professeur D. Koeler alternativement. Voilà notre occupation de chaque matin, après qu'il a lu un Chapitre de l'Ecriture Sainte, dont il rapporte le précis. L'après-midi je lui explique la Géographie ou l'Histoire qu'il a appris le matin. Enfin le samedi est employé à repasser généralement tout ce qu'il a appris pendant la semaine.

Monsieur le Comte a déjà fait un Cours entier de Géographie, ce premier Cours à la vérité n'a pas été fort étendu, de peur de lui fatiguer la mémoire, mais il le repasse à présent d'une manière beaucoup plus ample, et il en a déjà fait la moitié. Pour l'Histoire il a déjà appris les neuf premières Tables qui contiennent tout ce qui s'est passé depuis la création jusqu'à Notre Seigneur, et je vais lui faire recommencer.

Je n'ai pas cru devoir encore l'appliquer directement à l'étude de la Religion, j'attens qu'il ait le jugement un peu plus formé, et à en juger par le passé je n'attendrai pas longtemps, mais Monsieur De La Potterie et moi, nous lui faisons faire des réflexions sur l'Ecriture Sainte qu'il lit, et nous profitons des occasions qui se présentent, (et il s'en présente beaucoup) pour lui faire discerner le vrai du faux, et la Vertu

22

Du vice: Nous Le faisons réfléchir, autant qu'il en est capable, sur les sermons qu'il entend, et je Lui fais lire tous les Dimanches une section d'un Catéchisme aisé, que je Lui explique, et dont je Lui demande le contenu par forme de conversation.

Quoique les progrès que Monsieur le Comte a fait soient aussi grands, que quelque j'aie vu faire à aucun jeune homme de ma connoissance, cependant ils seroient bien plus considérables, s'il n'avoit pas été obligé d'apprendre deux Langues à la fois, le François et le Latin. Il ne me reste plus qu'à prier Dieu de tout mon coeur de répandre sa bénédiction sur mes soins, et de me faire la grace de voir Monsieur le Comte mon cher Elève croître tous les jours en connoissances, en sagesse et en vertu. A Lausanne ce 17^e Xbre 1738.

Dan. Pavilliard.

Lettre de Daniel Pavilliard à la princesse Wilhelmine de la Lippe, décembre 1738, StA A 021-022.

1758

Madame

M. Boyer me mande du 17 de septembre avoir reçu 240 Louisiers
travaux a raison de 6 L^{rs} en conséquence de quoi il a payé la traite
de 900 L^{rs} B^{rs} que j'avais tiré sur lui.

Il dit que votre allée Schenau me a fait l'honneur
de m'écrire le 11 septembre que le 11 prochain soit incessamment
mon à Hambourg. Je lui ai répondu hier au soir: Boyer et
une traite de 1000 L^{rs} B^{rs} payable le 1 de Novembre —
Je supplie très humblement que cette dernière traite soit aussi
régulièrement payée que la première.

Le prochain Quinze étant venu, j'ai l'honneur d'en envoyer
le compte de vos vases madame a qui se monte notre dépense
journalière autant qu'il m'est possible, je prie la naissance
de mes chers Eleves. L'annonce qu'il s'en fera par la suite de votre
soit pleinement satisfait. Si votre allée Schenau

1787
maia

approuve ma conduite. vous sçavez madame par la Compta.
que notre depense a Lausanne ne monte point a 6000 Liv.
Somme que La République de Bâle ont dû lui payer pour la charge
de mon fils élève. ainsi par suite de ce que cette somme
de 6000 Liv. furent envoyée en son lieu a Hambourg.
Et tant je me ferois une affaire et ne suis pas obligé
de payer des intérêts de l'argent qu'on m'avance ici
cette aimable fille se porte parfaitement bien, il a écrit
la Bâle dernière à M^{lle} La Comtesse de Witt et s'en va par
le 1^{er} de mai à M^{lle} La Comtesse de Weilburg comme
il parle parfaitement le français et qu'il écrit fort bien
il ne manquera de donner de lui à tous des nou-
velles tantôt à Lun, ou à Laute.

Le Général vous aura sans doute montré mademoiselle
je lui marquai l'honneur que j'avois de vous les jours
contes à Lausanne, et l'idée qu'on commença de la
Félicité prochain à envoyer le Comte Louis. L'honneur
et grand changement qui fut fait en la Cour
de mon fils élève. m'avaient par avance de plus de
Comte Louis. La grande nouveauté nous distingue certainement
du reste des hommes, et donne de grand avantage dans le
monde, mais sans une bonne et vraie éducation elle devient
inutile et souvent même à charge. Quelle dépense

20

que votre altesse Sérénissime puisse faire pour l'éducation
des jeunes comtes elles sera toujours très bien entendue, et
c'est certainement mettre son argent à grand intérêt que de
l'employer à élever une princesse aussi précieuse, mais il
faut commencer de bonne heure. je sais quel travail j'ai eu
et j'ai encore de devoirs de faire de mon fils élevé mille
heures par semaine, je ne suis tombé de haine et d'animosité
qu'il gardait pour de son lieu. L'exemple et la faveur qu'il
a personnellement de personne de probité commença à le faire
penser différemment. Son esprit devient plus souple, et l'accoutance
à n'entendre rien qui ne soit vrai, il devient tant plus attentif
qu'il voit clairement que personne ne le trompe ni ne le flatte
cela lui fait aimer les honnêtes gens, et se méfier de tous les
flatteurs. C'est lui aussi qui me fait tous mes comptes. j'ai
fait tout acheter et tout marchander. il apprend infailliblement
le prix de chaque chose. et ensuite je puis dire que rien ne lui
coute tout ce qu'il fait, il le fait facilement et avec promptitude.
Si votre altesse Sérénissime étoit dans la bonne d'envies
le comte Louis se trouveroit une très bonne maison vis à vis de la
notre, ou il seroit fort bien, c'est un gentil homme, qui pour la
devenir quel soit. Cher ran lui seroit de gouverner, et ensuite
je puis que pour une de ces très modiques votre altesse Sérénissime
enverrait quelle si elle le juge à propos j'en parlerai à

mon ami et je pourrai dans la suite faire un détail de
la dépense nécessaire
mon cher Comte se recommande aux graces et aux bontés
de votre altesseséigneurie et assure l'excellence de
ses Sujets et se charge aussi d'assurer madame de la Lippe
de la poursuite de sa tendre amitié j'ai l'honneur
d'être avec respect
Madame
De votre altesse séigneurie
Le très humble et très obéissant
officier
C. de la Pottrie

Lausanne ce 5 d'octobre
1734.

Lettre de Charles de la Pottrie à la princesse Wilhelmine de la Lippe, octobre 1738, StA 020.

Extrait
Des Conférences de la
Société de Monsieur le
Comte de la Lippe.

Les Sociétés de personnes choisies, ou l'on se propose de s'entretenir sur quelque sujet important sont un des moyens les plus propres qu'on puisse employer pour former l'esprit d'un jeune homme. Ces conversations lui donneront des idées nettes et étendues d'un grand nombre de sujets, et le mettront en état de saisir ce qu'il y a d'essentiel sur chaque question. Il y prendra de la pénétration & de la justesse ; et il s'y accoutumera à énoncer ses pensées avec netteté et avec précision.

On a cru qu'on feroit une chose très avantageuse pour Monsieur le Comte de la Lippe, si on formoit une de ce genre à Lausanne. Là dessus, Monsieur le Comte a proposé cette idée à plusieurs personnes qui ont approuvé son dessein, & qui ont reçu l'invitation qu'il leur faisoit d'en être Membres, avec beaucoup de politesse, promettant de s'y rendre régulièrement, & d'y travailler suivant ses vues.

Voici les noms des personnes à qui il s'est adressé.

Monsieur le Bourguemaître Seigneux
Monsieur le Lieutenant Ballival DeBochat
Monsieur le Recteur Polier
Monsieur le Boursier Seigneux
Monsieur le Professeur D'Apples
Monsieur DuLignon
Monsieur l'Assesseur Ballival Seigneux
Monsieur le Conseiller De Saint Germain.

On a cru qu'en réunissant ainsi des personnes d'un genre de vie & d'un ordre, différent, on répondroit mieux au but qu'on se propose, et que l'on pourroit faire rouler les conversations sur un plus grand nombre de sujets.

I. Assemblée

La première Assemblée s'est faite chez Monsieur le Comte le 17^e. 9^{bre} 1742.

Pour donner de la consistance à cette Société on a cru qu'il falloit établir quelques reglemens qui fixassent la manière dont se feroient ces conférences, et les matières qu'on y traiteroit, et voici ce qui a été resolu unanimement par Monsieur DeBochat, Monsieur Polier, Monsieur DuLignon, & Monsieur DeS^r. Germain, qui ont été présens à cette assemblée.

1.

Le nombre des membres de la Société, que Monsieur le Comte invitera, ne pourra être que de douze ; non compris les Etrangers de dehors de la ville que Monsieur le Comte pourra y inviter à l'extraordinaire.

2.

Cette Société doit être d'hommes sans mélange de Dames.

3.

Si l'un des membres de la Société vient à se retirer pour quelque raison que ce soit, les autres Membres écriront le nom de la personne qu'ils souhaiteroient de lui substituer, dans un billet cacheté. On tirera un de ces billets, & après qu'on l'aura ouvert s'il arrive que tous les Membres donnent leur voix à celui dont le nom est écrit dans ce billet, on le presentera à Monsieur le Comte pour l'introduire dans la Société. Si les suffrages ne sont pas unanimes pour le premier billet, on ouvrira le second ; que si l'on n'est unanime pour aucun des nommés, celui qui aura eu le plus de suffrages sera présenté à Monsieur le Comte pour être introduit dans la Société. Que si le premier, le second, le 3^e. en un mot quelcun des billets à l'unanimité des suffrages, on n'en ouvrira plus.

4.

Monsieur le Comte recevra chez lui le Samedi, les personnes agréées à cette Société.

5.

Quand l'Assemblée sera formée & que l'on aura bu le caffè, selon l'usage, Monsieur le Comte mettra sur le tapis quelque question ou matière interessante, pour en faire le sujet de la conversation entre les Membres de la Société.

6.

Mais pour n'être pas pris tout à fait au depourvu, et afin que chacun ait le tems d'y réfléchir, Monsieur le Comte proposera le Sujet huit jours à l'avance, ou d'une Société à l'autre.

7.

Chacun des Membres de la Société sera chargé tour à tour d'entamer la question, et d'en dire le premier son avis, avec une liberté entiere de s'étendre plus ou moins selon qu'il trouvera bon, et que
la

matiere sera de son gout, ou de sa competence.

8.

Celui qui aura ouvert le premier la conversation sur la question proposée, demandera ensuite l'avis des autres tour à tour, en commençant par la droite de la place qu'il aura prise, et finissant par la gauche.

9.

Chacun des opinans sera aussi dans une pleine liberté de s'étendre plus ou moins sur la question proposée & même de garder le silence, en renvoyant la balle au suivant, s'il n'a rien de nouveau à dire.

10.

Le tour de chacun se fera de cette maniere sans être interrompu par aucun autre, à moins que ce ne soit pour demander quelque éclaircissement, à ceux qui auront opiné avant lui

11.

Quand le tour de chacun sera fini, s'il y a eu diversité de sentimens, chacun pourra alors soutenir le sien, et l'appuyer de nouvelles raisons, contre les objections qu'on y aura fait, ou qu'on y pourra faire.

12.

L'on emploiera à cet exercice au moins deux heures de tems, savoir depuis trois heures jusques à cinq.

13.

Monsieur le Comte sera présent jusques au bout de ces Assemblées, et comme ce sera lui qui aura fourni la question, pour en tirer plus de fruit, il en fera après l'assemblée une recapitulation, qu'il communiquera à la Société suivant, par écrit ou de vive voix.

14.

Toutes les questions au choix de Monsieur le Comte, ne rouleront que sur quelque point de Religion, de Morale, de politique, de Droit naturel & civil, d'Histoire & de Littérature, qu'il lui importera de connoître, pour remplir les différens devoirs auxquels il est appelé comme homme, comme Chrétien & comme Souverain.

15.

Pour diversifier les entretiens, l'on pourra de tems en tems, si l'on veut de 15 en 15 jours faire quelque lecture d'ouvrages qui tendent au même but.

16.

L'on marquera aussi cette Lecture huit jours à l'avance, afin que chacun, s'il le souhaite, soit informé de quoi il s'agira, & qu'il puisse y faire ses reflexions

17.

17.

Pour profiter de cette lecture, le Lecteur quel qu'il soit, s'arrêtera un moment à la fin de chaque paragraphe ou section, pour attendre si quelqu'un des membres de la Société, auroit quelque réflexion à faire, sur ce qui a été lu. Si personne ne dit mot, il continuera ; mais s'il y a lieu à quelques réflexions, l'on suspendra la lecture jusques à ce que chacun n'ait plus rien à dire, et l'on emploiera de cette manière les deux heures assignées à cet exercice.

18.

Quand ce tems sera écoulé, et que Monsieur le Comte aura indiqué la question ou la lecture pour la Société suivant, il sera libre à chacun de se retirer ou de continuer la conversation, ou de faire une partie d'échecs, ou de s'occuper d'une autre manière.

19.

On tirera au sort pour savoir quand ce sera à chacun à commencer à parler le premier dans la Société, et dire le premier son sentiment sur les questions proposées, & à demander l'avis des autres.

Ces reglemens niant été faits on a commencé à les exécuter en tirant au sort le rang de chacun ; et voici dans quel ordre le sort les a rangés.

1. Monsieur le Professeur D'Apples
2. Monsieur le Recteur Polier
3. Monsieur le Boursier Seigneux
4. Monsieur le Conseiller De S^t. Germain
5. Monsieur le Lieutenant Ballival DeBochat
6. Monsieur DuLignon
7. Monsieur l'Assesseur Seigneux
8. Monsieur le Bourguemaistre Seigneux

Après cela Monsieur le Comte s'est adressé à ces Messieurs & leur a parlé en ces termes.

L'amitié que vous m'avez témoignée, Messieurs, depuis que je suis à Lausanne, chacun en particulier, et celle que vous témoignez aujourd'hui en commun en m'associant à vos doctes conversations, n'augmente point ma gratitude, mais elle servira à l'imprimer plus fortement dans mon cœur. C'est ce dont je serai charmé de vous donner des preuves en toute occasion. Et puisque vous me permettez de vous donner une question à traiter, je vous prie, Messieurs, de vous entretenir à la première société, Des avantages

que la Religion procure à un homme qui
en suit les préceptes.

Index des Assemblées

Extrait des conférences de la société de M. le Comte de la Lippe, Volume I (compte-rendus des 30 premières assemblées, du 17 novembre 1742 au 30 novembre 1743). (BCUD magasins 1S 1386/1)

I.	Etablissement de la Société de Monsieur le Comte de la Lippe (Règlement de la Société)	p.2-5
II.	Des avantages de la Religion	p.15-13
III.	Discussion de l'Abbé de St Pierre sur les origines des droits et des devoirs	p.13-22
IV.	Des avantages de la Religion pour un Prince	p.23-45
V.	Des avantages de la Religion pour la Société	p.46-64
VI.	Discussion de l'Abbé de St Pierre sur la Religion	p.65-75
VII.	« De l'origine de nos devoirs »	p.76-91
VIII.	« Comment on peut justifier les Princes qui, sous prétexte de maintenir la balance en Europe, prennent les armes contre un autre Prince, ou le dépouillent des successions qui lui viennent de Droit »	p.91-111
IX.	Sur le goût de la solide gloire et de la véritable grandeur	p.112-120
X.	Sur l'utilité de l'Histoire pour un Souverain	p.120-130
XI.	Discussion de deux lettres de Pope: « De la connaissance et du caractère des hommes » et « Du caractère des Femmes »	p.131-135
XII.	Sur la véritable grandeur	p.135-153
XIII.	Lettre de Pope sur l'avarice et la prodigalité	p.154-157
XIV.	De l'influence de l'exemple	p.157-166
XV.	« Des Préjugés que l'on a dans le monde contre la Piété »	p.166-172
XVI.	Sur l'égalité des hommes	p.173-186
XVII.	Discussion de l' <i>Institution d'un Prince</i>	p.186-195
XVIII.	Si l'homme peut être sans passion	p.196-210
XIX.	Discussion de l'Anti-Machiavel (chap. XXIII, « Comment il faut fuir les Flatteurs »)	p.210-218
XX.	Discussion de l'Abbé de St Pierre, « Observation sur la béatitude après cette vie »	p.218-227
XXI.	Discussion du Docteur Stéphane sur « La Religion des dames »	p.227-235
XXII.	Du bon et du mauvais usage des Sociétés	p.235-254
XXIII.	De l'utilité de la Religion pour un Prince	p.255-263
XXIV.	Discussion de l'Abbé de St Pierre sur l'avarice et l'économie	p.263-270
XXV.	Du bon et du mauvais usage des Sociétés (Ile partie)	p.271-294
XXVI.	« De l'usage des sociétés particulières »	p.294-313
XXVII.	Discussion de la dissertation de St Real sur la Valeur	p.314-325
XXVIII.	Discussion de la dissertation de St Real sur la Valeur (suite)	p.326-330
XXIX.	Discussion de Glareanus, comment établir l'authenticité d'un vieux document	p.331-338
XXX.	Sur la guerre juste	p.338-344

Extrait des conférences de la société de M. le Comte de la Lippe, Volume II (compte-rendus des 50 assemblées suivantes, du 14 décembre 1743 au 6 février 1745). (BCUD magasins 1S 1386/2)

XXXI.	Sur la Franc-Maçonnerie	p.1-12
-------	-------------------------	--------

XXXII.	Discussion de la première dissertation de Schmauss sur l'instinct naturel des hommes	p.12-15
XXXIII.	Sur l'utilité des Sciences pour la Politique	p.15-29
XXXIV.	Discussion de la deuxième dissertation de Schmauss sur la Raison de l'homme	p.29-37
XXXV.	Discussion de la troisième dissertation de Schmauss sur l'origine et la nature de l'obligation morale et légale	p.37-41
XXXVI.	Discussion de la « Fable des Abeilles » de Mandeville	p.41-54
XXXVII.	Discussion de la quatrième dissertation de Schmauss sur le véritable état naturel des hommes	p.55-60
XXXVIII.	Discussion d'une lettre de Gordon sur le régicide	p.61-75
XXXIX.	Discussion sur les principes de pitié et de compassion traités par Mandeville	p.75-89
XL.	Discussion de la cinquième dissertation de Schmauss sur le véritable droit naturel des hommes et son origine	p.89-95
XLI.	Suite de la discussion de la cinquième dissertation de Schmauss sur le véritable droit naturel, et lecture d'une lettre de Gordon, « Si Brutus et les autres Conjurés étoient en droit de tuer César? »	p.95-111
XLII.	Seconde discussion sur le principe de compassion traité par Mandeville	p.112-131
XLIII.	Discussion de la sixième dissertation de Schmauss sur l'obligation des Conventions	p.131-135
XLIV.	Assemblée renvoyée (faible affluence et retard de l'orateur)	p.135-135
XLV.	Sur la véritable politesse	p.136-153
XLVI.	Discussion de l'assemblée précédente, et lecture du Traité des Comètes (sans compte-rendu)	p.153-155
XLVII.	Sur l'instinct	p.155-163
XLVIII.	Sur l'art de vivre content	p.163-181
XLIX.	De la dévotion considérée dans le coeur de l'homme	p.204-181
L.	Discussion d'un extrait du Spectateur sur la bonne humeur	p.204-210
LI.	Discussion d'un extrait du Spectateur sur l'influence de la coutume par rapport à la vertu et au vice	p.210-216
LII.	Tableau de l'impie, de l'homme religieux et de l'hypocrite	p.217-228
LIII.	Discussion d'un extrait du Spectateur sur l'utilité des voyages	p.228-233
LIV.	Discussion d'un extrait du Spectateur sur la nature de l'âme à l'occasion des rêves	p.233-240
LV.	Sur l'éducation de la jeunesse (avec un deuxième discours sur la circulation de la matière qui sert à former les plantes, les animaux et les montagnes)	p.240-260
LVI.	Discussion d'un extrait du Spectateur sur l'utilité du travail du corps	p.260-265
LVII.	Discussion d'un extrait du Mentor moderne sur la justice	p.265-270
LVIII.	Sur le contentement	p.270-287
LIX.	Discussion d'un extrait du Spectateur sur la fragilité de la vie humaine et le sort des hommes après cette vie	p.291-287
LX.	Discussion d'un extrait du Mentor sur l'utilité de la complaisance	p.291-295
LXI.	Assemblée renvoyée (faible affluence et retard de l'orateur)	p.295-295
LXII.	Sur la Prudence	p.295-309
LXIII.	Discussion autour de deux discours du Spectateur sur le bon naturel	p.309-313
LXIV.	Assemblée renvoyée (faible affluence)	p.313-313
LXV.	« Si l'Imagination contribue au malheur plutôt qu'au bonheur de l'homme? »	p.313-328
LXVI.	Sur la Prudence (IIe partie)	p.328-339
LXVII.	Sur la Franc-Maçonnerie	p.339-350
LXVIII.	Assemblée informelle (retard de l'orateur)	p.350-350
LXIX.	« Si l'on doit réparer le tort fait à la Réputation du Prochain par la médisance et comment on peut la réparer? »	p.350-356
LXX.	Sur la Prudence (IIIe partie)	p.356-364
LXXI.	« Quelles sont les Qualités que l'on doit rechercher quand on se propose de prendre une Femme? »	p.365-372
LXXII.	« De l'origine, des droits & des bornes de l'autorité du mari sur la femme »	p.372-382
LXXIII.	« De l'influence du commerce des femmes »	p.382-395
LXXXIV.	Sur le Veau d'or (Bibliothèque Britannique)	p.395-399
LXXXV.	Sur l'obligation et l'utilité d'observer les bienséances d'état	p.400-404
LXXXVI.	Lecture d'un chapitre de l'Anti-Machiavel	p.404-406
LXXXVII.	Comment concilier la subordination des hommes avec les principes de l'égalité naturelle	p.406-418
LXXXVIII.	Discussion de la lettre de Cicéron à Quintus	p.418-428
LXXXIX.	Assemblée renvoyée (retard d'une partie des membres)	p.428-428
LXXX.	Sur l'immortalité de l'âme	p.428-438

(Tiré de Lumières. Lausanne, Fiches d'informations sur les assemblées de la Société du Comte de la Lippe, pp. 2-4.)

Documents iconographiques



Jean Dassier et fils « Simon-Auguste, comte de la Lippe, et sa Société », médaille en argent [80.62 gr., 54.7 mm.], CMCL 22958, 1748, © Musée monétaire cantonal, Lausanne.



« Montriond [Grand-Montriond] », aquarelle sur papier, 27.4 x 38.7cm, MHL I.11.8.C.5, 1830, © Musée historique de Lausanne.



Carte de l'Europe : http://www.lib.utexas.edu/maps/historical/history_colbeck_1905.html



[J. S. Wahl ?], « Portrait de Simon Auguste, comte de la Lippe », huile sur toile, 63x78.3 cm, StA D 75, Nr. 282, 1773, *Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Staatsarchiv und Personenarchiv, Detmold*.



[Jost BRUN, et fils ?], « Panneau aux armes de Simon Auguste de la Lippe », huile sur bois, 56.7 X 44.2 cm, [1739 ?], © Musée historique de Lausanne.



Jost BRUN et fils, « Panneau aux armes de Charles de la Pottrie », huile sur bois, [dimensions inconnues], 1739, © Musée historique de Lausanne.